

Photo de la couverture

Louis-Michel Viger, vers 1850. Photo Doane
BAnQ-VM, P266, S3, SS1, P1

© Aubin-Blanchet recherches historiques
Georges Aubin, 1942-
Renée Blanchet, 1941-

Imprimerie Élite
Saint-Rémi, QC

ISBN (papier) : 978-2-924900-95-6
ISBN (numérique) : 978-2-924900-96-3

Dépôt légal : 4^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

CORRESPONDANCE

1809-1849

Louis-Michel Viger

Correspondance
1809 – 1849

Texte établi avec introduction et notes
par
Georges Aubin

Aubin  Blanchet
recherches historiques

SIGLES et ABRÉVIATIONS

AUM	Archives de l'Université de Montréal
AVM	Archives de la Ville de Montréal
BAC	Bibliothèque et archives Canada
BAnQ-Q	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Section Québec
BAnQ-VM	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Section Vieux-Montréal
<i>BHP</i>	<i>Bulletin d'histoire politique</i>
CDP	Charles-Denis Planté (notaire)
CP	Charles Prévost (notaire)
<i>DBC</i>	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
DBP	Denis-Benjamin Papineau
DEP	Denis-Émery Papineau (notaire)
<i>DPQ</i>	<i>Dictionnaire des parlementaires du Québec</i>
EG	Edward Glackmeyer (notaire)
ICMH	Institut canadien de microreproductions Historiques
JB	Joseph Brunelle (notaire)
JBelle	Joseph Belle (notaire)
JMM	Jean-Marie Mondelet (notaire)
JP	Joseph Papineau (notaire)
<i>JQ</i>	<i>Les Journaux du Québec (1965)</i>
LC	Louis Chaboillez (notaire)
LHL	Louis Huguet-Latour (notaire)
LJP	Louis-Joseph Papineau
LMV	Louis-Michel Viger
LP	Louis Panet (notaire à Québec)

LRL	Louis-René Lacoste (notaire)
Mic.	Microfilm
M.P.P.	Membre du parlement de la province
PÉD	Paul-Édouard Daveluy (notaire)
RPCQ	Répertoire du patrimoine culturel du Québec
SHM	Société historique de Montréal
TB	Thomas Barron (notaire)
WFS	William Fisher Scott (notaire)
ZJT	Zéphirin-Joseph Truteau (notaire)

Introduction

Automne 1785. Une maison de la rue Bonsecours, à Montréal, où habitent Louis Viger et son épouse Agnès Papineau, devient le lieu de naissance de Louis-Michel Viger (1785-1855), septième enfant d'une famille qui en comptera neuf.

Agnès, sa mère, est sœur du notaire Joseph Papineau, qui demeure dans les parages. Aussi, on verra les deux cousins, Louis-Joseph Papineau et Louis-Michel Viger, entrer au collège Saint-Raphaël, dirigé par les Sulpiciens. Ce collège était situé au sud de la Place Jacques-Cartier actuelle. Jacques Viger, un autre cousin, fera partie du même groupe de joyeux carabins aux études.

Reçu avocat en 1807, après des études de droit chez Denis-Benjamin Viger, un autre cousin, Louis-Michel se lance avec ardeur au travail à la cour supérieure de Montréal. Mais un gros nuage apparaît à l'horizon du pays : en 1812, nos voisins américains déclarent la guerre au Bas-Canada. Un grand nombre de membres des familles bourgeoises ont déjà joint l'armée. Viger est enseigne dans la 2^e division de la Ville de Montréal. Il joindra en septembre 1812 la 5^e division de la milice d'élite et incorporée qui sera commandée par Louis-Joseph Papineau à Coteau-du-Lac. Le cousin Jacques Viger, à son tour, devient membre du corps des Voltigeurs.

Dans toute la correspondance de Viger, on n'a trouvé aucune lettre écrite de Coteau-du-Lac. Viger militaire semble occupé davantage à plaider comme avocat à Montréal, où ses causes, en grand nombre, s'accroissent. Il tient cependant de loin en loin une correspondance avec le commandant Papineau, dont le bataillon n'a pas non plus affronté l'ennemi.

Aussi Viger est bien occupé à autre chose. Son père, avant de mourir lui a donné la maison familiale, rue Bonsecours : une maison en pierre à deux étages, avec hangar, écurie et d'autres bâtiments (autrement dit la maison où habitent les père et mère de Louis-Michel Viger). La mère de Viger lui cède aussi un terrain clôturé contenant des arbres fruitiers, situé au « faubourg Québec ou Sainte-Marie », ce terrain acquis de la succession de Joseph Papineau, tonnelier, père d'Agnès Papineau et grand-père de Louis-Michel Viger. Le donataire doit prendre soin de ses parents jusqu'à leur

décès. Mince tâche, car la mort de son père coïncide avec le commencement de la guerre, au cours de l'été de 1812.

Pendant l'été suivant, Viger se déplace de Montréal à Chambly, à Saint-Jean et l'Isle-aux-Noix, à Châteauguay, revient à Montréal pour repartir en août vers le Lac des Deux-Montagnes. Cette course témoigne d'un militaire occupé à manier davantage l'aviron que le fusil et la corne à poudre, autrement dit il passe plus de temps à préparer des plaidoyers pour la cour qu'à affronter un ennemi invisible. Il participe à quelques rassemblements militaires de 1813 à Montréal, puis il démissionne du 5^e bataillon, tout en gardant un pied dans l'armée. En 1814, il est promu capitaine du 2^e bataillon de Montréal qui en contient 9, dont Louis-Joseph Papineau, son cousin, et Jean-Roch Rolland, futur juge, son ami. La même année, les causes judiciaires, conservées dans les Archives, font voir un Viger très actif. Il se multiplie partout, ramasse les procès que les autres avocats dédaignent, et il les gagne presque toujours. Le notaire Joseph Papineau écrit à son fils Louis-Joseph : « Louis[-Michel] Viger est parti samedi pour Berthier, Saint-Denis, Maska, il avait besoin de prendre l'air. Il a eu jugement dans toutes ces causes. »

Ses goussets se remplissent et lui permettent d'acheter une maison en pierre à deux étages, avec une allonge en brique, située rue Saint-Vincent, près de l'audience. On peut penser qu'il travaille tellement en cour qu'il n'a plus le temps de voyager de sa résidence, rue Bonsecours, au palais de justice : cette maison de la rue Saint-Vincent lui permettra de travailler avec plus d'efficacité puisqu'il y préparera ses plaidoyers en toute tranquillité.

Il ne néglige pas cependant sa vieille mère, veuve, qui vivote, souvent seule, rue Bonsecours. Elle meurt à 68 ans, en décembre 1817. Charles Prévost, notaire de la famille, entreprend en janvier suivant l'inventaire des biens des défunts Louis Viger et Agnès Papineau.

Ce document atteste la présence de Louis-Michel sur les lieux, puisqu'il vit maintenant dans la maison paternelle ; aussi sont mentionnées la présence de Benjamin, son frère, maître charpentier, venu de Québec ; celle de Marie-Josephte, sa sœur, épouse de Jean Boudreau le navigateur, venue de Berthierville avec son mari. On apprend aussi que depuis 1805, le père Viger était tuteur de Léon Gosselin, qui venait de perdre ses deux parents la même année, dont la mère, Thérèse Viger, était fille de Louis. Et Louis-Michel poursuivra ce tutorat de Léon Gosselin, âgé de 16 ans en

1818, à partir du jour même de l'inventaire. Ce jeune Gosselin fera plus tard carrière dans le journalisme à *La Minerve*.

Au décès de son père (1812) et de sa mère (1817), Louis-Michel avait dépensé plus de 2 000 £, ancien cours, pour l'organisation des funérailles et le paiement des frais médicaux. Le compte détaillé montre que le Dr Louis-Albert Bender a soigné le forgeron pendant un certain temps ; qu'Antoine Dubord a fait les cercueils ; qu'il a fallu payer le bedeau St-Martin, le Séminaire et la Fabrique ; acheter un crêpe, des gants, des cierges ; payer pour le chariot funéraire. Les derniers moments d'Agnès Papineau avaient été mis sous les soins du Dr David Thomas Kennelly (250 £) et elle avait une vieille dette envers le Dr Timothée Kimber (60 £). Les biens de la famille, évalués par Toussaint Truteau et Ignace Bertrand, montent à 1 142 £ ; il faut compter aussi la somme de 5 300 £, en argent monnayé, amassée par la veuve, somme amplement suffisante pour payer le dû de Louis-Michel. Le reste sera partagé entre les autres héritiers¹.

La décennie de 1820 est marquée par plusieurs événements importants dans la vie de Viger. Quelques membres de la famille Viger se font remarquer depuis longtemps. Il y a Denis-Benjamin, avocat, député, qui trône au-dessus de tous ; Jacques Viger, inspecteur des chemins et des ponts, à Montréal, collectionneur de documents historiques et de correspondances anciennes : il note toutes ses découvertes dans sa *Saberdache*, recueil d'éphémérides qui vont de la Nouvelle-France au temps présent. Grâce à cette *Saberdache*, Jacques Viger a conservé plus de 20 lettres complètes ou résumées de son cousin Louis-Michel.

Pour le distinguer des autres Viger, on parle maintenant de Louis-Michel comme étant « le beau Viger ». C'est son cousin Jacques, le collectionneur, peu gracié par la nature, qui, le premier, mentionne ce fait.

Le beau Viger va-t-il se marier un jour ? Il atteindra bientôt la quarantaine et Julie Papineau, avec sa plume acérée, écrira de lui plus tard qu' « il n'était pas pressé de se marier jeune. » Viger lui-même, quand il est à Québec, écrit à son cousin Jacques : « Le 30 [décembre 1823] au matin, je partirai pour Montréal. Et, quoique j'aie vu et que j'aie occasion de voir de charmantes demoiselles, je crains de m'en retourner sans avoir fait de conquêtes : cela n'est pas nouveau pour moi, ainsi je dois me consoler. Ma

¹ On trouvera les références exactes dans la Chronologie de Viger, p. 127-150.

santé est meilleure, j'éprouve moins de douleurs ; j'attribue ce soulagement à avoir voyagé avec une jeune demoiselle. Pour opérer la guérison parfaite, je propose à plusieurs de remonter avec moi et aucune ne paraît disposée à me suivre ; ainsi, tu sais que je suis condamné à languir et à souffrir encore. »

Et pourtant, conquête il y eut, car le mariage suivra au cours de l'été de 1824. La dulcinée se nomme Marie-Hermine Turgeon (1801-1839) ; elle est fille de Louis Turgeon, notaire, conseiller législatif et seigneur de Beaumont. Elle vit dans la maison du seigneur, à Saint-Charles de Bellechasse ; baptisée en 1801, elle avait eu pour parrain Charles Couillard de Beaumont (1733-1819), un autre seigneur, et, pour marraine, Élisabeth Dumond, veuve Turgeon, une sœur du futur évêque de Québec. Marie-Hermine a 22 ans et l'avenir lui appartient.

Le nouveau couple ira vivre à Montréal dans la maison Viger de la rue Bonsecours. Ils auront quatre enfants, deux fils et deux filles. Profonds malheurs à répétition : les quatre enfants mourront tous dans leur jeune âge, le plus vieux atteignant 10 ans. Le tutorat de Viger envers Léon Gosselin s'est terminé à la majorité de ce dernier. Mais un autre tutorat, celui de Louis-Pierre-Hubert Turgeon, un neveu de la femme de Viger, tombe sous la responsabilité de Louis-Michel à partir de 1828.

En plus de ses responsabilités familiales, Viger, omniprésent en cour, se multiplie partout en politique : il prend la parole pour appuyer ouvertement la candidature de Hugues Heney, qui sera élu une première fois en 1820. En 1822, Viger s'associe, comme avocat, à Côme-Séraphin Cherrier, qui entre au barreau, un terrible plaideur et un fin connaisseur des lois. Tout un chacun, même le grand Papineau, sollicite les avis juridiques de Cherrier.

Viger héberge son oncle François Papineau, arpenteur, célibataire, qui mourra dans la maison Viger, rue Bonsecours.

Que dire de la décennie de 1830 ? Viger est élu député de la nouvelle circonscription de Chambly, avec Frédéric-Auguste Quesnel. Il appuie le parti Patriote, parti dirigé par Papineau, orateur en Chambre. Viger sera député de cette circonscription jusqu'en 1838, année de la suspension de la constitution de 1791. Le choléra fait son apparition au Bas-Canada, emportant un frère Viger (Pierre-Benjamin, charpentier, constructeur de vaisseaux)

et une sœur (Marie-Angélique, devenue Sœur St-Martin, de l'Hôtel-Dieu à Québec).

Habile en droit et en affaires, Viger fonde en 1835 la Banque du peuple, avec Jacob De Witt. Un capital initial de 75 000 £.

Entre-temps, Viger assiste à la montée des tensions entre le parti Patriote et celui des Bureaucrates. À Montréal, l'effervescence augmente de jour en jour. L'affaire des *92 Résolutions* et le refus de Londres de répondre aux demandes des Canadiens provoquent partout des assemblées de protestations. Ces assemblées patriotes, appelées anticoercitives, se multiplient dans le Bas et le Haut-Canada. Viger y participe à peine, mais soutient le mouvement. Il apparaît une fois à l'assemblée tenue à Longueuil, en juin 1837, dans son comté de Chambly. Il sera ensuite présent aux côtés de Papineau qui prend la parole à l'assemblée des six comtés, en octobre, à Saint-Charles-sur-Richelieu. Viger vient tout de suite après lui, il monte sur la tribune et dénonce vigoureusement l'oligarchie gouvernementale, le refus des gouverneurs et de Londres d'accorder la responsabilité ministérielle pour la Chambre à Québec et l'élection par le peuple des conseillers. Viger fait partie des treize députés présents à cette assemblée de Saint-Charles.

En opposition, les antipatriotes ou bureaucrates se déchaînent à Montréal, et, pour faire barrage à ces constitutionnels, les Patriotes s'organisent en Fils de la Liberté. Le gouverneur Gosford tente en vain d'empêcher les réunions politiques. Ce qui devait arriver arriva. La prison neuve du Pied-du-Courant commence à s'emplir de Patriotes.

Louis-Michel Viger est arrêté le 18 novembre 1837 et logé à la prison neuve avec un grand nombre de ses compatriotes. Il n'en sortira qu'à la fin d'août 1838. Un vice de forme dans l'énoncé de l'accusation est évident. On avait accusé Viger de pratiques séditionnaires (*warrant* daté du 16 novembre). Or le papier prouvant cette accusation a été « détruit » ; on l'a remplacé tout bonnement par un autre, montrant une accusation de « haute trahison » (*warrant* daté du 18 novembre), punissable de mort. Le shérif St-Ours semble être responsable de la « perte » du premier papier.

Plusieurs journaux raconteront, un an plus tard les péripéties de l'arrestation de Viger. Vers 2 h du matin, un magistrat de Montréal, accompagné de quelques personnes, entre dans la maison de M. L.M. Viger, rue Bonsecours, « pour y faire une visite domiciliaire à la recherche de M. Papineau, puis pour prendre M. Viger qu'ils conduisirent à la prison de Montréal. »

Pendant que tout cela se passait, « on répandait, relativement à la Banque du peuple, les bruits les plus propres à ruiner son crédit... » Par-dessus tout, on prétendait que cette banque avait prêté de fortes sommes « pour subvenir aux dépenses de l'armement de ceux qu'on voyait s'agiter dans le district. C'était, disait-on, le motif de l'arrestation de M. Viger. » Si bien que, peu après l'arrestation de Viger, « les porteurs de billets de cette banque couraient en foule et remplissaient le bureau, demandant des espèces... »

D'autres journaux vont exonérer la Banque du peuple de tout blâme et diront que Viger a été arrêté parce qu'il avait pris la parole à l'assemblée de Saint-Charles-sur-Richelieu.

En décembre 1837, on change Viger de prison : il aura droit à la vieille prison dont les cellules ont des planchers en terre battue, sans chauffage. On évoque que les accusés de haute trahison sont groupés maintenant dans cette vieille prison, ordre de Colborne. Hermine, femme de Viger, fait une démarche pour le faire sortir de là, invoquant l'*habeas corpus*. Peine perdue. Il retournera tout de même plus tard à la prison neuve.

Pour Viger, la vie en prison est parsemée d'incertitudes face à son avenir. Il est en droit de demander qu'on lui fasse un procès. Mais le droit est maintenu en laisse par un nouveau personnage politique et militaire apparu en 1838 : John Colborne a suspendu l'*habeas corpus*, établi la loi martiale et il se promet de faire payer chèrement aux Patriotes leur désir de liberté. Que va faire Viger pendant ses mois de réclusion ?

Un journal, certainement antipatriote et peu au fait de la vérité, *Le Populaire*, raconte que « conformément au principe adopté par le gouvernement du Bas-Canada, M. Viger doit rester en prison jusqu'à ce qu'il consente à condescendre aux conditions, tout à fait faciles en elles-mêmes et auxquelles des hommes de sentiments et d'honneur aussi élevés que M. Viger n'ont pas pensé déroger de se soumettre. Mais le gouvernement agirait certainement avec bassesse et cruauté s'il cherchait à le réduire à soumission en aggravant la rigueur de son emprisonnement. En cela, nous nions qu'il y ait vérité ou apparence de vérité. Pour tous ceux qui ont vu M. Viger en prison, il y a quelque chose de positivement ridicule dans l'assertion que sa détention soit étroite et rigoureuse. Il occupe une chambre large et aérée et bien construite, avec toutes choses pour sa commodité autour de lui. Il n'y a littéralement rien dans l'apparence de son appartement qui puisse rappeler à personne l'idée que ce soit une prison. Il existe

une chambre *adjoignante*, nous pensons, une salle à manger dont M. Viger a le libre usage. Il a toute facilité pour écrire, une bibliothèque et une excellente petite cuve à vin. On dit que personne de sa famille n'a la permission de le voir ? Il serait plus exact de dire qu'il ne veut permettre à personne de sa famille de le voir... »

Il y aura pourtant un grand dîner organisé par Joseph Papineau et sa fille Rosalie Papineau-Dessaulles. Ce dîner pour cinq personnes, auquel Viger participe, avec Jean-Joseph Girouard, se tiendra en compagnie d'André-Augustin Papineau, notaire, emprisonné. On va y déguster un potage, du pain, de bon vin et un rôti.

Il faudra bien sortir de là un jour. Un haut personnage, venu de Londres, lord Durham, fin finaud de la première espèce, arrive à Québec pour vider les prisons et faire un rapport sur ce nouveau Canada. Grâce à ses avocats William Walker et John Boston, futur shérif de Montréal, Viger sera libéré, moyennant une caution de 2 000 £, selon la liste officielle. On avait d'abord parlé d'une caution de 10 000 £. Mais cette caution monte en réalité à 4 000 £, selon *La Gazette de Québec* du 28 août 1838.

Un fois libéré, Viger laisse se répandre la rumeur qu'il pourrait poursuivre le gouvernement. C'est ce qu'écrivit Joseph Papineau à son fils Louis-Joseph, maintenant rendu à Saratoga, N.Y. : « Louis[-Michel] Viger est bien portant. Je ne sais s'il se propose de poursuivre pour faux emprisonnement ou autrement. » Un journal rapporte aussi que Viger est rendu à Québec ; et « on assure qu'il y est venu pour obtenir de lord Durham d'avoir son procès. On ajoute que s'il n'obtient ce qu'il demande, son intention est de se rendre en Angleterre, car il veut démontrer qu'il a été la victime d'animosité particulière et que l'accusation dont il avait été l'objet n'avait été faite que pour nuire à la Banque du peuple, dont il fait partie et pour détruire la confiance en cette institution florissante. »

Viger n'aura pas de procès et n'ira pas en Angleterre. La main de Colborne est faite d'acier : Viger est même arrêté une seconde fois. Au cours de la 2^e insurrection, L.M. Viger est en effet emprisonné le 4 novembre 1838 à Montréal, avec les patriotes. Selon la liste officielle, il sera libéré, encore sans procès, le 13 décembre suivant par P.É. Leclère, chef de la police de Montréal.

Venu le printemps 1839, les bruits courent qu'Hermine Turgeon, Mme Viger, est atteinte d'un rhume pernicieux, qui pourrait l'emporter « comme le reste de sa famille », précise Julie Papineau, toujours à l'affût de la

moindre nouvelle. Les malheurs se précipitent. En mai, elle reçoit les derniers sacrements ; en juin, elle fait son testament devant le notaire Joseph Belle, disant vouloir « être inhumée dans le cimetière... à l'endroit ou près de l'endroit où reposent [ses] enfants. » Elle donne à la trésorière de l'école des petites filles de Saint-Jacques, à Montréal, 12 £ et 10 *chelins* « du cours actuel ». Elle donne aussi à la veuve de Jean-Baptiste Gamelin [Émilie Tavernier-Gamelin] 12 £ et 10 *chelins*, cours actuel, « pour l'aider à soutenir les personnes âgées dont elle prend soin. » Elle donne à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, son oncle, une tabatière d'une valeur de 25 £ ; à Mgr Ignace Bourget 100 £ « pour aider et promouvoir l'établissement de Saint-Jacques. » Elle fait un don de 50 £ à Alphonsine Boudreau [née à Berthierville en 1813], nièce de son époux, « et qui demeure avec [elle], en reconnaissance des égards qu'elle a eus pour [elle] et de ses soins affectueux pendant [sa] maladie. » À sa cousine Giles Raby, épouse d'Augustin Amiot, elle lègue sa montre en or avec sa chaîne ; et 25 £ à Basilis Durand, sa servante ; 1000 £ à Louis-Pierre-Hubert Turgeon, son neveu, qu'elle a élevé, somme « à être payée seulement après le décès de Louis-Michel Viger », ce dernier étant son légataire universel de tous ses autres biens, l'instituant son exécuteur testamentaire.

Viger est atterré, écrasé par la mort de sa femme. La seigneuresse de Saint-Hyacinthe écrit à Julie Papineau en exil à Paris avec son époux : « Le pauvre Louis[-Michel Viger] était parti pour les eaux de la Calédonie, essayer s'il en retirera quelque soulagement : l'enflure de ses jambes est considérablement augmentée. Je crois qu'il a aussi le corps enflé, il croit [que c'est] l'hydropisie. Il a éprouvé des pertes dans sa fortune au montant d'environ 2 000 £, à ce qu'il m'a dit. Néanmoins, comme il espère devenir mieux, il m'a dit qu'il se chargerait avec plaisir du soin de remplacer [Louis] Delagrave dans le soin de vos affaires. J'en serai d'autant plus aise que ça fera diversion à sa douleur, la perte de son épouse l'ayant vraiment affecté beaucoup. » Rosalie Papineau-Dessaulles reprend la plume l'année suivante, avec des variations sur le même thème ; cette fois, la lettre est adressée à son frère Louis-Joseph à Paris : « Louis Viger ayant pris la conduite de tes affaires, malgré la peine où l'a laissée la perte de sa femme, dont il n'ouvre la bouche que les larmes aux yeux, et malgré ses enflures et douleurs de jambes, qui ont beaucoup augmenté par son [séjour] dans la prison... »

Viger a du mal à vivre dans sa maison de la rue Bonsecours. Il la quitte, la louera peut-être plus tard, et va vivre chez Ulric Boudreau, son neveu, et aussi chez son associé Côme-Séraphin Cherrier. Il a aussi acheté une maison rue Saint-Vincent, près de l'audience, qui lui permettait jadis de préparer des plaidoyers, passant de longues nuits au travail, dans la solitude absolue. Les temps ont changé. Le gouvernement du Canada-Uni commence à s'installer. En avril 1841, Viger, comme bien d'autres, est un candidat opposé à l'Union, il est pourtant défait dans son ancien comté de Chambly qui élit John Yule. Cette élection est ponctuée de violence. La seigneuresse de Saint-Hyacinthe aiguise sa plume avant d'écrire à son frère à Paris : « Louis Viger a couru de grands risques à Saint-Jean, où il se présentait comme candidat [pour le comté de Chambly], ce qui ne l'a pas empêché d'adresser une verte sermonce à l'officier-rapporteur et tous les magistrats présents, en se retirant seul au milieu d'une troupe de forcenés, animée par les soutiens de l'administration qui criaient à leurs satellites : « *Kill him, kill him !* », pendant que, seul, il s'ouvrait passage au milieu de ces forcenés. « Non, ont-ils répondu unanimement, il est trop beau et trop brave. » Il avait, aux yeux de ses antagonistes, le double défaut d'être un citoyen dévoué et incorruptible, et l'âme de la Banque du peuple. »

Et elle ajoute, pour le bénéfice de son frère Louis-Joseph, qui tente parfois de sanctionner son cousin Viger, trop lent à ses yeux pour lui fournir des fonds : « Tu dois l'aimer comme un bon cousin pour les peines qu'il se donne pour tes affaires et tâcher d'y rétablir l'ordre. » Denis-Éméry Papineau encourage son oncle en exil, déclarant que Viger est allé dernièrement à la Petite-Nation, où se trouve la seigneurie de Papineau, et aurait découvert que « les censitaires devaient 96 000 francs (ou 16 000 piastres) au seigneur. »

Viger mène à bien son rôle de procureur de Papineau. Il vend pour lui de petits lots de terrain, il loue pour cinq ans la maison Papineau à Montréal, aussi rue Bonsecours, à Alexander Courtenay, marchand, qui transfère son bail, après un an, aux frères Thomas et William Molson. Il veille ainsi à envoyer de l'argent à Papineau pour qu'il survive pendant son long exil à Paris. Il a cessé de fréquenter la cour, abandonnant sa profession d'avocat. Il est assez riche pour s'acheter une autre maison, rue Saint-Paul. Il loue sa maison de la rue Bonsecours à Henry Driscoll, Conseil de la Reine. Il a réintégré un rôle de député, en se faisant élire en 1842 dans Nicolet à une élection partielle.

Peu à peu il s'éloigne de Montréal. Son départ définitif surviendra en 1843, quand il épouse en secondes noces la seigneuresse de L'Assomption. Le 10 septembre 1843, vers 5 h p.m., un traité (contrat) de mariage est signé, devant le notaire Joseph Brunelle, entre l'honorable Louis-Michel Viger, veuf d'Angélique-Hermine Turgeon, et dame Marie-Aurélié Faribault, veuve de Charles Deschaillons de St-Ours. Mariage en communauté de biens, « selon les dispositions de la Coutume de Paris suivie en ce pays. » Le mariage a lieu le lendemain (L'Assomption, 11 septembre 1843) : L.M. Viger, député, veuf (sans enfants) d'Angélique-Hermine Turgeon, avec Marie-Aurélié Faribault (1798-1880), seigneuresse de L'Assomption et du fief Bayeul, veuve (sans enfants) de Charles Deschaillons de St-Ours et fille de Joseph-Édouard Faribault, notaire, et de Marie-Anne-Élisabeth Poudret, sa première épouse. Présence de D.B. Viger, député, cousin ; Pierre-Michel Turgeon, seigneur de Beaumont, neveu ; Côme-Séraphin Cherrier, Conseil de la Reine ; Joseph-Édouard Faribault, père, notaire, juge de paix ; Timothée Franchère, beau-frère de l'épouse ; Barthélemy Joliette, conseiller législatif, cousin de l'épouse, B.H. LeMoine, commis à la Banque du peuple, Reine de Tonnancour, cousine de l'épouse, Cordélia Franchère. Officiant, François Labelle, curé à L'Assomption.

Les nouveaux mariés partent aussitôt pour les États-Unis avec le jeune Turgeon, leur neveu, qu'ils laisseront au collège de Georgetown, près de Washington, D.C.

Revenu de l'exil parisien, Julie s'empresse d'annoncer la nouvelle à Louis-Joseph : « Tu vois que j'ai bien raison quand je dis que les vieux sont pires que les jeunes : il n'était pas pressé de se marier jeune, mais il a eu bien de la peine à demeurer veuf maintenant qu'il approche la soixantaine. Il est vrai qu'il aura de bonnes raisons à débiter qu'il fallait qu'il eût une femme pour le soigner de ses douleurs, de sa goutte, etc. »

De retour de voyage, Viger, député de Nicolet, se rend à Kingston où siège le gouvernement du Canada.

Aux élections de 1844, Viger ne se représente pas à la députation. Le nouveau gouverneur est alors Metcalfe, et le Parlement a été déménagé de Kingston à Montréal au cours de l'hiver.

Certains disent que Viger n'est plus intéressé par la politique. Il est vrai qu'il mène belle vie à L'Assomption dans son manoir. Pourtant, il prend du poids, souffre de la goutte et sa démarche est devenue pénible. Dix ans avant la mort de Viger, Julie écrit à son sujet, à Louis-Joseph encore à

Paris : « Si Louis Viger venait à nous manquer, où trouverions-nous des ressources ? Il est malade de sa goutte depuis trois mois et il engraisse d'une manière étonnante. Je crains beaucoup pour lui. »

Crainte inutile. Viger retourne en politique et se fait élire brillamment en 1848 député de Terrebonne, en même temps que son cousin Papineau, revenu enfin d'exil, réintègre la Chambre des députés. Ce sera le grand ministère La Fontaine-Baldwin, qui siège à Montréal dans l'édifice du marché Sainte-Anne.

L'Aurore des Canadas ironise en parlant de l'élection de Louis-Michel Viger. « Il paraît que l'Honorable Louis Michel Viger a été élu dans le Comté de Terrebonne, nous ne dirons pas simplement par une majorité, mais par la presque unanimité des suffrages du Comté. » Un autre journal déclare qu'il a obtenu 1715 voies.



Parlement du Canada à Montréal en 1848
Par James Duncan. Ville de Montréal

Henry Ogden Andrews (1808-1884), avocat, de Montréal, vend à Viger une île « connue sous le nom d'île Bourgie », dans la rivière des Prairies, « près du bout d'en bas de l'île de Montréal, dépendant du comté de Leinster et relevant en censive de la seigneurie de Repentigny. » L'île contient 35 arpents en superficie, et est bâtie d'une grange.

Le même jour, Henry Ogden Andrews vend la seigneurie complète de Repentigny à L.M. Viger, qui devient par le fait même le dernier seigneur de Repentigny. La seigneurie, située dans le comté de Leinster (son comté), entre le Saint-Laurent et la rivière L'Assomption, est bornée au nord-est par la seigneurie de Saint-Sulpice ; « avec tous les bois, eaux, îles et îlets : île Bourdon, île Antoine-Deschamps, île Saint-Laurent, île à la Fabrique, île Lapierre, île Bourgie et autres îlots, à l'exception de l'île à la Bague, dont H.O. Andrews a disposé avant ce contrat. » Le prix payé par Viger est de 1 450 £ comptant, dont 50 £ en argent et 1 400 £ « en parts et actions dans la Banque du peuple. »

Seigneur et seigneuresse auront belle vie pour quelques années. Viger abandonne encore la politique après l'incendie du Parlement à Montréal en 1849, car il ne veut pas aller siéger à Toronto où sera aménagé le siège de l'Assemblée législative. Cependant en décembre 1851, il se ravise : l'Assemblée est rendue à Québec et Viger se fait élire député de Leinster (L'Assomption et Montcalm).

Le 27 mai 1855, inopinément, la Mort qui rôdait autour du manoir de L'Assomption, s'abat sur le seigneur Louis-Michel, qui meurt d'un accident vasculaire cérébral. Le lendemain, Denis-Émery Papineau écrit à son oncle Louis-Joseph qui est à la Petite-Nation, en Outaouais : « Il ne me reste qu'un instant, s'il n'est pas déjà trop tard, pour vous annoncer la mort subite de mon oncle Louis-Michel Viger à L'Assomption, dimanche, dans la nuit, à une heure du matin environ, d'une attaque soudaine de paralysie dans l'estomac ; samedi soir, ayant ressenti de fortes douleurs, le médecin² fut mandé qui donna quelque remède. Le malade se sentit soulagé et presque bien. Il s'endormit jusque vers 11½ heures, qu'il se plaignit de

² Ce médecin, selon l'inventaire après décès, est Séraphin Viger (1809-1883), médecin à Saint-Jacques de l'Achigan, ensuite à L'Assomption, frère des patriotes Bonaventure et Hilarion Viger. Louis-Michel et Séraphin Viger ont le même ancêtre, Désiré Viger, venu de France, mais ils descendent de deux fils de Désiré, dès la deuxième génération.

nouveau de violentes douleurs. Et quelques quarts d'heure après il était passé. » Le journal *Le Pays* parle d'une paralysie du cœur.

Le 30 mai, le dernier seigneur de Repentigny est inhumé sous son banc, dans l'église de La Purification à Repentigny. Présence de Jacques Viger, Côme-Séraphin Cherrier, B.H. LeMoine, Jacob De Witt, Louis-Antoine Des-saulles, H.B. Smith, J.F. Allard, Amable Prévost, Louis-Gustave de Lorimier, Denis-Émery Papineau, notaire, Pierre Davignon...

Papineau, retenu en Outaouais, est absent de la cérémonie ; il écrira ce jour-là à J.J. Girouard : « Mon ami et parent de cœur et d'enfance, avec qui j'ai été élevé comme frère, Louis Viger, n'ayant aussi qu'un an plus que moi, tombe et je l'apprends pendant que je vous écris. »

La Minerve y va d'un commentaire impressionnant : « M. L.M. Viger possédait une mémoire admirable et vraiment extraordinaire. Rien de ce qu'il avait vu ou lu ne lui échappait. Son jugement était aussi sain que sa mémoire parfaite, et plusieurs de nos citoyens les plus respectables pourraient dire combien ses conseils leur ont été utiles. »

En 1855, après son décès, l'inventaire des biens de Viger et de son épouse nous apprendait qu'il possédait encore sa maison de la rue Bonsecours, et qu'elle était louée *verbalement* à Jacques Viger, son cousin, pour 70 £ par année. Sa maison de la rue Saint-Vincent, acquise en 1814 de Joseph Roy, marchand, un ami des Papineau, était louée pour trois ans, à raison de 150 £ par année. Son autre maison, rue Saint-Paul, il venait de la vendre en février 1854 à William Workman, un marchand cossu établi à Montréal, pour 4 000 £ courant, une forte somme.

L'inventaire révélait aussi que le défunt possédait 113 actions, d'une valeur de 1 412 £ dans le capital de l'Association banquière de Viger, De Witt & cie, incorporée sous le nom de Banque du peuple.

Par son mariage avec Aurélie Faribault, en 1843, il était devenu copropriétaire de la seigneurie de L'Assomption : en comptant les deux arrière-fiefs, la seigneurie de L'Assomption contenait deux lieues³ et 28 arpents de front, sur six lieues de profondeur ; elle était bornée au-devant par la rivière L'Assomption ; à l'arrière, par le township de Rawdon ; au sud-ouest, par la seigneurie de Lachenaye, et du côté nord-est, par la seigneurie de Saint-Sulpice.

³ Une lieue équivaut à environ 5 km ; un arpent, à 180 pieds français ou 58½ m.

La seigneurie de L'Assomption contenait aussi deux arrière-fiefs : l'arrière-fief Bayeul et l'arrière-fief Martel.

Viger était devenu propriétaire, avec la seigneuresse, de cinq moulins. À Saint-Roch, un moulin à farine, en pierre, à quatre moulanges avec leurs bluteaux, exploité par les seigneurs et loué *verbalement* à Narcisse Gervais pour 10 £ par année ; aussi un moulin à scie en bois. Le tout était construit sur la rivière Achigan. Le moulin du Saint-Esprit : un moulin à farine, en pierre, avec trois moulanges, construit sur un lopin de terre dans la paroisse de Saint-Esprit, sur la rivière du Saint-Esprit, moulin exploité par les seigneurs, avec un meunier. Le moulin de l'Achigan, dans le fief Bayeul : un moulin à farine, en pierre, à trois moulanges avec leurs bluteaux, un canal et l'empellement, « avec une remise, une écurie, et une maison, à l'usage du moulin, le tout construit et érigé sur un terrain situé dans la paroisse de L'Épiphanie. »

Il y avait aussi le moulin bleu : un moulin à farine, en pierre, à trois moulanges et d'autres bâtisses, « près de la rivière du Saint-Esprit, paroisse de Saint-Roch. » Un autre moulin, à scier, à carder et à fouler, « construit en bois. Avec deux maisons, une grange et d'autres bâtisses, sur une terre située sur la rivière du Saint-Esprit, paroisse de Saint-Roch. » Le moulin était loué verbalement à Ulric Botquin/St-André, pour 800 francs par an.

La seigneuresse possédait aussi trois terres à bois de grande valeur.

Le manoir seigneurial, dans le fief Bayeul, occupé par la seigneuresse et où était allé vivre Viger en 1843, était situé en dehors du village, érigé sur un terrain mesurant plus de 2¼ arpents de largeur sur « la profondeur qui peut se trouver depuis la rivière de L'Assomption jusqu'à la ligne sud-est de Joseph-Édouard Beupré, tenant au-devant, à la rivière. » Le manoir était en pierre, « avec allonge, grange, étables, écuries, hangar à bois et à grain, glacière, cour et jardins. »

En 1857, avec sa belle-sœur Marie-Josephte Viger, veuve Boudreau, la veuve Aurélie fera ériger deux cénotaphes, rappelant la vie de Viger, un dans l'église de la Purification, à Repentigny, et un autre au cimetière de Montréal.

Quant à la seigneuresse Aurélie, qui signait parfois « Aurélie Viger née Faribault » elle vivra avec ses souvenirs jusqu'en 1880.

Correspondance de
LOUIS-MICHEL VIGER

À Jacques Viger
Ma Saberdache bleue, Vol. 1 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 155-156

À M. Jacques Viger
Québec⁴

Montréal, 6 mars 1809

Cher cousin⁵,

Je t'écris bien à la hâte. M. [D.B.] Viger, notre cousin, est parti ce matin pour Saint-Denis. En partant, il m'a prié de t'écrire un mot au sujet du petit ouvrage⁶ imprimé la semaine dernière chez Brown : il t'en envoie plusieurs exemplaires que tu recevras par le courrier. Il te prie de tenir un compte exact de la quantité qui te sera livrée et de faire en sorte de pouvoir les vendre et les distribuer. Le prix est de 2/3, ou 54 sols. L'ouvrage est assez goûté à Montréal et il y en a déjà un grand nombre d'exemplaires de vendus. C'est fâcheux que l'auteur n'ait pas eu

⁴ Jacques Viger (1787-1858), de Montréal, est alors journaliste au *Canadien* de Québec.

⁵ Les lettres de LMV provenant de *Ma Saberdache* ont été transcrites par Jacques Viger. Ce dernier n'en a souvent transcrit que des extraits.

⁶ Cet ouvrage de Denis-Benjamin Viger est : *Considérations sur les effets qu'ont produits en Canada, la conservation des établissements du pays, les mœurs, l'éducation, etc., de ses habitants et les conséquences qu'entraînerait leur décadence par rapport aux intérêts de la Grande-Bretagne*, par un Canadien, M.P.P., Montréal, imprimé chez James Brown, libraire, 1809. En épigraphe : « Un état mérite le nom de sage... » Platon, *De la Rép.* ICMH, N° 20923, 31 images.

un peu plus de temps pour le corriger : il y a un peu de répétitions, mais n'importe... on voit les intentions de l'auteur et elles sont justes, vraies et excellentes. Notre juge Panet⁷ en fait les plus grands éloges et en parle continuellement aux Anglais. Ceci est entre nous. Je désirerais que tu le répandisses le plus vite possible.

Rien de nouveau à Montréal ; la famille se porte bien et te salue. Travaille toujours avec courage au *Canadien*, et ne nous désespérons pas encore. Je te souhaite une bonne santé. Tu auras la complaisance de m'écrire, par les postes prochaines, ce que l'on pense de l'ouvrage ; ne crains point les frais de poste.

Ton ami.

L.M. Viger



⁷ Pierre-Louis Panet (1761-1812), avocat, notaire, juge à Montréal. Une rue de Montréal porte son nom. DBC. *Les Rues de Montréal, Répertoire historique*, Éditions du Méridien et Ville de Montréal, 1995.

À Louis-Joseph Papineau
 BAnQ-Q, P417/2 ; 2.1.2 – lettre 832

J.L. Papineau écuyer, fils⁸
 M.P.P.
 Québec

Montréal, 14 février 1811

Cher ami,

Te connaître sensible, comme j'ai été souvent dans le cas de m'en apercevoir, personne ne prend plus de part que moi à la situation dans laquelle tu t'es trouvé la semaine dernière, et dans laquelle tu te trouves encore aujourd'hui. Ta position était cruelle : d'un côté le bien du public en vue, et de l'autre, ton père⁹. Ce mot renferme tout. Je conçois que tu as dû être bien indigné de la conduite des personnes que tu me nommes dans ta dernière lettre. Si j'avais été sur les lieux, j'y aurais sans doute pris autant de part que toi-même, surtout s'il est vrai, comme il le paraît évidemment, que ces personnes cherchaient depuis longtemps à éviter ton père, et à venir sans cesse en opposition

⁸ Louis-Joseph Papineau (1786-1871) est souvent prénommé Joseph-Louis par Viger et autres. D'où l'expression « Joseph-Louis Papineau, fils [de Joseph]. En 1811, LJP, avocat en 1810, est député de Kent (Chambly) depuis 1808.

⁹ Voir la lettre de Jacques Viger à Denis-Benjamin Viger, racontant le cartel (duel) projeté entre Joseph Papineau et Thomas Coffin. BAnQ-VM, Mic. 1216, *Saberdache bleue*, Vol. 2, p. 4-8. Joseph Papineau est provoqué en duel par Thomas Coffin. « M. Papineau père est arrivé, à notre grand étonnement, samedi matin [16 février]. De jolis bruits circulaient déjà sur son compte lorsqu'il est arrivé. Il avait traité M. [Thomas] Coffin [1762-1841, député de Trois-Rivières] de « s... menteur, s... jean-foutre, s... je ne sais quoi », dans des débats au sujet du bill des postes ; il avait même envoyé au Diable M. l'orateur [Jean-Antoine Panet]. M. Coffin lui avait envoyé un cartel. Ce cartel avait été porté plusieurs fois chez M. Papineau, qui s'était toujours dit absent, jusqu'à ce qu'enfin il s'est sauvé de Québec à l'improviste... »

sur des choses qui ne signifient rien du tout. J'ai hâte de te voir en personne pour connaître les détails de cette affaire.

Ton père n'est pas encore arrivé. Il est tombé beaucoup de neige hier, ce qui le retardera probablement, en sorte que je ne l'attends que samedi prochain. Je ne puis que te souhaiter du courage pour supporter les déboires de votre situation et les dégoûts que vous êtes obligés d'essuyer tous les jours. La conduite de Borgia me surprend beaucoup. Il faut qu'il y ait quelque chose là-dessous ; tu en connaîtras sans doute la mèche sous peu.

Je vais te dire un mot de tes affaires. Lundi dernier, j'ai terminé l'affaire de M. Germain avec Bédard. M. Germain lui a vendu sa terre, résilié¹⁰ le compromis et promesse de vente, et Bédard s'est obligé à payer les frais de l'affaire. M. Germain est content de s'être retiré des griffes de cet être-là qui ne désirait que le tourmenter. Quant aux oppositions, elles iront à la Cour prochaine.

L'affaire de Roberge : je vois filer des dépenses en ton nom. Sois tranquille, je ferai mon possible pour conduire tes affaires de manière à ce qu'elles ne puissent pas souffrir par ton absence.

Excuse-moi, j'ai une dizaine de lettres à écrire par la poste d'aujourd'hui. Ainsi, tu vois qu'il faut que je me dépêche. Mes saluts à mes amis.

Ton ami.

L.M. Viger



¹⁰ Résiliation de compromis passé entre sieur Charles Germain et maître Joseph Bédard. LHL, 11 février 1811.

À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 2 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 85-86

Jacques Viger, écr
Boucherville

Montréal, 28 avril 1812

Cher cousin,

Je reçois dans ce moment une lettre de M. Viger, notre cousin, qui m'informe que le major de Salaberry t'a choisi pour entrer dans son corps des Voltigeurs : tu peux avoir une place de capitaine.

J'ai accouru immédiatement chez Roy ; tu venais de partir. Je t'envoie un exprès, ta présence sera peut-être nécessaire ici.

M. Viger m'informe que Perrault le jeune, de Québec, monte pour faire des recrues. Tu pourrais avoir une entrevue avec lui.

Je t'envoie aussi une lettre que j'ai reçue pour toi et qui est de M. Blanchet¹¹, à qui tu dois cette place. M. Viger me le marque. Fais diligence.

Ton ami.

L.M. Viger



¹¹ François Blanchet (1776-1830), né à Saint-Pierre de la Rivière du Sud. Médecin en 1801, il est chirurgien du 1^{er} bataillon de la ville de Québec en 1805, puis surintendant des hôpitaux de la milice du Bas-Canada pendant la guerre de 1812. Stéphane Castonguay et Camille Limoges, *François Blanchet*, T. 1, Montréal, VLB, 2004.

À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 2 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 144

20 septembre 1812

Rien de nouveau aujourd'hui. La liste des officiers du nouveau bataillon sera dans *La Gazette* de demain. En vérité, je suis tenté de me servir de ta permission et de te faire des nouvelles, car je n'en vois pas de bien fraîches ici.



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 2 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 154-155

Capitaine J. Viger, C.V.¹².

S^t Philippe

(*Extraits*)

Montréal, 1^{er} octobre 1812

Cher ami,

Je n'ai qu'un moment et je le saisis pour t'écrire un mot... Tu sais que je suis dans le 5^e bataillon de milice incorporée. Je n'ai fait aucune application et l'on m'y a placé sans me consulter. J'ai cru que je ne pouvais pas me dispenser de servir, vu les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Cette charge va occasionner ma ruine en partie ; je serai hors d'état de suivre mes affaires, et Dieu sait ce qu'il en résultera.

¹² C.V. = Corps des Voltigeurs.

Il se répand un bruit, ce matin, qui est que nous allons partir pour le Coteau-du-Lac : on pense que les Américains viendront par cet endroit. Je ne donne pas cela comme certain, j'en saurai plus long dans une couple d'heures.

Je suis occupé continuellement et à la Cour et à la *drille* et aux casernes. Juge comme cela me plaît. Papineau a la même chance que moi...

Je te prie de m'écrire et de me donner de tes nouvelles. Porte-toi bien et crois-moi

Ton ami.

L.M. Viger



À Louis-Joseph Papineau
BAC, Mic. 15789, p. 182-183

Au capitaine Jos. Papineau, écuyer
Au Coteau du Lac
*Aux soins de M. Adhémar*¹³, lieutenant

Montréal, 4 mai 1813

Cher ami,

J'ai reçu hier ta lettre du 1^{er} mai¹⁴. Elle nous a fait plaisir et je t'engage très fort à nous procurer ce plaisir fréquemment.

¹³ Patrick Adhémar, de la 4^e compagnie du capitaine McKay. Voir, de Georges Aubin et Raymond Ostiguy, *Louis-Joseph Papineau, les débuts – 1808-1815*, Les Éditions Histoire-Québec, collection Société d'histoire de la seigneurie de Chambly (2015), 251 p.

¹⁴ Cette lettre est absente de l'édition de LJP, *Lettres à sa famille* (2011).

Aussitôt ta lettre reçue, je me suis mis en frais de te procurer tout ce que tu me demandes. Tu recevras donc un baril d'esprit, un baril de vin, un jambon, une livre de thé et une dizaine de livres de beurre, ton chapeau de cuir et ton chapeau militaire que j'ai eu de chez Hall. J'ai fait mes efforts pour te procurer de la bière : il est impossible d'en avoir, Molson n'en peut pas donner ; il doit cependant examiner de nouveau s'il peut m'en céder quelques douzaines. S'il le fait, je tâcherai de t'en envoyer. Je n'ai pas encore reçu tes bouteilles de punch de Québec. Je te remercie toujours de la part que tu me destines.

J'ai fait faire une caisse par Trudeau pour renfermer les effets que je t'envoie. Ne te gêne pas, lorsque tu auras besoin de quelque chose, j'ai vu M. Mechtler¹⁵, le quartier-maître : tu ne pourras retirer tes rations au Coteau qu'à compter du 7 du courant. Il a reçu l'argent pour le bois de ta compagnie ; quant aux journées dues à tes hommes, il n'a pu me donner une réponse, Je dois aller demain chez lui pour régler cela avec lui. Ton caporal Perrault¹⁶ a eu 50 piastres et demie du paie-maître, et avec cela il a donné de l'argent à tes hommes. Mon oncle François¹⁷ t'a envoyé une liste, suivant ce qu'il m'a dit, des hommes qui ont été payés. Le tout a été fait en sa présence. Je te crois comptable d'une balance, lorsque le quartier-maître m'aura payé tes *allowances* et le bois de ta compagnie. Je t'informerai de cela.

¹⁵ Guillaume-Joseph (William) Mechtler (1764-1833), né à Bruxelles, acteur et musicien, installé à Montréal vers 1789, annonce qu'il donne des cours de violon et de clavecin. Devenu quartier-maître du 5^e bataillon en 1813. *DBC*.

¹⁶ Henri Perrault, caporal de la 7^e compagnie dans le 5^e bataillon (le bataillon de LJP).

¹⁷ François Papineau (1757-1821), frère du notaire Joseph Papineau, fut arpenteur et architecte. Célibataire, il vécut un certain temps avec sa sœur Victoire, institutrice. Il est décédé à Montréal dans la maison de son neveu Louis-Michel Viger, rue Bonsecours.

La nouvelle de la prise d'York [Toronto] fait beaucoup de bruit en ville, chacun fait des conjectures qui sont en général tristes. Plusieurs crient contre le général Prevost¹⁸, disant qu'il aurait dû attaquer l'hiver dernier Sackets Harbor. Aussitôt qu'on éprouve un revers, on perd des admirateurs.

Prends courage, porte-toi bien. Pour nous, nous allons bien et pensons souvent à toi. Écris-nous.

Ton ami.

L.M. Viger



À Louis-Joseph Papineau
BAC, Mic. 15789, p. 184-185

J.L. Papineau, écuyer, capitaine
Dans le 5^e B. M. In.
Au Coteau du Lac

Montréal, 17 mai 1813

Cher ami,

Enfin, voilà le reste du 5^e B. qui laisse Montréal pour aller partie aux Cèdres, partie au Coteau du Lac. Je me réjouis tous les jours d'en être sorti. Le major Guy¹⁹ doit aller te rejoindre au Coteau, mais il ne part que mercredi [19 mai] avec le quartier-maître, étant obligé de paraître aujourd'hui en Cour pour

¹⁸ George Prevost (1767-1816), gouverneur en chef du Canada, commandant des forces au cours de la guerre de 1812.

¹⁹ Le major Louis Guy (1768-1850), notaire. Dans le 5^e bataillon en 1813. *DBC*.

rendre témoignage. Je profiterai de leur occasion pour t'envoyer une balle dans laquelle j'ai fait mettre 60 gilets de croisé blanc pour ta compagnie et une caisse que j'ai reçue de Québec qui contient ta limonade. Je t'enverrai aussi du chocolat, que j'ai oublié la dernière fois.

Nous avons reçu de tes nouvelles par ta dernière lettre que tu as adressée à mon oncle François, dans laquelle tu nous annonces l'accident malheureux qui est arrivé à ce pauvre [Antoine-Méru] Panet, ainsi qu'à [Jacob] Galipeau et [Toussaint] Allard²⁰. J'ai été immédiatement chez Mme Rottot²¹ pour lui communiquer ta lettre. Elle te remercie bien et nous nous sommes fait un devoir de faire prévenir la famille Panet. C'est une famille qui est bien dans l'affliction.

On répand ici que votre bataillon va aller à Prescott sous peu de temps. Pauvres militaires, résignez-vous à tout !

²⁰ Un journal rapporte les noyades des trois militaires aux Cèdres, en précisant que Panet, Galipeau et Allard, accompagnés de l'enseigne Pierre Rottot, étaient partis en canot de l'Isle à la Prison pour revenir au Coteau-du-Lac : « la traverse est très-étroite dans cet endroit ; mais le courant y est d'une extrême rapidité ; [...] ils furent bientôt entraînés dans les cascades, où le canot ayant chaviré, trois d'entre eux furent aussitôt engloutis. Mr. Rottot [...] s'est servi plusieurs fois d'une de ses mains pour élever son chapeau en l'air pour appeler par ce signe au secours, tandis qu'il se tenait de l'autre à la barre. Enfin un canot qu'on avait mis à l'eau pour aller à lui est arrivé assez à temps pour le sauver. » *Le Spectateur*, 27 mai 1813, p. 3. Pierre Rottot (1798-1876), marchand à Montréal, vétéran de 1812, époux de Mary Short (Montréal, 18 février 1822). « Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un magasin, près du marché neuf, N° 30, rue St. Paul, où il vend en gros et en détail, peintures, huile, plastique, vitres, etc. Il assure les personnes qui voudront bien l'encourager qu'elles seront servies d'effets, dans sa ligne, de la meilleure qualité et à bon marché. Il achète aussi continuellement de la graine de lin. Pierre Rottot, *La Minerve*, 10 mai 1830. » Nécrologie : Mort de Pierre Rottot chez son fils [Jean-Philippe], médecin. *La Minerve*, 2 février 1876, p. 2.

²¹ Marie-Madeleine Le Têtu, épouse de Pierre Rottot père.

Je n'ai pas encore réglé avec Mechtler. Je dois le faire avant son départ. Parent, de Lachine, m'a remis, ces jours-ci, une note de toi pour retirer de l'argent de M. Heney. Je vais y aller aussi et je t'enverrai le compte par ma première lettre.

Je suppose que tu as reçu les effets que je t'ai envoyés. Tu ne nous en dis rien. Écris-nous donc plus souvent et marque-nous donc la manière dont tu es arrangé dans tes quartiers.

Porte-toi bien. Ton ami.

L.M. Viger



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 2 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 216-217 ; Append., p. 15.

Capitaine J. Viger²², C.V.

Kingston

(*Extraits*)

Montréal, 19 mai 1813

Cher cousin et ami,

... Il est étonnant que nous n'ayons pas reçu de lettre de toi depuis ton départ de Saint-Philippe. Ce silence de ta part, non seulement nous surprend mais jette ton épouse dans une

²² Jacques Viger (1787-1858), enrôlé dans la milice en 1812 en qualité de lieutenant du 3^e bataillon de la ville de Montréal ; accède au poste de capitaine des Voltigeurs. Il est de la bataille de Sackett Harbor en mai 1813, dans l'État de New York. Collectionneur et auteur de *Ma Saberdache*, en 43 volumes, il sera le premier maire de Montréal (1833-1836). *DBC*.

inquiétude extraordinaire : elle n'a pas encore reçu aucune lettre de toi²³. Je te prie de nous écrire ou de nous faire donner de tes nouvelles par Truteau, si tes occupations t'en empêchent ; cela nous tranquillisera. Ta mère en est affligée : tu sais qu'elle est avancée en âge²⁴ et que peu de chose l'affecte, comme lui fait beaucoup de plaisir.



Jacques Viger

²³ Note de Jacques Viger : Je lui avais pourtant écrit dès le 12, par le chevalier de Lorimier, une longue lettre qu'on verra ci-après, mais qu'elle n'avait pas encore reçue, à ce qu'il paraît. Elle m'en accuse la réception par une lettre du 27 mai.

²⁴ Clotilde-Amaranthe Prévost (1742-1813), mère de Jacques Viger, sera inhumée à Montréal le 13 septembre 1813, âgée de 71 ans.

Je t'ai déjà écrit une lettre dans laquelle je te marquais ce qui s'était passé au sujet de l'inventaire de Mme Campbell²⁵. En peu de mots, voilà ce qui s'est passé... Il faudra en venir à un procès, et l'action sortira pour le 1^{er} de juin.

Je te prie de m'écrire un mot sur la politique de votre endroit. Qu'est-ce que le gouverneur fait ? Quelles préparations ordonne-t-il ? Qu'est-ce que l'on dit de Schaeffer ? Ici, il est accusé et condamné en même temps, et bien ouvertement, au sujet de l'affaire de York²⁶.

Nous sommes assez tranquilles ici. Samedi au soir, 1 500 hommes sont arrivés à Québec dans des transports. Il y a des Dragons compris dans ce nombre ; on attend sous peu d'autres secours.

Ne manque pas de me donner des nouvelles par la poste ou par les bateaux qui viennent très fréquemment de Kingston. Nous sommes inquiets sur votre compte. Nous nous en occupons très souvent. Écris-moi. L'heure du départ de la poste ne me permet pas d'en dire davantage.

Crois-moi ton affectionné ami.

L.M. Viger



²⁵ Inventaire des biens de la succession de défunte Dame Marie-Anne De Chap De La Corne S^e. Luc, veuve de John Campbell. LC, 12 avril 1813, minute 10609. Cette veuve Campbell est sœur de Marguerite de La Corne, veuve de John Lennox, qui a épousé Jacques Viger.

²⁶ Note de Jacques Viger : Voir pp. 26 à 32 de l'Appendice.

À Louis-Joseph Papineau
BAC, Mic. 15789, p. 189-191

J.L. Papineau, écuyer
Capitaine dans le 5^e B. M. Inc.
Au Coteau du Lac
Faveur de M. Mechtler, écuyer

Montréal, 20 mai 1813

Cher ami,

Demain matin doit partir Mechtler et je t'écris un mot par lui. Tu as sans doute reçu ma lettre par les derniers miliciens qui sont partis pour te rejoindre. M. Mechtler s'est chargé d'une balle contenant les gilets de tes gens et d'une caisse de limonade qui vient de Québec. Je n'ai pas usé de la liberté que tu me donnais d'en prendre une couple de bouteilles : j'ai craint de déranger la caisse. J'ai réglé avec Mechtler ton compte, j'ai reçu de lui.

Pour le bois dû à ta compagnie à Lachine :	£12
pour 8 cordes de bois qui t'étaient dues	
jusqu'au 21 avril dernier :	7,6,8

£19,6,8

Il a fallu déduire :	
Pour autant qu'il a payé à Hall pour	
ton chapeau :	£1,12,6
À l'orfèvre pour les armes qui sont	
sur votre chapeau :	11.

Le compte de tes malades dû à l'hôpital
en mars, Joseph Cyr, 8 jours, et Jean-
Baptiste Frenette, 3 jours en avril ; J. Bte

Lafrenette, 4 jours et Louis Roux, 3 jours : 0,6,7

2,10,3

Balance : £16,16,5 qui demeure entre mes mains et qui est à ton ordre. Il te revient encore du bois jusqu'au 5 de mai ; nous devons régler cela la semaine prochaine, il doit revenir en ville.

J'ai eu aussi de M. Fleming²⁷, pour les journées dues à tes hommes, un ordre pour être payé de la somme de £2,9,4, cours actuel. Leurs journées ont été payées sur le pied de 8 deniers courant par jour. Ainsi tu vois tes affaires. Nous sommes toujours fâchés contre toi de ce que tu ne nous écris pas plus souvent. J'ai reçu une lettre hier de Casimir²⁸ : il est bien portant, est rempli de courage et nous avoue qu'il n'a plus peur, soit dit entre nous. La peinture qu'il nous donne de l'état de sortir moins sur le lac doit nous convaincre qu'il est impossible que nous ayons la supériorité sur le lac ; cependant les Écossais sont là ce qu'ils sont ici, ils sont déjà maîtres de Sackets Harbor et du lac en entier et de tous les vaisseaux des Américains. Il est à

²⁷ Samuel Dunham Fleming, assistant commissaire général des Forces de Sa Majesté ; il épousera Marie-Agathe Dumas (Montréal, Christ Anglican Church, 1^{er} février 1815). Marie-Agathe Dumas (1763-1842), veuve du capitaine Louis Genevay, est une amie d'Angelle Cornud (épouse de DBP). S.D. Fleming mourra en 1821.

²⁸ Toussaint-Casimir Truteau/Trudeau (1790-1820), baptisé à Montréal le 25 mars 1790, né la veille, fils de Toussaint Truteau et de Marie-Louise Papineau, deuxième naissance d'une famille qui en comptera dix-huit. Cousin de LMV et de LJP. Médecin, célibataire, anciennement des Voltigeurs, il est chirurgien dans le 5^e bataillon. Il décède à l'âge de 30 ans, le 28 avril 1820, et sera inhumé à Montréal le 1^{er} mai. Trois jours avant sa mort, son oncle Joseph Papineau écrivait : « Le pauvre Casimir aura eu une hémorragie considérable ces jours passés. On croyait qu'il y succomberait, on lui a donné l'extrême-onction. Il paraît que l'ulcère qui le rongé avait attaqué quelque vaisseau qui heureusement s'est cicatrisé, mais le même effet peut revenir et, sans doute, il y succombera. » JP à LJP, 25 avril 1820. Voir aussi une lettre de Casimir adressée à LJP le 2 septembre 1813, de Four Miles Creek. BAC, MG24, B2, correspondance, p. 208-211.

craindre que nous ne puissions pas réussir à leur faire la loi sur le lac. Le gouverneur s'est rendu vendredi le 14 [mai] à Kingston. Je suppose que son arrivée mettra les affaires en mouvement. Les troupes dernièrement arrivées à Québec viennent ici par terre ; on en attend tous les jours.

Porte-toi bien, écris-nous. Voilà la Cour qui commence et je crois que je serai extrêmement occupé, et crois-moi ton affectionné ami.

L.M. Viger



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 3 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 188-190

Capitaine J. Viger, C.V.
Kingston

Montréal, 4 juin 1813

Cher cousin,

Bouthillier part demain pour Kingston ; je profite de son occasion pour t'écrire un mot.

On voit par les ordres généraux de Kingston, du 30 mai dernier²⁹, que les Voltigeurs se sont trouvés dans l'action de Sackets Harbor, par conséquent tu dois y avoir été. Je désirerais bien recevoir une lettre de toi dans laquelle tu m'expliquerais tes sentiments au sujet d'un combat. À quoi pense-t-on ? Il me semble t'entendre conter tes exploits. Les Écossais disent tout

²⁹ Note de Jacques Viger : On les trouvera à la page 153 de ce volume.

bas que les Voltigeurs se sont bien rencontrés : c'est beaucoup toujours qu'ils avouent cela. Nous nous intéressons trop à ce corps pour que nous ne désirions pas connaître les particularités de cette action. Écris-moi un mot là-dessus.

Aujourd'hui, nous avons eu une alerte considérable. En voici l'occasion.

Hier, le capitaine Gordon, qui commande l'artillerie à l'Île-aux-Noix, sachant qu'à deux lieues environ, deux vaisseaux américains étaient venus en observation et que, faute de vent, ils étaient à l'ancre, est parti avec trois *gun-boats* et des hommes, pour aller les attaquer. Les vaisseaux américains portaient en tout 10 à 12 canons (5 à 6 chaque) et 40 hommes d'équipage. Le capitaine Gordon, après une canonnade de trois heures, est venu à bout de les prendre. Les gardes avancées, qui ignoraient cette manœuvre du capitaine Gordon, ont donné l'alarme que les Américains venaient d'attaquer l'Île-aux-Noix et venaient en outre par Odelltown. Cette nuit, la nouvelle est arrivée. Les ordres ont sorti immédiatement de lever la milice en masse. Nous avons été dans cette inquiétude jusqu'à 10 heures, où nous avons su les choses telles qu'elles étaient arrivées. Des contre-ordres ont été donnés et nous sommes parfaitement tranquilles.

Nous désirerions bien que vous le fassiez également en Haut, mais nous craignons que vous ne soyez encore obligés de vous trouver à différents combats.

Porte-toi bien : courage, nous nous portons bien. Ton épouse nous a lu ton journal ; continue, tu nous feras plaisir.

Ton ami.

L.M. Viger



À Louis-Joseph Papineau
BAC, Mic. 15789, p. 194-195

Capitaine Papineau, écuyer
Coteau du Lac

Montréal, 4 juin 1813

Cher frère,

Je t'envoie par Laflamme de petits billets au montant de la somme de 50 piastres. Tu recevras 6 cuillères de mon oncle François. Pour ta montre, je l'ai retirée de chez Louis. Elle a bien été pendant 6 heures et elle est encore arrêtée ; je vais être obligé de la reporter.

Hier au soir, j'ai reçu ta lettre par Bouthillier. Je vais aller dans l'instant chez Wilson pour les chaudières. Porte-toi bien.

Nous avons la nouvelles que les Américains traversent pour gagner Odelltown. Hier nos gens, bout de l'île-aux-Noix, ont pris deux petits vaisseaux américains qui transportaient des troupes. Un de ces vaisseaux avait six pièces de canons. Il y a eu quelques hommes de tués de part et d'autre, suivant le récit du capitaine Meilleur, qui est venu cette nuit porter les dépêches. Je ne l'ai pas vu, en conséquence, cette nuit l'artillerie est traversée, les ordres sont partis à 8 heures pour lever la milice en masse dans le sud et les pauvres miliciens qui devaient être déchargés aujourd'hui, obligés de demeurer. Dieu sait quel effet cela aura sur l'armée en mouvement. Et nous ne savons rien.

Je suis ton ami.

L.M. Viger



À Louis-Joseph Papineau
BAC, Mic. 15789, p. 203-205

Au capitaine Papineau, écuyer
Au Coteau du Lac

Montréal, 10 juin 1813

Cher ami,

Je t'écris un mot par [Joseph] Larrivée qui va rejoindre la compagnie, pour t'annoncer que j'ai 60 chaudières ici pour toi. Je les ai reçues trop tard pour profiter de l'occasion de M. Mechler. Il te faut en outre des bandes de cuir pour ces chaudières. Informe-toi donc qui est-ce qui les fait à Montréal et la longueur qu'il faut leur donner. Ces chaudières coûtent 4/ la pièce.

J'ai eu ta montre, mais je suis obligé de la reporter : elle s'arrête encore. Tu as reçu copie de la lettre de Casimir, elle est extrêmement intéressante. Nous nous sommes empressés de t'en envoyer une copie.

Nous avons 3 700 hommes arrivés et débarqués à Québec, le général de Rottenburg³⁰ monte en haut ; le général Schaeffe descend [du Haut au Bas-Canada], le général Glasgow prend le commandement de la province du Bas-Canada, tant pour le civil que pour le militaire.

Tu as entendu parler du 7^e bataillon de milice que l'on se proposerait de lever, à la tête duquel étaient MM. Deschambault

³⁰ Francis de Rottenburg (1757-1832), major général, commandant du district de Montréal ; il sera administrateur de la province pendant l'absence du gouverneur Prevost.

et Mondelet. Ces papiers ont servi à différentes personnes pour connaître si elles voulaient accepter des commissions. M. Taschereau m'a dit – et c'est la nouvelle de la ville – que le général de Rottenburg n'en a eu aucune connaissance et qu'il n'a point participé dans ce plan. Juge actuellement ce que l'on dit et de Deschambault et de Mondelet.

Porte-toi bien. Ton ami.

L.M. Viger

Écris-moi donc promptement un mot de Mme veuve Dézéry contre Sanguinet. Elle m'a demandé de l'argent, elle voudrait terminer cette affaire³¹.



AVIS AU PUBLIC
Le Spectateur canadien

Montréal, 4 novembre 1816

AVIS AU PUBLIC. Le soussigné donne avis au public qu'il s'adressera à la Législature de cette province dans la session

³¹ La demanderesse est Angélique Lhuillier/Chevalier, veuve d'Amable Dézéry, « unique héritière de sa sœur, feue Marguerite, veuve de Christophe Sanguinet qui, pour faire suite à leur contrat de mariage (25 août 1785), reconnaissait par acte notarié du 26 octobre 1786 une dette de 1 400 £ ancien cours (58,6,8 £ cours actuel). Les défendeurs sont Ambroise et Louis Sanguinet, seuls héritiers de feu Christophe Sanguinet, leur père, décédé le 9 décembre 1809, qui refusent de rembourser cette somme. Alors M^e Papineau, le 3 février 1812, signe une Déclaration A, de 3 folios, au nom de la demanderesse, réclamant des deux défendeurs 58,6,8 £, le tout avec intérêts et dépens. » Voir BAnQ-VM, TL19, L4, Matières civiles supérieures, SS1, dossier N° 262. Reproduction dans *Louis-Joseph Papineau, les débuts, 1808-1815*.

prochaine pour obtenir le droit exclusif d'ériger un pont de péage sur la rivière des Prairies, de l'Île de Montréal, dans la paroisse de la Visitation du Sault au Récollet à l'Île Jésus dans la paroisse de Saint-Vincent de Paul ; ledit pont à être établi dans la paroisse du dit Sault au Récollet, au-dessous de l'église, près des moulins des seigneurs de l'Île de Montréal.

L.M. Viger



À Jacques Viger
Ma Saberdache bleue, Vol. 5 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 110-111

J. Viger, écr
Montréal
(*Extraits*)

Québec, 8 février 1817

Cher cousin,

Il me semble t'entendre jurer, pester et maugréer contre moi, à l'arrivée de chaque poste, voyant que tu ne reçois aucune nouvelle de moi.

Je ne te dirai rien de mon voyage : il a été heureux et agréable, nous avons mené une bonne vie et je me porte assez bien. Depuis mon arrivée, j'ai été extrêmement occupé : je perds une partie de la journée à la Chambre, à attendre les Messieurs du comité qui siège sur l'affaire du juge Foucher³². Les

³² Louis-Charles Foucher (1760-1829), avocat en 1787, juge en 1803 à Trois-Rivières, puis en 1812 à Montréal. Beau-frère de Denis-Benjamin Viger, bureaucrate,

procédés vont lentement et le témoignage est pris avec beaucoup de précaution ; et, l'autre partie de la journée, il faut rendre les visites, penser au pont et à la requête³³. M. McCord s'est chargé de ta requête avec plaisir. Il doit aller voir le gouverneur demain, pour être autorisé de sa part à déclarer à la Chambre qu'il n'a aucune objection à cette requête et qu'il la recommande. Cela sera fait lundi prochain : un comité de cinq membres sera nommé à cet effet, pour faire rapport à la Chambre sur les mesures qu'il faut adopter à ce sujet. Si tu as à descendre, fais-le la semaine prochaine. Quant à t'encourager à venir avec ta voiture, tu pourras t'en repentir ; cependant, s'il faisait beau, cela peut se faire, mais, avec du mauvais temps, il est impossible de voyager, seul dans une voiture, pour un homme de Montréal...

... Je te prie de voir ma mère, lui dire que je me porte bien, et t'informer comment va la maison et m'écrire s'il y a quelque chose de nouveau. Également, tu iras chez ma tante Viger³⁴ les saluer pour moi, assurer Mlle Perrine que je suis raisonnable et suis exactement ses prescriptions...

... Présente mes respects à ta dame et viens passer quelques jours ici, pour te divertir avec nous.

Je suis ton ami.

mis en accusation pour conflit d'intérêts par le député Austin Cuvillier qui l'avait accusé de partialité dans un litige commercial ; Foucher fut suspendu de ses fonctions de juge par la Chambre d'assemblée en mars 1817 ; réintégré en 1819. *DPQ, DBC, VII*.

³³ Note de Jacques Viger : M. L.M.V. sollicitait le privilège de bâtir un pont sur la rivière des Prairies, et moi, je demandais une augmentation de salaire. Nous obtîmes chacun notre demande par 2 Actes de la session de 1817.

³⁴ Perrine-Charles Cherrier (1746-1823), veuve de Denis Viger et mère de Denis-Benjamin Viger et de Perrine Viger. Tante de LMV.

L.M. Viger



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 6 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 164

12 avril 1823

Affaires³⁵.



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 6 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 166-167

[Montréal,] 17 avril 1823

Lettre d'affaires de M. L.M. Viger, où il me marque *in fine* :
« Rien d'extraordinaire dans cette ville. La saison est bien tardive. Aujourd'hui, les petites goélettes qui ont hiverné dans les îles de Boucherville sont arrivées dans le port et notre marché commence à être pourvu abondamment de poissons. »



³⁵ Très succinct résumé de Jacques Viger.

À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 6 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 155-157

J. Viger, écr

Montréal

(Extraits)

Québec, 22 décembre 1823

Cher ami,

J'ai reçu tes deux lettres du 13 et du 16, et je t'en remercie. Il me reste à te rendre compte des commissions dont tu m'as chargé.

... Commissions ...

Quant à la politique, je n'entre dans aucun sujet. Il y a des affaires très importantes devant la Chambre. On travaille beaucoup, surtout dans les comités. La Chambre ne siège pas trop tard, par la raison qu'il n'y a point de débats. Jusqu'à présent, les membres ministériels n'osent rien dire. Dans le mois de janvier, les débats sur les grandes questions auront lieu, et je serai alors auprès de toi.

Papineau a introduit le bill du feu³⁶. Il s'exprime actuellement. Heney lui a communiqué, ainsi qu'à M. D.B. Viger et à moi, tes aimables lettres, tes judicieuses remarques et comiques observations ; ils espèrent en profiter. Je suis étonné des travaux que fait M. Viger, depuis le matin jusqu'au soir. Il est continuellement à l'ouvrage ; on n'apprécie pas assez cet homme.

³⁶ « La Chambre ... passa une résolution disant qu'il était expédient de rappeler ces ordonnances et statut et de faire des provisions législatives contre les accidents du feu. La Chambre concourut dans cette résolution. M. Papineau introduisit un bill conformément à ladite résolution. » *Le Canadien*, 31 décembre 1823, p. 2.

Je ne te parlerai pas des plaisirs de cette ville ; seulement, le 31 décembre, la comtesse sera *at home*³⁷...

Je te prie de m'écrire encore une fois, d'ici à samedi prochain le 27, parce que le 30 au matin je partirai pour Montréal. Et, quoique j'aie vu et que j'aie occasion de voir de charmantes demoiselles, je crains de m'en retourner sans avoir fait de conquêtes : cela n'est pas nouveau pour moi, ainsi je dois me consoler.

Ma santé est meilleure, j'éprouve moins de douleurs ; j'attribue ce soulagement à avoir voyagé avec une jeune demoiselle. Pour opérer la guérison parfaite, je propose à plusieurs de remonter avec moi et aucune ne paraît disposée à me suivre ; ainsi, tu sais que je suis condamné à languir et à souffrir encore.

Excuse mon griffonnage. Il faut cesser de causer avec toi ; je vais me préparer à aller dîner, c'est une chose importante.

Crois-moi ton ami.

L.M. Viger



³⁷ Note de Jacques Viger : Formule d'invitation (d'alors) pour les parties de soir au Château.

À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 6 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 181-184

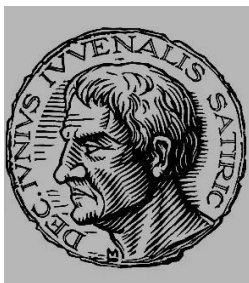
J. Viger, écr

Montréal

Saint-Charles, 26 avril 1824

Cher ami,

Ta lettre du 24, parvenue à Québec ce jour, à 1 heure p.m., m'a été remise à 7 h ce soir (il en est onze), grâce aux bons soins et aux attentions de mon agent, M. Amiot. Je désirerais posséder tes talents pour écrire et j'entreprendrais de répondre à ta charmante lettre, mais comment pourrais-je l'entreprendre, surtout dans les circonstances présentes, ne possédant pas le *mens sana in corpore sano*³⁸, ainsi que tu l'exprimes dans ta lettre.



Juvénal

³⁸ « Un esprit sain dans un corps sain ». Sentence du poète latin Juvénal, *Satires*, X.

J'ai fait part de ta lettre à la famille et à la cousine future : elle nous a réjouis et a été le sujet de la conversation de la soirée. M. Turgeon m'a chargé de te dire qu'il désirerait posséder tes talents pour écrire aussi joliment, afin de te répondre sur le même ton. Ainsi, juge si j'ai eu beaucoup de peine à t'introduire dans la famille, ainsi que tu me pries de le faire.

Te dirai-je aussi que la cousine désire te connaître ? Non, cela t'engagerait trop à faire jouer la prunelle à la première entrevue. De semblables propos ne sont pas à tenir à un amant qui n'appartient pas encore à la grande confrérie ; je te prie d'être un peu sur tes gardes à mon égard. Je te dirai seulement qu'elle a été très sensible aux compliments qui lui étaient adressés en parlant des honoraires que je devais recevoir et espérer en gagnant la cause que tu me recommandes de si bien plaider. Ajouterai-je que l'on t'aime d'avance ? Oh non, cela serait encore plus dangereux... changeons de sujet.

Je suis arrivé à Québec vendredi à midi. Pour faire plaisir au cousin... (commissions faites)...

Je suis arrivé à Saint-Charles samedi à 7 h du soir, après avoir fait le trajet partie en petite charrette, partie en traîne et partie à pied : on est encore en hiver dans ce district. L'équipage de l'amoureux³⁹ n'était pas trop brillant, comme tu vois. Malgré cela, la réception agréable et flatteuse qu'on lui a faite lui a bien vite fait oublier les fatigues du voyage.

Jeudi, il faudra se séparer de nouveau pour languir encore deux grands mois. Quelle pénible situation ! N'en parlons plus et pour cause... je crains la chemise.

Je suppose bien que des lettres écrites de Québec par mes confrères avocats auront fait connaître mes démarches à Saint-

³⁹ L.M. Viger, l'amoureux, épousera le 19 juillet 1824 (dans trois mois), Hermine Turgeon, qui demeure à Saint-Charles Rivière Boyer ou Saint-Charles de Bellechasse.

Charles, et qu'actuellement ce qui a été un secret depuis quelque temps ne l'est plus. Si la chose n'est pas encore connue, n'en disons rien. Laissons mettre la chose en circulation par autrui. Je t'autorise cependant de dévoiler le mystère à Mme Viger, ton épouse, et de lui présenter mes respects.

Je te remercie des nouvelles que tu me donnes. Tâche donc de détourner le bon vieux Papineau à écrire et à publier ses idées sur les affaires ecclésiastiques.

Reçois mes remerciements pour ta jolie et longue lettre qui nous a procuré un plaisir inexprimable.

Crois-moi ton ami.

L.M. Viger
L'amoureux



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 6 – BAnQ-VM, Mic. 1216, p. 192

23 août 1824

Invitation.



De Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 6 – BAnQ-VM, Mic. 1216 ; Appendice E, p. 38-39

Le beau Viger

1824

On a vu l'épithète de Beau donnée, dans quelques-unes des lettres de ce volume, à un M. Viger ; c'est à M. Louis Mⁱ Viger qu'on doit l'attribuer exclusivement. C'est un sobriquet bien juste et bien mérité (et non dérisoire, celui-là), dont il jouit depuis le jeune âge et qu'il tient de la bouche des Grâces mêmes. Une nombreuse clientèle qu'il a su se faire de bonne heure et se conserver durant tout le temps de sa pratique au barreau, n'a pas peu contribué à répandre ce surnom flatteur, et, par tout le pays, le Beau Viger et M. Louis Viger sont des synonymes parfaitement connus et admis sans difficulté, ni erreur de personnes.

Il y a eu un Beau Viger de lapidé dans les rues de Paris, et mon vénérable ami, M. Berczy, m'a dit avoir connu, à Vienne, un peintre de quelque célébrité, aussi du nom de Beau Viger. On peut ajouter, relativement au Canada, que s'il a encore son Beau Viger, il a eu son Enfant-Jésus ! c'est-à-dire un Viger qui, par son extrême laideur, a mérité et conservé jusqu'à son apparition devant le Père Éternel, ce sobriquet dérisoire.

Assez sur le sujet des Viger.

J.V.



Le beau Viger



À Eustache Soupras⁴⁰
BAnQ-VM, P345/4 ; P19,6/6

M^r Eustache Soupras
Marchand à S^t. Mathias
*Faveur de M^r Dansereau*⁴¹

Mai 1825

Mon cher Monsieur,

Je suis mortifié de ne pouvoir pas vous envoyer l'argent qui est chez le shérif : une erreur s'est glissée dans les ordres de la

⁴⁰ Eustache Soupras (1788-1851), fils de Louis-Joseph Soupras, notaire, et de Marie-Louise Prévost. Marchand à Saint-Mathias-sur-Richelieu. « Il se spécialise dans le commerce des chevaux, du blé, du lin, du bois de chauffage et du bois de construction. » RPCQ.

⁴¹ Sans doute Joseph Dansereau, de Saint-Charles-sur-Richelieu. Voir une lettre de Joseph Dansereau à E. Soupras, du 16 septembre 1820, traitant de vente et de transport de marchandise ; céréales et farine. AUM, Fonds Baby, P0058/U,03327.

Cour ; il faut que cela soit réparé, et ne peut se réparer que par le consentement des créanciers intéressés dans la masse de Vidal. M. Rolland, qui représente M. Debartzch, ayant perdu son père⁴², n'a pas encore paru en Cour. Aussitôt qu'il y viendra, nous réparerons les choses, et cela ensuite ne souffrira aucune difficulté. Il faut un peu de retardement.

La première fois que vous viendrez en ville, je vous prie de vous munir d'une procuration de la part de M. [Louis] Gareau⁴³, votre beau-père, afin de retirer une somme de 300#, ancien cours, montant d'un constitut qui lui est dû par M. J.M. Nero. Ce constitut ne donne que 15# dit cours de rente, en sorte je suppose bien que la chose ne souffrira aucune difficulté de retirer un capital qui peut devenir une plus forte rente. Le terrain sur lequel ce constitut est appliqué est pour être vendu, et Mme Nero désire payer ce constitut, elle est venue m'en parler et je lui ai permis de vous écrire.

Recevez mes saluts, présentez-les à Mme votre épouse.

Je suis votre serviteur.

L.M. Viger



⁴² François-Roch Rolland (1754-1825) né en France, est mort à Montréal le 1^{er} avril 1825. Père de Jean-Roch Rolland, avocat, juge.

⁴³ En 1812, Eustache Soupras avait épousé Monique Gareau, fille de Louis Gareau, forgeron, et de Françoise Demers.

À Eustache Soupras
BAnQ-VM, P345/4 ; P19,6/6 – Doc. 1143

Eustache Soupras⁴⁴, écuyer
Marchand
S^t. Mathias

Montréal, 15 mars 1826

Mon cher Monsieur,

L'état des traverses et des chemins vous a sans doute empêché de venir en ville, il y a quelque temps je vous ai écrit au sujet des affaires de Vidal, vous informant que vous pouvez recevoir de l'argent chez le shérif. Aujourd'hui je vous écris de nouveau au sujet de Vidal ; vous verrez que nous avons fait une opposition à un décret volontaire poursuivi par M. Debartzch. Alors la terre sur laquelle nous avons fait une opposition en février dernier n'était pas alors vendue, en sorte qu'actuellement, ayant reçu ou devant recevoir des deniers sur et acompte de cette dette, par laquelle nous avons fait opposition sur le décret de M. Debartzch, il faut réduire notre demande sur ce qui reste dû. C'est sur ce point que je désirerais vous voir promptement. Si votre santé vous permettait de venir en ville lundi, je réglerais cette affaire définitivement.

Quant à M. Choquette, vous savez que la terre n'a pas encore été vendue et je crains bien que vous n'ayez rien du tout, parce que Choquette ne recevra rien, ses créanciers emporteront le tout. Nous nous verrons à ce sujet.

⁴⁴ Soupras a ajouté sur la suscription : « Reçu le 16 avril 1826, par faveur de Mons^r E^d Vincelette. » Édouard Vincelette (1788-1859), marchand, époux (1811) de Julie Plamondon, mourra près de son fils Clément, notaire à Iberville.

Présentez mes respects à votre famille, et croyez-moi sincèrement votre serviteur et ami.

L.M. Viger



À Eustache Soupras
BAnQ-VM, P345/4 ; P19,6/6 – Doc. 1143

M^r Eustache Soupras
Marchand
S^t.Mathias

Montréal, 23 décembre 1826

Mon cher Monsieur et ami,

Il y a quelque temps j'ai reçu une lettre de votre part, m'annonçant que vous deviez venir en ville le jeudi suivant, et de faire en sorte que nous puissions régler cette affaire avec M. Rolland. La chose, suivant ce qui m'a paru, n'aurait souffert aucune difficulté. Vous n'êtes point venu, les chemins et la saison vous en ont empêché.

Ce matin, vers les 9 heures, M. Dansereau m'a remis votre lettre datée du 17 du courant et doit repartir immédiatement. Il est fâcheux qu'il ne m'ait pas remis la lettre en arrivant, j'aurais pu recevoir l'argent, si toutefois M. Rolland eût accepté ma signature. Il faut remettre la chose à votre premier voyage.

Votre ami.

L.M. Viger



À Eustache Soupras
BAnQ-VM, P345/4 ; P19,6/6 – Série 2-1565

M^r Eustache Soupras
Marchand
S^t.Mathias

Montréal, 29 décembre 1826

Mon cher Monsieur,

M. votre beau-père m'a remis à 9 heures votre lettre écrite du 27 du courant. Aussitôt je me suis empressé de voir M. Rolland⁴⁵, mais sa dame lui ayant donné, cette nuit, un gros garçon, il a été impossible de ne rien faire. Prenez un peu de patience. Il est fâcheux que la saison, l'état des chemins et des rivières empêche d'avoir une communication régulière. Les choses vont s'améliorer et la semaine prochaine, le tout sera réglé, je l'espère.

Votre ami.

L.M. Viger

⁴⁵ Jean-Roch Rolland (1785-1862), juge et seigneur de Monnoir, a épousé (Québec, 1^{er} mars 1821) Anne-Marguerite d'Estimauville. En septembre 1812, Jean-Roch Rolland, comme L.M. Viger, avait été enseigne de la 2^e division de la Ville de Montréal.



Jean-Roch Rolland, juge



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 8 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 248-250

J. Viger, écr

Québec

Montréal, 10 décembre 1828

Mon cher ami,

Il me semble te voir, impatient, inquiet, au sujet de l'assemblée de magistrats, et curieux d'en apprendre le résultat. Suivant ma promesse, je prends la plume et vais te dire ce que

notre cousin Auger⁴⁶ m'en a appris. Il désire néanmoins que son nom ne soit point cité.

À l'heure ordonnée, 17 magistrats se sont trouvés en Chambre pour prendre en considération les résolutions de M. Griffin⁴⁷, relativement à ton absence et celle de M. de Boucherville. Après qu'elles eurent été lues par M. Griffin et expliquées par lui, plusieurs réflexions faites par certains magistrats, le Dr Robertson a présenté un amendement (le tout drapé en apparence par M. McGill), tendant à remettre la considération après que le comité qui siège, dans la Chambre, sur les griefs allégués par la requête de Montréal fut fait. Division a eu lieu :

Pour l'amendement : MM. Robertson, McGill, Guy, de Rocheblave, Leprohon, Molson, Auldjo, Froste et Millar (9).

Contre l'amendement : MM. Griffin, Porteous, Würtele, Napier, Fleming, Pardy, H. McKenzie (7). M. le président Ross n'a pas voté.

Les débats ont été chauds. MM. Guy et McGill ont été des avocats très zélés, et le Dr Robertson, pour MM. Boucherville et Viger. Les promoteurs de ta mesure ont gardé le silence. Ils ont été drapés cependant d'importance par Guy et McGill. J'ignore actuellement comment seront faites les entrées sur le registre. Je crains qu'elles ne soient pas des plus régulières. Auger m'ayant informé que M. Ross, sur la demande de Griffin, lui avait remis ses résolutions proposées. Elles ne seront donc pas entrées pour donner lieu à l'amendement du docteur, peut-être aussi qu'elles ne seront jamais reproduites. Tant mieux ! M. Guy s'est montré avec beaucoup d'énergie.

⁴⁶ Vraisemblablement Pierre Auger (1764-1840), maître maçon, de Terrebonne, qui a épousé (Terrebonne, 31 janvier 1791) Marie-Anne Viger, fille d'André Viger et de Marie-Anne Daguilhe. André Viger est oncle de Jacques Viger, l'auteur de *Ma Saberdache*.

⁴⁷ Henry Griffin (1791-1848), notaire à Montréal.

En voilà assez sur ce sujet. Au reste, je ne sais plus que te dire, et je payerai cette lettre à la poste pour te procurer le plaisir de me lire ; en retour, donne-moi donc l'avantage de te lire, et fais-moi payer les frais de poste, je t'en aurai eu une obligation.

Si tu le fais, n'oublie pas de nous marquer les noms des conseillers qui ont voté pour et contre la rescision des ordres en Conseil. Tu sais notre empressement à connaître ce fait. Je ne te recommande pas de m'écrire toutes les nouvelles de la Chambre sur les grandes mesures, ni les procédés du Conseil, les anecdotes des grands hommes de Québec, des plans et des projets qu'on peut avoir sur toutes les affaires de la province. Je ne te demande pas toutes ces choses ; cependant si tu veux absolument me les écrire, eh bien soit : j'aurai le plaisir de te lire. En un mot, je te mets à ton aise : écris-moi tout ce que tu jugeras à propos. Venant de toi, tout sera intéressant.

Cherrier te fait dire... Commissions ...

Bonne santé, courage, etc.

Ton ami.

L.M. Viger



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 8 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 292

[J. Viger, écrivain
Québec]

[Montréal,] 10 janvier 1829

Remerciements comm[uniqués].

Demande de détails sur les procédés des deux Chambres.



Reçu signé LMV
BAnQ-VM, fonds Viger, Mic. 3716

Montréal, 9 juin 1829

Jacques Viger, écuyer, vs François Cerré.

Reçu du défendeur, François Cerré, la somme de dix livres quinze chelins et quatre deniers, cours actuel, étant la balance, tant en capital, intérêt, que frais du jugement obtenu contre lui à la poursuite du demandeur, en février de l'année dernière, dont quittance finale et générale.

£10.15.4

L.M. Viger



À Jacques Viger
Ma Saberdache bleue, Vol. 8 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 319-321

J. Viger, écr
Montréal
(*Extraits*)

Saint-Charles (Québec), 13 décembre 1829

Cher ami,

Tes lettres des 4, 5 et 7 décembre courant⁴⁸ me sont parvenues le 9 de ce mois, veille de la réunion des bons curés des environs qui a lieu tous les jeudis. Comme bon vivant et bon chrétien, j'ai l'honneur d'être admis Frère de la Confrérie. Elle avait lieu, jeudi dernier, à Beaumont, chez le curé Létang⁴⁹. Je m'y suis rendu. Le curé du lieu traitant, le curé de Saint-Gervais, M. Paquet⁵⁰ ; celui de Saint-Henri, M. Lacasse⁵¹ ; celui de Saint-Charles, M. Perras⁵² ; celui de Saint-Michel, M. Fortier⁵³ ; Saint-Michel où demeure Mme Blumhart, entends-tu ?

Après s'être salués et avoir parlé nouvelles, il a fallu s'édifier les uns les autres, et je ne pouvais pas choisir un texte plus heureux que celui de tes lettres où l'on parlait de l'événement fortuné de la conversion d'un juge. On a passé en revue la décision du manoir de l'Île-Jésus, et tous ont été d'accord que le juge sera sauvé, les livres saints ne mentant point.

Il n'en a pas été ainsi du plaidoyer de la prescription : ces Messieurs ne l'ont point admis. Moi, comme avocat qui désire, à l'exemple du juge, avoir ma place en dedans de la porte, j'ai différé d'opinion : chacun juge d'après les principes de son état, comme tu vois.

Les vers de M. Chartier, que tous ont attribués à cette demoiselle qui te les a remis, ont bien fait rire : la curiosité existe chez

⁴⁸ Note de Jacques Viger : Je n'en ai point de copies.

⁴⁹ Théodore Létang (1773-1838), né à Montréal, prêtre en 1797 ; curé à Beaumont, de 1814 à 1838.

⁵⁰ François-Raphaël Paquet (1762-1836), né à Québec, prêtre en 1790 ; curé à Saint-Gervais, de 1806 à 1836.

⁵¹ Joseph Lacasse (1785-1847), né à Saint-Charles de Bellechasse, prêtre en 1812 ; curé à Saint-Henri de Lauzon, de 1817 à 1847.

⁵² Jean-Baptiste Perras (1768-1847), né à Québec, prêtre en 1791 ; curé à Saint-Charles de Bellechasse, de 1799 à 1837.

⁵³ Narcisse-Charles Fortier (1800-1859), né à Québec, prêtre en 1824 ; curé à Saint-Michel de Bellechasse, de 1829 à 1859.

ces Messieurs, comme chez les autres hommes, pour ne pas dire chez les femmes. Le nom de l'auteur leur aurait fait plaisir.

Il est impossible de te dépeindre le plaisir que nous ont causé tes lettres. Tu sais que je les trouve toujours aimables et intéressantes, mais quand on est situé comme je le suis, dans ce moment, absent depuis plus de six semaines, on les trouve encore plus aimables et on ne regrette pas de tenir un compte ouvert pour en payer le transport. En échange, je te promets d'aller moi-même à Saint-Michel, pour tes interrogatoires à Mme Blumhart, mère de la prétendue centenaire, Miss Marguerite Savard⁵⁴. Dieu veuille que ces interrogatoires, faits et articles et serment décisive n'embrouillent pas l'affaire plus qu'elle ne l'est dans le moment. J'irai, ces jours-ci, rendre une visite au curé du lieu et je m'acquitterai de ta commission.

En me parlant de nouvelles, tu crois qu'à Saint-Charles on est informé de tout ce qui se passe à Québec et au Château ; tu es dans l'erreur. À Saint-Charles, on est au bout du monde. J'ignore tout et ne sais rien, excepté ce que je trouve dans *La Minerve* et *La Gazette* de Neilson.

D'après ta lettre du 7, le juge Foucher ne doit plus être dans ce moment condamné pour la 2^e fois par son médecin. Qui allons-nous avoir pour juge ? Vallières ou Bédard ? Les choses iront-elles mieux ?...

Adieu. J'espère que Mme Viger, ton épouse, est mieux et que les douleurs qu'elle a éprouvées ont fini : je le souhaite de tout mon cœur. Présente-lui mes très humbles respects, ainsi qu'à ses demoiselles, et crois-moi bien sincèrement

Ton ami.

L.M. Viger

⁵⁴ Note de Jacques Viger : Voir lettre de M. Perrault, p. ? de ce volume.



À Louis-Joseph Papineau
 BAñQ-VM, P7-26 ; lettre 1/22, Mic. 3942, p. 1973

L'Honorable Jos. L^s Papineau
 Écuyer
 Québec

Montréal, 16 mars 1830

Cher ami,

Au milieu des affaires de la Cour, je t'écris à la hâte au sujet de la vente des propriétés de De Witt⁵⁵ qui doit avoir lieu le 22 du mois. Vendredi dernier au soir, je suis allé chez toi avec ton père, ainsi qu'il a dû te l'écrire samedi dernier. Mme Papineau n'a pas pu nous montrer ta lettre dans laquelle tu lui parlais de cette propriété, ainsi je te prie de nous faire connaître tes intentions à ce sujet.

⁵⁵ Propriétés de Jacob De Witt (1785-1859), qui est curateur à la succession vacante de J.D. Dewitt. Jacob De Witt est un associé de L.M. Viger dans la Banque du peuple, il sera élu député de Beauharnois à l'automne de 1830. *DBC*. Papineau n'achètera pas ces propriétés De Witt en 1830. De Québec, il écrit à Julie le 18 mars 1830 : « Fais dire à Louis Viger, qui m'écrit au sujet de la maison de Dewitt, que je le remercie bien cordialement des soins et peines qu'il a pris pour m'obliger et me rendre service. Comme il attend ma réponse, fais-lui dire que je suis appliqué à la chambre si assidûment que je ne puis t'écrire ni quand ni comme je voudrais, et que je ne puis lui écrire, mais que je renonce à toute idée de faire cette acquisition... » LJP, *Lettres à Julie* (2000), p. 215-216. Voir encore, à ce sujet, *De Montréal à la Petite-Nation* (2017), p. 356, lettre de JP à LJP, 12 mars 1830 ; et *La Minerve*, 6 décembre 1830, p. 3.

Depuis le départ de ton père pour Saint-Hyacinthe, j'ai fait visiter la maison par François Trudeau⁵⁶, notre cousin, qui m'a dit que la maçonnerie est bonne, que les cuisines sont en terre, qu'il paraît qu'une cheminée d'une des cuisines fume, le grenier étage est presque fini, excepté les plinthes et les appuis de châssis, les portes de la grande arche et l'escalier ; il n'y a ni volets ni jalousies ; les enduits sont bons et bien faits. Les deux autres étages sont à finir, il n'y a point de plancher, le comble a soulevé par le vent. Quant à l'estimation des ouvrages à faire, cela dépend des ouvrages que l'on désire et la qualité des ouvrages. Il n'y a point de bâtiments, excepté une remise qui se trouve sur l'emplacement qui n'est pas bâti. Il croit que pour faire de bons ouvrages et pour finir l'établissement, les bâtiments compris, il en coûterait 7 ou £800,0,0 livres, cours actuel, la peinture comprise.

Tu as vu l'avertissement du shérif : le lot où la maison est bâtie doit se vendre le premier ; l'autre lot sera vendu ensuite. Supposé que tu achètes la maison, il faut absolument acheter le lot vacant, et peut-être que les intéressés feront alors monter ce lot à un grand prix, surtout que ce lot doit nécessairement faire partie du premier. Il faudrait avoir des instructions bien particulières, surtout lorsque l'on [n']est pas soi-même à ces ventes où l'on se décide souvent suivant les circonstances du moment. Je suppose que si tu mets un grand prix à cet établissement, c'est que tu as l'espérance d'avoir un jardin auprès ; si tu manquais le jardin, tu ne voudrais peut-être pas avoir la maison seule. La maison est très haute, a 40 pieds de haut, y compris les cuisines, forme 4 étages, le grenier en sus, en

⁵⁶ François Trudeau (1796-1849), charpentier, architecte, fils de Toussaint Trudeau et de Marie-Louise Papineau.

conséquence possède les inconvénients qu'ont toutes ces maisons hautes que tu connais.

Elle est située dans un beau quartier. Il m'a paru que Mme Papineau ne paraissait pas avoir grande envie de la maison, disant qu'elle ne la connaissait pas. J'ignore si elle t'a écrit à ce sujet. Il est fâcheux qu'avant ton départ de Montréal, que tu n'aies pas été voir cette maison avec un ami, afin de donner des instructions. Il me semble que tu as eu des conversations avec Olivier Berthelet concernant cette maison. J'ignore s'il lui est dû quelque chose sur le fonds. Je crois que ces terrains viennent de la succession Chaboillez. Le prix d'achat doit avoir été considérable. J'ignore si le bailleur de fonds a été payé. S'il n'a pas été payé, il pourrait faire payer cher ces emplacements.

Je te prie d'écrire jeudi prochain, tu recevras cette lettre jeudi matin, et de nous faire connaître exactement les enchères que tu veux donner. Si tu me charges de te représenter, tu peux être certain que je ferai mon possible pour tâcher de m'occuper dans tes projets. Tâche toujours de nous écrire jeudi afin que nous puissions recevoir ta lettre samedi et que nous puissions nous préparer pour le jour de la vente.

Ton père est parti de Montréal samedi matin, s'est rendu à Saint-Hyacinthe à 5 h du soir, a trouvé ma tante bien ainsi que toute la famille. Nous avons reçu une lettre aujourd'hui de ton père, qui nous informe de ces faits.

Nous espérons vous voir sous peu, nous supposons que vous êtes à la fin de vos travaux. Excuse-moi, je t'écris très à la hâte et je n'ai pas le temps même de relire ma lettre. Reçois mes saluts et crois-moi sincèrement ton ami.

L.M. Viger



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 9 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 16

J. Viger, écr

Montréal

Québec, 7 février 1831

Cher ami,

Ce matin, j'ai reçu ta dernière lettre, dans laquelle tu me fais beaucoup de recommandations et beaucoup de commissions. Sous peu de jours, tu pourras les faire toi-même. Je t'informe que ce soir ou demain, une lettre doit partir, te sommant de comparaître devant le Comité des griefs, etc.

M. l'orateur a beaucoup ri de ta lettre et je te remercie bien pour tes informations. J'ai été et je suis encore très occupé dans plusieurs comités. Je ne devais pas t'écrire aujourd'hui ; je le fais pour t'informer de ton voyage à Québec, ce qui t'affligera sans doute.

Respects, saluts et amitiés à qui de droit.

Ton ami.

L.M. Viger



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 9 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 17

J. Viger, écr

Montréal

(Extraits)

Québec, 8 février 1831

Cher ami,

J'ai reçu tes lettres et je t'en remercie... (Affaires) ...

Le Comité des griefs va procéder, j'espère, d'une manière un peu serrée contre le procureur général⁵⁷. Si l'enquête peut être bien conduite, le résultat ne lui sera pas favorable...

... Je te prie d'écrire à Labrie⁵⁸. Il faut le presser de descendre à Québec ; sa présence y est nécessaire, ses amis le désirent et le plus promptement possible.

... Les comités commencent à travailler, mais les rapports ne se font pas, tout est retardé et on en ignore la cause : on ne se connaît pas encore.

Cuvillier se fait toiser tous les jours. Je crois qu'il perd dans l'appréciation des membres.

Je finis. Il est 2½ h, et je vais dîner, la séance pourra être longue, ce soir. Respects, saluts et amitiés chez toi et chez tous nos parents et amis.

L.M. Viger

⁵⁷ James Stuart (1780-1853), juge en chef du Bas-Canada ; procureur général du Bas-Canada, de 1825 à 1832.

⁵⁸ Le Dr Jacques Labrie (1784-1831), auteur d'une monumentale histoire du Canada en plusieurs volumes, toujours à l'état de manuscrit quand il mourut à Saint-Eustache en octobre 1831. Ces manuscrits ont été perdus en 1837. *DBC*.



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 9 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 39

26 décembre 1831

Affaires de famille, etc.



À Louis-Joseph Papineau

BAnQ-Q, P417/2 ; 2.1.2 – lettre 833

À l'Hon. L. Jos Papineau

Montréal

Québec, 24 mai 1832

Frère,

Je suis arrivé hier à 3 h ½. En me rendant chez LeMoine⁵⁹, je suis arrêté chez M. Neilson. J'ai appris qu'il était en ville, vis-à-vis la Chambre d'assemblée. Je l'ai rencontré en compagnie avec des personnes devant lesquelles la prudence me commandait le silence. À 5 heures, nous nous sommes vus chez LeMoine, je lui ai communiqué ta lettre adressée à lord Aylmer. Il

⁵⁹ Ce LeMoine n'est pas le caissier de la Banque du peuple. Papineau habita, à Québec, chez Benjamin Lemoine, négociant, époux de Julia Ann Macpherson. Ce Lemoine (1785-1856) est le « vieillard enjoué sous le toit duquel vous et quelques autres de nos hommes publics veniez à Québec vous reposer après vos orageuses luttes parlementaires, il y a bientôt un quart de siècle. » BAC, *Fonds Papineau*, lettre de James Macpherson LeMoine (1825-1912) à Papineau, 25 juin 1861.

l'a approuvée, il m'a paru satisfait de ce que l'on demandait une enquête, m'observant cependant qu'il désirait bien de n'être point choisi pour un des enquêteurs, ajoutant néanmoins que si Son Excellence désirait l'avoir, qu'il y consentirait. N'ayant vu Neilson qu'à 5 heures, il m'a été impossible de me présenter chez le gouverneur avant son dîner. J'y suis allé vers les 8 heures, et je suis demeuré avec lui jusqu'à 9 heures du soir. Il avait reçu par le commodore Barry, commandant sur les lacs dans le Haut-Canada – et descendu avec moi dans le *John Bull* – et le rapport officiel du colonel McIntosh.

Il m'a dit qu'il n'avait point d'autres rapports. Il s'attendait à en recevoir d'autres. Il m'a ajouté, après avoir lu deux fois ta lettre, avec beaucoup d'attention, qu'il sentait l'importance de tes avis, qu'il se conduirait de manière à ne pas se laisser guider par aucune impression, soit d'un côté soit de l'autre, qu'il ne pourrait pas dire quelle démarche il adopterait, qu'il y réfléchirait mûrement, qu'il me chargeait de t'écrire immédiatement, 1^o pour te remercier des informations que tu lui avais données, et 2^o pour te dire de ne pas prendre en mauvaise part s'il ne répondait pas immédiatement à ta lettre, qu'il le ferait sous peu.

M'ayant demandé combien de jours je pensais demeurer à Québec, et lui ayant dit que je resterais jusqu'à samedi soir, il m'a prié de passer chez lui avant mon départ, que si j'apprenais quelque chose de Montréal, il serait bien aise d'en être informé. Il m'a exprimé plusieurs fois qu'il voulait rendre justice. Je lui ai représenté que nous étions convaincus de ses intentions et que nous espérions qu'il prendrait les moyens de la rendre, cette justice, après qu'une enquête aurait eu lieu.

Je lui ai dit que je ne venais pas lui faire des récits dans le dessein de créer des préjugés ; aussi n'ai-je rien dit des

procédés, et il ne m'a fait aucune question à ce sujet, s'est étendu sur le sort malheureux des infortunés, et il m'a paru affecté, et j'ai été bien vu par lui.

Ce matin, à 8 heures, j'ai vu [John] Neilson qui est demeuré en ville exprès. J'ai raconté mon entrevue avec le gouverneur. Il a tout approuvé, doit revenir en ville samedi à midi. Il m'a conseillé de différer à voir Panet, espérant que le gouverneur le verrait peut-être à 11 heures. J'ai vu Daly⁶⁰ avec lequel je suis demeuré près de deux heures ; je lui ai parlé à cœur ouvert. Il se réjouit de la démarche que tu as adoptée en demandant une enquête. Il entre parfaitement dans ton plan et quoiqu'il dise qu'il ne connaît pas le gouverneur, il doit le voir cette après-midi, et il est bien d'opinion que le gouverneur doive se rendre promptement à Montréal.

Je verrai demain Daly, je saurai peut-être quelque chose. On a fait circuler bien des rapports odieux dans cette ville. On a dit que lundi soir Cherrier et plusieurs citoyens avaient porté en triomphe les corps de ces infortunés, en criant à la vengeance, etc. Il est impossible de calculer jusqu'où va la malice et la méchanceté. Le gouverneur m'a demandé si la ville était tranquille à mon départ. Je lui ai répondu que oui, qu'elle n'était qu'affligée, que si elle eût été en trouble, je n'aurais pas abandonné ma famille. Je lui ai dit que le coroner avait commencé son enquête. D'après ce qu'il m'a dit, je crus voir qu'il craignait de se rendre à Montréal dans les circonstances, les esprits étant trop échauffés et qu'il ne pourrait pas y faire le bien qu'il désire. J'ai combattu cela ; au reste, il doit y réfléchir.

On s'appuie ici beaucoup sur le discours de Tracy, prononcé samedi dernier au poll, on exagère beaucoup ce qu'il a dit, et on doit s'attendre que les magistrats fonderont sur ce discours

⁶⁰ Dominick Daly (1798-1868), secrétaire et registraire du Bas-Canada. *DPQ*.

leurs procédés adoptés dans leur assemblée de dimanche. Je suppose que demain le gouverneur recevra leur rapport.

Il est bon de rassembler des matériaux, en cas d'une enquête. Je suis porté à croire que l'enquête aura lieu. J'ai hâte de recevoir de vos nouvelles et de connaître ce qui s'est passé à Montréal depuis mon départ.

Adieu, saluts à tous nos amis et écris-moi.

Ton ami.

L.M. Viger



À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-Q, P417/2 ; 2.1.2 – lettre 834

Québec, 26 mai 1832

Cher frère,

Aujourd'hui, tu as dû recevoir ma lettre écrite du 24, dans laquelle je te parlais de mon entrevue avec le gouverneur de la veille. Ce matin, M. Morin m'a remis ta lettre du 24 du courant. Je suis fâché des procédés du coroner ; on doit craindre le résultat. Hier j'ai reçu la lettre de Cherrier ainsi que les extraits du témoignage pris à l'enquête. M. Morin s'étant déterminé à partir ce soir pour Montréal, je me suis déterminé à demeurer jusqu'à lundi prochain, espérant le verdict des jurés.

J'ai vu le gouverneur aujourd'hui à 3 heures, cette après-midi, il m'a dit qu'il avait reçu le rapport des magistrats de Montréal, qu'il attendait encore les procédés de l'enquête du coroner. Il m'a répété ce que je t'ai déjà marqué dans ma lettre précédente, en te priant de l'excuser s'il ne se mettait pas en rapport

par lettre avec toi, sans me dire précisément ce qu'il se proposait de faire. Il m'a donné à entendre suffisamment qu'il y aurait une enquête. Je te dirai (entre nous) qu'il m'a montré de l'humeur contre *La Minerve*, reçue à 1¼ heure et qu'il avait devant lui, au sujet du paragraphe dans lequel on dit que du rhum avait été distribué aux troupes pour les récompenser d'avoir massacré des citoyens paisibles. Il m'a remarqué que l'on cherchait à influencer les jurés avant des procédés légaux devant les tribunaux. Je lui ai répondu que l'on [ne] devait pas prendre les récits des gazettes, que les gazettes précédentes recommandaient aux citoyens de s'armer et de se porter à des excès, que c'était une raison de plus de se rendre à ton avis de faire faire une enquête par des personnes désintéressées, que j'étais persuadé que s'il se rendait à Montréal, sa présence ferait plaisir à tous les citoyens honnêtes. Il m'a dit qu'il ne prévoit pas s'engager encore, qu'il devait délibérer mûrement et qu'il attendrait le rapport du coroner.

Je devais partir ce soir, et cependant je vais demeurer jusqu'à lundi ; en voici la raison : je ne dois plus voir le gouverneur, mais je n'ai pas vu Philippe Panet. M. Neilson qui est venu de la campagne à midi et que j'ai vu ce soir, à 6 heures, m'a conseillé de demeurer et d'aller voir Panet demain et de lui parler à cœur ouvert de mes entrevues avec le gouverneur.

Je me propose d'aller le voir demain à la campagne. De plus, je m'aperçois que ma présence ici ne fait pas de mal. Cela porte à faire des questions et à recevoir des réponses. J'ai communiqué à Morin ma conversation du gouverneur concernant *La Minerve*. En conséquence il a écrit à Duvernay et à toi-même au sujet d'un paragraphe qu'il avait déjà mis à la poste. Je crois que dans les circonstances il serait prudent d'être modéré et d'éviter tous les reproches possibles. Il m'a donné sa parole d'honneur

qu'il ne mentionnerait pas mon nom. À notre première entrevue, je pourrais te dire tout ce qui s'est passé à ce sujet entre le gouverneur et moi. Je te prie de faire retrancher tout ce qui peut attirer à la cause du moment des sujets de reproches.

Adieu, saluts et amitiés à qui de droit. Donne de mes nouvelles à mon épouse.

Ton ami.

L.M. Viger



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 9 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 217

29 janvier 1834

Affaires, commissions.



AVIS

La Minerve, 19 février 1835, p. 3

Montréal, 18 février 1835

Depuis longtemps, le besoin d'une nouvelle Banque à Montréal se faisait tellement sentir, que chacun désirait en voir mettre au plus tôt le projet à exécution. Tout le monde paraissait d'accord sur les avantages de tous genres qui devaient en résulter pour la société. La difficulté était de trouver des personnes qui, par la nature de leurs occupations et leurs loisirs,

consentissent à donner à un tel établissement tout le temps nécessaire pour en diriger les opérations comme Directeurs Gérants.

Les Soussignés, tout en reconnaissant qu'il se trouve parmi leurs concitoyens un grand nombre de personnes plus habiles et plus propres à se mettre à la tête d'une pareille entreprise qu'ils ne sont eux-mêmes ; et tout en regrettant que quelques citoyens plus influents et plus entendus dans les affaires, n'aient pas voulu s'en charger, se sont cependant rendus aux sollicitations de plusieurs de leurs amis, et n'ont pas cru devoir se refuser à donner effet aux vœux si souvent et si généralement exprimés de leurs concitoyens.

C'est dans de pareilles circonstances que les Soussignés, comptant sur la bienveillance et l'appui de leurs amis et du public en général, leur annoncent qu'ils se sont associés pour faire le commerce de Banque et de Change dans la Cité de Montréal, sous les noms et raison de VIGER, DE WITT & Cie.

Leur unique but est d'être utiles au pays, de faire valoir ses ressources et de promouvoir son bien-être ; en mettant dans la circulation des capitaux qui maintenant ne profitent pas à la société en faisant naître et protégeant l'industrie en général ; et surtout en aidant et favorisant l'agriculture, le commerce et les manufactures dont les bienfaits s'étendent à toutes les classes de la société indistinctement.

Les Soussignés osent se flatter que l'importance de leur entreprise, la responsabilité et la tâche difficile dont ils veulent bien se charger gratuitement, leur concilieront l'estime et le support de leurs concitoyens.

Ils espèrent donc que le public saura apprécier leurs motifs, fondés sur des bases d'utilité publique, larges et libérales ; et que tous ceux de leurs concitoyens qui en auront les moyens,

s'empresseront de prendre des parts dans cette nouvelle Banque, et d'y devenir Associés Commanditaires ; c'est-à-dire responsables seulement que pour le montant de leur souscription.

L'exposé ci-dessus fait voir de suite que l'intention des sous-signés n'est pas de commencer à faire le commerce de Banque avec leurs simples fonds, mais qu'ils comptent sur l'aide et la coopération libérale de leurs concitoyens pour assurer le succès complet de cette entreprise.

Ils croient pouvoir assurer ceux qui voudront bien contribuer à la formation d'un établissement aussi désirable, que rien de leur part ne sera négligé pour en assurer le succès et mériter de plus en plus l'estime de leurs concitoyens et la confiance qu'on aura bien voulu placer en eux. Les intérêts qu'ils ont dans l'association, leurs propriétés foncières affectées à la sûreté du public pour les opérations de la société, lui sont un sûr garant de la diligence et de la prudence qu'ils apporteront dans l'administration de ses affaires ; et des efforts qu'ils feront pour que les profits qui reviendront aux actionnaires répondent pleinement à leur attente.

L.M. Viger
L. Roy Portelance
Jacob De Witt
John Donegani
Pre Beaubien
E.R. Fabre
Charles S. Delorme
T.S. Brown
Gme Vallée
Frs Ricard

Peter Dunn
John Pickel



Premier examen volontaire de L.M. Viger⁶¹
BAAnQ-VM, E17, S37, D921

20 novembre 1837

Louis-Michel Viger est emprisonné⁶² à Montréal avec les patriotes, accusé du crime de haute trahison. Dans son examen volontaire, du 20 novembre 1837, il déclare : « *Je suis prêt à répondre, pourvu qu'il me soit permis d'entrer les raisons pour lesquelles on ne doit pas procéder de cette manière contre moi, et de faire entrer mes objections au sujet de l'arrestation faite contre moi.* »

[B. Hart⁶³, j.p.]



⁶¹ Louis-Michel Viger (1785-1855), fils de Louis Viger et de Marie-Agnès Papineau, époux en premières noces de Marie-Hermine Turgeon (Saint-Charles de Bellechasse, 19 juillet 1824) ; il épousera en secondes noces (L'Assomption, 10 septembre 1843) Marie-Aurélie Faribault, veuve de Charles-Auguste de St-Ours. « Requête de Marie-Hermine Turgeon » auprès de l'avocat Walker, 26 décembre 1837, dans *Les Patriotes de 1837-1838* ; BHP, Lux, 2003, p. 49. DPQ. DBC.

⁶² Emprisonné du 18 novembre 1837 au 25 août 1838 ; libéré sous un cautionnement de 2 000 £.

⁶³ Benjamin Hart (1779-1855), fils d'Aaron Hart et de Dorothea Judah, officier de milice et juge de paix (j.p.). DBC.

Deuxième examen volontaire de L.M. Viger
 BAñQ-VM, E17, S37, D922

21 novembre 1837

Louis-Michel Viger, Esquire, who stands charged with the crime of High Treason, and committed to the Common Gaol of the District of Montreal, for his Examination touching such crime, being brought before me, Turton Penn⁶⁴, Esquire, one of Her Majesty's Justices of the Peace for the District of Montreal, for further examination, who on his further Voluntary Examination taken before me, without any promises or menaces, saith :

That he is a native of Canada, aged fifty-one years, and practiced formerly as an advocate in Her Majesty's Court of King's Bench, but for the last six years has ceased to practice. He is a subscriber to a Newspaper published in this city, called the *Minerve*, and has been for several years past. Sometimes the *Minerve* is carried to his house, and sometimes it is not. And cannot say if he received or read the *Minerve* under date the 30th October last, as it happens often that he does not read the *Minerve*.

On Monday, the 23rd of October last, he arrived at St. Charles at eleven of the clock in the forenoon. He stopped at Mr. Du-rocher's house, till the assembly took place, and went to a public meeting that took place in the village of St. Charles. That being fatigued and unable to remain for a length of time standing,

⁶⁴ Turton Penn (1795-1866), juge de paix. Établi en 1820 comme marchand à Montréal, franc-maçon et membre du Conseil spécial en 1838. DPQ. « Décès à Montréal, le 27 août 1866, de Turton Penn, écr, à l'âge de 71 ans. Funérailles le 29 août à 3 h p.m. Convoi partira de sa résidence, 14 rue Cathcart, pour se rendre à la Cathédrale anglaise [Christ Church] et de là au lieu de l'enterrement. » *La Minerve*, 30 août 1866, p. 3.

he went into a meadow near by the meeting, which was very numerous, and lay down on the grass, conversing with persons present ; that during the meeting he was requested to address the meeting ; that he then mounted a platform for that purpose. And in a few words, said that in 1830 he was elected a Member of Parliament for the County of Chambly without any solicitation on his part ; that during that Parliament, difficulties arose between the Assembly and the Administration of the Province ; that in 1834 his conduct had been submitted to his constituents, who, by their reelecting him, had approved of his past conduct ; that if his electors were dissatisfied with his political conduct, on their expressing their disapprobation, he was ready and willing to resign his trust. That in his public life, he had always acted with good faith, after his conviction, and to the best of his judgment and knowledge, which he was still ready to do. That he afterwards walked in the meadow where the meeting was held for a short time with some friends, then went to a friend's house in the neighborhood, and on coming out of the house, a short time after, the meeting was dissolved.

And he crossed to the parish of St. Marc, where he passed the night and, the following morning, returned to Montreal. And that he took no other part at the meeting than what is above mentioned.

That he left Montreal for the purpose of attending the meeting, supposing that several of his electors would be there, and with the intention of submitting his public conduct to them, as one of their representatives.

That he had no previous knowledge of the Resolutions to be proposed, and that he did not hear them read at the meeting.

He saw at the meeting the Honorable Mr. Papineau and Mr. [François-Xavier] Malhiot, Messieurs J.T. Drolet, Édouard-É.

Rodier, C.H.O. Côté, E.B. O'Callaghan and Amury Girod. He knows of no other object that the meeting had then to express their sentiment on the state of the province and public business. He has no knowledge of any resolution adopted to elect Justices of the Peace and Officers of Militia, for the reason before mentioned.

And that he is not guilty of the crime of High Treason charged against him, as it is alleged in the warrant, by virtue of which he was apprehended, on Saturday night the 18th instant, the said warrant bearing date the 16th instant, and exhibited at the time of his arrest, adding that during the whole of both his private and political life, he has always endeavored to exercise his rights as a British Subject, privileges and rights guaranteed by the Constitution and the Laws of the Country.

And further saith not and signed.

L.M. Viger

And committed for further examination.
Turton Penn, j.p.



Troisième examen volontaire de L.M. Viger
BAnQ-VM, E17, S37, D923

23 novembre 1837

Louis Michel Viger, Esquire, of the City of Montreal, who stands committed to the Common Gaol of this District for further Voluntary Examination touching the crime of High Treason, being brought before me, Turton Penn, Esquire, one of Her

Majesty's Justice of the Peace for the District of Montreal, who without any promises or menaces saith : That the first knowledge he had of the intended meeting at St. Charles on the 23 of October last, was from the public papers, which he thinks he first saw at Quebec. And signed.

L.M. Viger

Turton Penn, j.p.



Quatrième examen volontaire de L.M. Viger
BAnQ-VM, E17, S37, D924

27 novembre 1837

Louis Michel Viger, Esquire, of the City of Montreal, who stands committed to the Common Gaol of this District for further Voluntary Examination touching the crime of High Treason, being brought before me, Turton Penn, Esquire, one of Her Majesty's Justice of the Peace for the District of Montreal, who without any promises or menaces saith :

Question : Did you attend any of sittings after Central and permanent committee in this City.

Answers : No.

L.M. Viger

Turton Penn, j.p.



Cinquième examen volontaire de L.M. Viger
 BAnQ-VM, E17, S37, D925

30 novembre 1837

Louis Michel Viger, Esquire, of the City of Montreal, who stands charged with the crime of High Treason and committed to the Common of the District of Montreal for further Voluntary Examination touching such Gaol accusation, being brought before me, Turton Penn, Esquire, one of Her Majesty's Justice of the Peace for the said District of Montreal, who without any menaces or promises saith :

Question : Have you had any communication with an association of persons of La Prairie, calling themselves « Les Fils de la Liberté » ?

Answers : No.

L.M. Viger

Turton Penn, j.p.



Sixième (dernier) examen volontaire de L.M. Viger
 BAnQ-VM, E17, S37, D926

4 décembre 1837

Louis-Michel Viger, Esquire, of the City of Montreal, advocate, who stands charged with the crime of High Treason and committed to the Common Gaol of the District of Montreal for further Voluntary Examination, being brought before me,

Turton Penn, Esquire, one of Her Majesty's Justice of the Peace for the said District of Montreal, without any promises or menaces, saith :

Question : Do you wish to add anything to the Declarations you have already made ?

Answers : He persists in saying that he is not guilty of the crime of which he is accused.

L.M. Viger

Turton Penn, j.p.



À Amédée Papineau
BAnQ-VM, P7, S1, D12 ; Mic. 3942

M. Amédée Montigny⁶⁵
Student at Law
Saratoga Springs
Care of Mrs. Nash
Saratoga

Montréal, 5 octobre 1839

Mon cher Amédée,

⁶⁵ Amédée Papineau dit Montigny ajoute sur la suscription : reçue jeudi 21 novembre 1839 ; mon oncle Louis M. Viger. Cette lettre contenant \$25 a été écartée pendant plus d'un mois.

Ton cousin Émery⁶⁶ arrivé dernièrement de New York, qui a eu le plaisir de te voir en passant à Saratoga, nous a donné de tes nouvelles et nous a informé que tu avais besoin de 25 piastres pour subvenir à des dépenses indispensables. Je me fais un plaisir de te les faire parvenir : elles sont incluses dans la présente.

Ton grand-papa est dans ce moment à Montréal, bien portant. Il se propose d'aller ces jours-ci à Saint-Denis et peut-être à Saint-Hyacinthe.

Tu auras appris par les journaux la mort de notre respectable tante Toussaint Truteau⁶⁷, morte il y a 10 jours.

Rappelle-toi, cher enfant, que dans l'adversité il faut s'armer de courage et que par une assiduité constante au travail on se met en état d'acquérir les talents nécessaires pour se mettre au-dessus des malheurs. Je ne doute pas que tu sois imbu de ces sentiments. Les hommes se forment plutôt à l'école de l'infortune que dans la mollesse.

Si tu juges à propos de t'adresser à moi pour quelques secours, je ferai mon possible pour t'aider. Tous les jours je fais des vœux pour ta prospérité. Je te souhaite la santé et le courage, et crois-moi, sincèrement, ton affectionné oncle⁶⁸.

L.M. Viger

⁶⁶ Denis-Émery Papineau (1819-1899), fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. Cousin d'Amédée. Il sera notaire en 1841 et député du comté d'Ottawa en 1858. *DPQ*.

⁶⁷ Marie-Louise Papineau (1767-1839), veuve de Toussaint Truteau, et mère de 18 enfants, décède à Montréal le 23 septembre 1839. Une tante de L.M. Viger. Elle avait été marraine d'une fille Viger, Marie-Marguerite-Perrine Viger, fille de LMV, née en 1834.

⁶⁸ On notera que L.M. Viger, cousin du père d'Amédée Papineau, est appelé « oncle » par Amédée. Cette désignation plutôt inexacte semble avoir eu cours à cette époque. Viger se dit lui-même un oncle d'Amédée.



À Louis-Joseph Papineau
 BANQ-VM, P7-26 ; lettre 1/25, Mic. 3942, p. 1830

L.J. Papineau, Esqr
 Care of Hector Bossange, écr
 Libraire Quai Voltaire
 Paris

Montréal, 26 novembre 1840

Cher ami,

Nous éprouvons beaucoup de difficultés à te faire parvenir des lettres ; j'espère que celle-ci te parviendra, ayant employé un nouveau moyen.

Aujourd'hui, j'envoie à New York une somme de 300 £, cours actuel de cette province, moins 3 £ que coûte la traite sur New York, afin d'acheter une lettre de change sur la France, à vue, pour te faire parvenir des fonds. J'ignore ce que coûtera cette lettre de change ; la maison de Ketchum, Rogers & Bement⁶⁹, à New York, est chargée de se procurer la lettre et de te la faire parvenir. C'est la même maison qui, le 8 d'avril dernier, t'a adressé la lettre d'échange que tu as reçue.

J'ai été chargé, en novembre dernier, par ton père, de tes affaires⁷⁰. J'ai commencé ma gestion en janvier suivant. Je me

⁶⁹ Morris Ketchum (1796-1880), Thomas Rogers et Edward Bement (1795-1866), trois banquiers associés, de New York.

⁷⁰ Dépôt d'une procuration faite par LJP à JP, son père, en date du 13 novembre 1837 ; annexe : Substitution de Louis-Michel Viger comme procureur à la place de Joseph Papineau. TB, 28 mars 1838 et 7 novembre 1839.

propose de t'envoyer le compte dans le cours de l'hiver ; il m'est impossible de le faire pour le moment.

Depuis mes malheurs⁷¹, je suis venu à la détermination de vendre ma maison ; le 1^{er} de ce mois, j'ai quitté ma maison rue Bonsecours, je dois aller chez Cherrier passer l'hiver, en attendant je suis chez Boudreau⁷² ; mon neveu Turgeon⁷³ est au colège, je ne veux plus tenir ménage.

Je vais partir demain pour Québec, d'où je [ne] serai de retour que vers la fin de janvier. Je tâcherai alors de t'envoyer un état de tes affaires, afin que tu saches un peu où tu en es, au moins tu connaîtras ce que j'ai reçu et payé pour tes affaires avant ma gestion. Je n'y connais rien, il y a des dettes à payer, j'en ai payé peu, j'ai évité de le faire afin de t'envoyer de l'argent, mais il faut en payer sur les premières recettes, en un mot je fais pour le mieux, je ne doute pas que tu mettes une grande économie dans tes dépenses.

La famille est assez bien. Ton père est retourné à la Petite-Nation à la fin d'octobre, accompagné par Toussaint ton frère, qui sortait d'une retraite chez l'évêque de Montréal ; on lui fait espérer de le placer le printemps prochain. Ton frère Augustin a perdu dernièrement deux enfants. En août et septembre dernier, nous avons eu le plaisir de voir ce cher Amédée. Il est aimable et charmant, et déploie du courage dans ses infortunes.

⁷¹ Depuis la mort de tous ses enfants et la mort de sa femme (Hermine Turgeon) à Montréal le 9 juin 1839.

⁷² Ulric Boudreau, fils de Jean Boudreau et de Joséphe Viger. Il est marchand à Montréal et neveu de Louis-Michel Viger. DEP, 17 octobre 1855, minute 3585.

⁷³ Avant même la mort de tous leurs enfants, Louis-Michel Viger et Marie-Hermine Turgeon, sa première épouse, avaient adopté par tutelle un neveu, Louis-Pierre-Hubert Turgeon, seigneur de Beaumont, district de Québec et fils d'Hubert Turgeon et d'Archange Amiot. Hubert Turgeon (frère d'Hermine Turgeon), meurt à 24 ans en juillet 1828 ; son seul fils, Louis-Pierre-Hubert (1828-1891), devient orphelin de père et ira vivre dans la famille de Louis-Michel Viger.

Présente mes respects et amitiés à ton épouse, embrasse tes enfants pour moi, et crois-moi pour la vie ton ami.

L.M. Viger



À Amédée Papineau
BAnQ-VM, P7, S1, D12 ; Mic. 3942

A. Papineau dit Montigny⁷⁴
Esq. Advocate
Saratoga Springs
State of N.Y.
For^d by J.B. Laforge⁷⁵, Esq.

Montréal, 8 juin 1841

Mon cher enfant,

Ci-inclus est une lettre de ton père, reçue par M. Joly⁷⁶. Elle m'est parvenue dimanche dernier. De plus, je t'envoie une traite sur nos agents à New York pour £50, cours actuel, à 3 jours de vue. Tu recevras le tout par M. Laforge que j'espère avoir le plaisir de rencontrer à 3 h cette après-midi. Je ne l'ai pas encore vu. Il paraît que ta lettre de Saratoga, datée du 2 du courant, que tu

⁷⁴ Amédée ajoute sur la suscription : reçue dim. 13 juin 1841, par M. Laforge. Montréal, 8 juin 1841, mon oncle Louis M. Viger.

⁷⁵ Jean-Baptiste Laforge, marié à Elizabeth Porter, d'Albany, fille de James Porter, greffier à la chancellerie de l'État de New York.

⁷⁶ Gaspard-Pierre-Gustave Joly (1798-1865), marchand et photographe, né en Suisse, établi en France pendant l'exil de la famille Papineau. Il avait épousé (Montréal, Anglican Christ Church Cathedral, 16 décembre 1828) Julie-Christine Charrier de Lotbinière, fille du seigneur de Lotbinière.

m'as écrite, M. Laforge l'ayant mise sous enveloppe, l'a envoyée à la banque. Les commis ont cru que c'était une de ses lettres qui nous sont adressées en grand nombre pour l'escompte ; en conséquence l'ont mise dans la boîte pour l'escompte, ainsi je n'ai pas été voir M. Laforge, ignorant le contenu de ta lettre. Dimanche à midi, je partais pour la campagne, la voiture m'attendait, c'était par affaire. J'ai reçu un billet de M. Laforge me parlant d'une lettre de ta part, que j'avais dû recevoir le vendredi précédent. J'ai répondu au messenger que j'étais obligé de partir immédiatement, et qu'à mon retour j'irais chez Rasco pour voir ce dont il s'agissait. Il ajoutait qu'il devait partir pour les États le lendemain à 9 h. Je n'ai pu revenir de la campagne qu'à 10 h du soir, à la pluie. Ainsi je n'ai pas été chez Rasco, et hier lundi, je n'y ai pas été, le croyant parti. En arrivant à la banque, je fais les perquisitions nécessaires et j'ai trouvé ta lettre sous enveloppe écrite par M. Laforge. Le croyant parti, je me préparais de t'envoyer une traite par la poste ce soir. Hier au soir, j'ai reçu une nouvelle note de M. Laforge. Je me suis empressé d'aller chez Rasco avec Cherrier, à 8 h. Nous ne l'avons pas trouvé, nous lui avons laissé nos cartes.

Ce matin, à 9½, j'y suis retourné. Il était sorti. Je dois y aller à 3 h avec la présente lettre dans le cas qu'il parte demain matin. S'il ne part pas, je me ferai un devoir de le voir, comme un ami recommandé par toi.

Tu me parles de lettres que je n'ai pas reçues, excepté ce que tu as écrit à Saint-Hyacinthe, qu'Émery Papineau m'a envoyé il y a un mois. Je partais pour Québec, car je devais y être qu'un instant. Le voyage a été plus long ; en arrivant le caissier a descendu, toutes les affaires ont tombé sur mes épaules, ta lettre de New York m'est parvenue la semaine dernière. J'attendais une occasion favorable pour te faire parvenir une réponse et de

l'argent⁷⁷. Ainsi, voilà toutes les circonstances qui ont accompagné cette affaire.

Tu vas essayer à t'établir à New York. Je crois que tu feras bien, tu as l'approbation de ton père, ainsi que tu me le marques, en sorte que tu dois t'y fixer. Le temps fera voir si tu as bien fait. Je te souhaite du succès, et j'espère que tu donneras de la satisfaction à tes protecteurs et amis. Écris-nous, tu nous feras plaisir.

Tout à toi.

L.M. Viger

N.B. Dans la traite, je n'ai pas fait mettre le nom Montigny ; dans l'endossement, n'en fais pas usage.



⁷⁷ Amédée note, le 13 juin 1841 : « M. Laforge, qui arrive du Canada, m'en rapporte de l'argent et des lettres de pépé et de M. Louis Viger, et une de cher père, du 2 mai, apportée à Montréal par M. Joly. » Amédée Papineau, *Mémoires d'un Patriote* (2021), 461 p.

À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-Q, P417/2 ; 2.1.2 – lettre 835

Mons. Louis Joseph Papineau
23, rue du Monceau
À Paris⁷⁸

Montréal, 12 octobre 1841

Mon cher ami,

Ta lettre du 31 août m'est parvenue par la voie de New York. J'étais à Saint-Charles lorsque je l'ai reçue. Celle du mois de septembre m'est également parvenue, l'évêque de Montréal l'avait laissée à Amédée qui me l'a envoyée, ainsi que ta procuration. Je les ai reçues au commencement de ce mois. Aussitôt je suis allé à la Petite-Nation pour voir ton frère Benjamin. Je lui ai communiqué ta lettre et la procuration. Il m'a communiqué celle qu'il avait reçue de toi.

Ton moulin sera probablement loué à Cook pour £70,0,0, au lieu de £50,0,0. Mais malheureusement pour un long bail, Benjamin prétend qu'il est impossible de faire autrement. Il t'écrira probablement prochainement.

Hier au soir, je suis arrivé de la Petite-Nation. En arrivant, j'ai appris que la malle pour Halifax se fermait aujourd'hui à 3 heures. Ainsi, ce matin, je me suis procuré la traite ci-incluse, montant à £200,0,0 sterling. J'ai payé 11% de premium. M. Fabre me dit que l'échange est en faveur de la France, ainsi tu pourras avoir un premium qui diminuera ce que j'ai payé ici.

⁷⁸ Avant l'envoi de la lettre, Fabre note sur la suscription : acheminée par son dévoué compatriote. E.R. Fabre. À la réception, LJP ajoute à son tour : Reçu Ls. Viger. 1841.

Tu désirais avoir de l'argent à la mi-octobre : la chose ne m'a pas été possible. Tu pourras en toucher au commencement de novembre.

Tu recevras sans faute, sous peu, un état de tes affaires depuis que j'en suis chargé. Le voyage de la seigneurie m'empêche de le faire aujourd'hui. M. Fabre doit inclure cette lettre dans une autre qu'il écrit à M. Bossange. Ce dernier est à New York, il n'est pas encore à Montréal. Nous nous portons tous bien.

Cher ami, me connaissant, tu dois être bien convaincu que j'ai pris part aux chagrins que t'a causés la mort de ton cher père. Il était le seul survivant d'une famille nombreuse et il était de droit et de fait notre père commun. Tu remarques que le nombre de nos parents et amis diminue tous les jours. Personne n'a éprouvé plus que moi ces pertes dans tes malheurs. Il te reste une épouse et des enfants, et moi je demeure seul dans cette vie agitée. Prenons courage, espérons des jours plus heureux et espérons de nous voir encore.

Tout à toi, saluts et amitiés à ton épouse et à tes chers enfants.

Ton ami.

L.M. Viger

N.B. Je retiens vers moi le 3^e duplicata de la traite.

L.M.V.



À Amédée Papineau
BAnQ-VM, P7, S1, D12 ; Mic. 3942

Mons. A. Papineau dit Montigny
New York⁷⁹

Saint-Charles Rivière Boyer, 18 décembre 1841

Mon cher enfant,

Ta lettre du 4 du courant m'est parvenue dans cet endroit hier au soir, et je m'empresse d'y répondre et de venir à ton secours. J'envoie cette lettre ouverte à M. LeMoine⁸⁰, caissier de notre Banque, afin d'y inclure une traite sur New York pour la somme de £25, cours actuel de la province. À mon retour à Montréal, qui sera vers le 10 janvier prochain, je me ferai un devoir de t'écrire plus au long, sois bien persuadé que je prends bien part à tes peines. Ton père, au commencement de novembre, vers le 10, a dû recevoir des fonds que je lui ai envoyés en octobre dernier. Je n'ai pas encore reçu de lettre à ce sujet. Prends courage et écris-moi.

Sincèrement, ton affectionné oncle.

L.M. Viger



⁷⁹ Amédée ajoute sur la suscription : reçue mardi 28 déc. 1841. S' Charles Rivière Boyer (district de Québec), le 18 déc. 1841. Mon oncle Louis M. Viger. Répondue. Lettre monétaire. \$100.

⁸⁰ Benjamin-Henri LeMoine (1811-1875), caissier à la Banque du peuple fondée par Viger et De Witt.

À Benjamin-Henri LeMoine
BAHQ-VM, Mic. 3716

Kingston, 20 septembre 1842

Mon cher ami,

Ce matin, à minuit et demi, nous sommes sortis de Chambre où nous étions depuis 3 heures hier. En sortant, il a fallu souper, causer un peu et il est 2½ heures ; cependant je commence à vous écrire. Jugez de mon désir de vous donner les nouvelles du jour.

Commençons par les affaires. M. Counter⁸¹, de Kingston, prie MM. les directeurs de vouloir bien renouveler son billet endossé par les mêmes personnes, promettant le payer le 1^{er} janvier prochain, les revenus de la ville devant rentrer dans décembre prochain. Je crois qu'il faut acquiescer à sa demande. Les faillites de Smith & cie, de Holt, de Hatt, de Gaudry et de Balzaretti, si la dernière est vraie, annoncent combien les affaires sont mauvaises, combien on doit être prudent, et je suis porté à croire qu'on en verra d'autres. Il ne faut pas perdre de vue l'affaire de Hatt ; je crois que l'on veut tromper les créanciers. Quant aux billets que vous avez endossés pour moi, ainsi que je vous en avais autorisé, j'en suis content, et la présente est votre garantie. À mon arrivée, je les endosserai moi-même.

Si vous connaissez des détails sur les affaires de Smith & cie, marquez-moi-les, la faillite se monte au-delà de £100 000, c'est important à connaître, parce que sous peu, d'autres failliront.

⁸¹ John Counter (1799-1862), né en Angleterre, arrivé au Canada vers 1820. Entrepreneur, maire de Kingston en 1841-1843 et en 1846, quand Kingston devient ville. *DBC*.

Un mot de ce qui se passe ici. Il y a de quoi s’amuser d’entendre ce qui se dit en Chambre par certains membres du Haut et du Bas-Canada. On admet de tous côtés que les Canadiens d’origine française ont été maltraités, qu’ils auraient dû faire partie de l’administration, qu’il y a parmi eux des personnes de talents, de connaissances, en un mot qu’ils sont loyaux et que l’on voit avec plaisir que le gouverneur⁸² actuel les a enfin appelés pour faire partie de son Conseil. En entendant cela, on croit rêver ; point du tout, c’est la sincérité qui fait agir nos adversaires. Dorénavant, on va tous devenir frères, c’est beau de voir ça !

Les Torys, sieurs [Allan] MacNab, [John Solomon] Cartwright et [George] Moffatt, et quelques autres, tout en faisant des compliments aux Canadiens, sont au désespoir en pensant que le pouvoir leur échappe. Il est évident qu’ils se sont liés pour exciter les préjugés de leurs amis dans la province du Canada ainsi qu’en Angleterre, surtout auprès de Stanley, secrétaire des colonies, espérant faire rappeler sieur Charles Bagot. Nous espérons cependant que les procédés d’hier au soir déjoueront leur projet, et donneront au gouverneur les moyens de les confondre auprès des ministres.

⁸² Charles Bagot (1781-1843), gouverneur général de la province du Canada, de janvier 1842 au 30 mars 1843. *DBC*.



Parlement du Canada-Uni à Kingston

Dunscomb, samedi dernier, a donné notice que hier il ferait motion pour une adresse au gouverneur, le remerciant de ce qu'il avait appelé à son Conseil des membres canadiens, qui ont droit d'y siéger, &c. De longs débats ont eu lieu. MacNab et son parti, qui ne voulaient pas voter l'adresse, sous le prétexte que c'était un vote de confiance donné au ministère, a fait un amendement. Division : 16 pour l'amendement ; 44 contre. Alors, M. Morris, du consentement de Dunscomb, a fait un amendement. Nouveaux débats. Division : 55 pour ; 5 contre. Dans cette minorité, j'ai vu avec peine le nom de Neilson. J'ignore le motif qui l'a porté à agir ainsi. Je ne veux pas le blâmer, il est un homme de mérite qui veut le bien, et il faut le ménager, c'est une victoire complète. Le gouverneur doit être content, et la Chambre en corps doit lui porter l'adresse, qui lui sera d'un grand secours en Angleterre.

Pendant la discussion, la tactique parlementaire a été employée par les Torys. Délais pour prendre en considération la motion en comité général négativé. Deux fois la motion pour

ajourner la Chambre a été demandée, deux fois négative. Je vous réfère aux papiers publics pour l'adresse, les amendements et les noms sur chacune des divisions. On a été obligé de vider les galeries, les personnalités s'introduisant dans les débats, les esprits s'étant calmés, les portes se sont ouvertes de nouveau. Le gouverneur, par les procédés d'hier au soir, a eu la certitude que son gouvernement sera bien supporté, si ses mesures sont en harmonie avec les désirs du peuple. Il me semble vous entendre dire : Qu'allez-vous faire, allez-vous ajourner jusqu'après l'élection de MM. La Fontaine et Baldwin, ou va-t-il y avoir prorogation ?

Je crois, moi, et demain ou le jour suivant, nous le saurons, que nous serons prorogés après avoir pris certaines mesures de précautions. La chose doit être ainsi. Le ministère n'est pas complet, il faut savoir si Girouard acceptera, il faut deux solliciteurs, et ces gens doivent se faire élire. L'élection de La Fontaine est certaine ; celle de Baldwin sera contestée, mais on croit généralement qu'il sera réélu. Au reste, il ne manquera pas de vacance pour lui donner une place tant dans le Haut que dans le Bas-Canada. Les bruits d'ici font solliciteur Walker ou Aylwin. Je crois, moi, que le dernier aura la préférence, c'est conjecture chez moi. S'il y a prorogation, les membres nouveaux du ministère pourront mûrir les mesures, les modifier et les améliorer dans les intérêts du peuple, et venir avec confiance les soumettre à la Chambre. Alors nous aurons une session en février prochain, et il faudra, pour le bien public, faire le sacrifice de venir à Kingston pour la dernière fois. Voilà ce qui se passe ici.

Odgen est attendu ces jours-ci. Jugez quelle sera sa surprise de se voir remplacé et par qui ! La Fontaine ! Quelle sera sa rage

et sa fureur ! Sherwood⁸³ est renvoyé à la *Compact Family*. J'espère des effets *in finis* de la conduite du gouverneur, s'il peut être ferme. Il est faible, il faut le soutenir pour emporter nos mesures. Montrons-nous justes, soyons unis et nous désarmerons nos opposants en politique. Holmes est en opposition à Moffatt. Cela nous fait du bien dans Montréal.

En voilà assez pour aujourd'hui. Communiquez cette lettre à Cherrier, Beaubien et Donegani. Remerciez ce dernier de vouloir bien se prêter au service que je lui ai demandé. Remerciez également Beaubien pour la charmante lettre qu'il m'a écrite, datée du 17 et reçue hier au soir en Chambre ; dites-lui bien qu'il ne soit plus incrédule que nous sommes dans un temps où il se fait des miracles.

Adieu, on vous salue tous, et nous nous portons tous bien.
Tout à vous.

L.M. Viger



⁸³ George Sherwood (1811-après 1880), tory, député de Brockville, Canada-Ouest, de 1841 à 1847.

À Amédée Papineau
BAnQ-VM, P7, S1, D12 ; Mic. 3942

A. Papineau dit Montigny, écr
Saratoga Springs
State of New York⁸⁴

Montréal, 16 novembre 1842

Mon cher enfant,

Tes deux lettres me sont parvenues. Je te demande pardon de ne t'avoir pas répondu plus tôt, j'ai été absent, ce qui m'arrive souvent, et de plus très occupé. Ta dernière me donne des nouvelles de ton papa et de ta maman et de leurs enfants. On se réjouit d'apprendre qu'ils se portent tous bien. Ton père glose sur mon voyage de New York et sur ce que je ne lui ai pas écrit. Il a raison, je suis coupable. Quant à ton voyage en Europe, on ne peut te blâmer : il en doit résulter de trop grands avantages pour toi. Je suppose que si tu n'es pas parti avec Dessaulles, c'est que tu voulais terminer dans l'État de New York ce que tu m'avais dit avoir envie de faire ; actuellement cette objection est levée, le temps présent doit être expiré. Quant à la politique de ce pays, et en particulier à ce qui concerne ton père, Dessaulles doit lui avoir fait part de tout ce qui s'est passé à Kingston, il a été une lettre vivante. J'ai eu avec Dessaulles de longues conversations au sujet de ton père, de sa situation et de l'espérance à rejeter qu'il y aurait une amnistie qui lui donnerait le droit de rentrer dans ses foyers. Je lui conseille

⁸⁴ Amédée écrit sur la suscription : reçue dim. le 20 nov. 1842 ; Montréal 16 nov. 1842, oncle Louis Viger. Répondue. Deux lettres de change, \$50 et \$150.

d'espérer encore quelque temps, et je me flatte que nous aurons le plaisir de nous revoir tirer ensemble.

Pour la seigneurie, j'ai fait mes recommandations à Des-saulles, après avoir conseillé son oncle. S'il veut la vendre, je lui ai conseillé d'en parler à Wakefield⁸⁵ qu'il doit rencontrer à Londres, et je crois qu'il est la seule personne qui pourrait lui procurer les moyens de se défaire de cette propriété, s'il le veut faire, et certainement il en doit espérer £25 à £30 000, cours actuel de la province. Je suis bien aise de connaître les vues de ton père à ce sujet.

Je t'adresse deux lettres de change. Une de \$50 et une autre de \$150 piastres, suivant tes désirs. Je te les adresse à Saratoga, me marquant que tu ne dois quitter cette place qu'à la fin du présent mois. Elles sont en ta faveur, ainsi pour les négocier il faudra les endosser. Je vais partir samedi prochain pour le district de Québec d'où je ne reviendrai qu'à la fin de janvier. Il pourrait se faire que tu reçoives des lettres de ton père avant ton départ des États ; dans ce cas, je te prie de m'écrire, adresse la lettre à Montréal comme à l'ordinaire, et elle me parviendra.

Je te souhaite une heureuse traversée, et je me représente la joie et le bonheur que tu éprouveras en te jetant dans les bras de tendres parents. Je voudrais être présent et partager avec toi cette satisfaction et cette effusion de cœur. Dis mille choses de ma part à ton père, fais-lui part de nos conversations à New York, et assure-le que nous ne l'oublions pas ici, et que nous espérons des jours plus heureux que ceux qui se sont écoulés depuis plusieurs années. La famille se porte bien. Adieu.

⁸⁵ Edward Gibbon Wakefield (1796-1862) avait été emprisonné à la suite de l'enlèvement d'Ellen Turner. Il traîna sa mauvaise réputation au Bas-Canada avec le groupe de Durham en 1838. S'occupa de colonisation et de spéculation sur les terres. Il est élu député de Beauharnois en novembre 1842. *DBC*.

Ton affectionné oncle.

L.M. Viger

N.B. Les lettres de change sont en faveur de A. Papineau ; en les endossant, n'ajoute point le nom de Montigny, cela causerait de la difficulté.



À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-Q, P417/2 ; 2.1.2 – lettre 836

M. L.Jos. Papineau
À Paris

Montréal, 12 mai 1843

Mon cher Papineau,

Ta lettre du 30 mars dernier m'est parvenue, par la maison de M. Fabre, le 4 du courant. Le 5, j'ai acheminé à Saint-Hyacinthe celle adressée à ta sœur et, le même jour, je suis allé chez M. Masson pour lui remettre la sienne. Il était parti depuis deux jours pour les États-Unis avec sa dame, pour placer un de ses fils dans un des collèges tenus par les Jésuites ; ainsi je n'ai pu avoir de conversation avec lui au sujet de la demande que tu lui fais de tirer sur sa maison en Angleterre. Il doit être de retour ces jours-ci.

Le 6 de ce mois, j'ai fait écrire à New York, à l'agent de notre banque, d'acheter une traite, sur Paris ou Le Havre, pour 1000 \$ et de la faire passer à ton ordre, d'adresser le tout à M. Bos-sange. Ces 250 £ de notre argent pourront peut-être l'exempter

de tirer sur la maison de Masson. Lorsque je verrai ce dernier, je lui dirai que je t'ai fait toucher des fonds, mais que je le prie toujours d'écrire à sa maison d'accepter tes lettres de change, supposé que tu serais forcé par quelques circonstances imprévues de faire usage de ce droit. Tu peux toujours tirer sur moi, à 30 jours de vue, et j'espère que je pourrai faire honneur à tes traites. Tu laisses M. D.B. Viger, Cherrier et moi à décider pour ainsi dire sur ton sort.

Tu ne doutes pas que nous aurions beaucoup de plaisir à te revoir, mais dans les circonstances présentes, est-il prudent et convenable de te conseiller à venir dans le pays ? Après avoir délibéré ensemble, nous sommes d'opinion que tu ne dois pas venir pour le moment dans le pays, et que tu dois demeurer en France, ne pas même songer à venir dans les États-Unis. Quoique ce séjour nous procurât l'avantage de te voir, ce sont des jouissances et des plaisirs dont il faut se priver pour quelque temps.

La maladie de sieur Bagot, l'arrivée de son successeur reculent la convocation du Parlement, qui aurait dû avoir lieu à l'ouverture de la navigation ; elle n'aura lieu, je crois, qu'à la fin d'août ou au commencement de septembre prochain. Nous espérons d'ici à ce temps quelque chose de définitif au sujet de l'amnistie, et nous croyons fermement qu'elle sera accordée sans exception. À la session prochaine, nous saurons au moins quelles sont les démarches qui auront été prises de la part de l'exécutif de cette province, au sujet de l'adresse votée par la Chambre d'assemblée. Je te dirai confidentiellement, et pour toi seul, que dans le mois de janvier dernier une dépêche importante au sujet de l'amnistie, ayant le concours du gouverneur Bagot et de son conseil, a été adoptée dans cette province ; mais cette dépêche n'est partie que le 1^{er} février dernier.

Elle n'était pas rendue lorsque M. Roebuck a fait sa motion ; si la dépêche eût été rendue, le lord Stanley n'aurait peut-être pas fait toutes les réflexions qu'il s'est permis de faire. Pour moi, qui connaissais cette dépêche, j'aurais bien désiré que la motion ne fût pas faite, je la trouvais inopportune. Je suis informé, et d'une manière certaine, tu peux compter sur la vérité de ce que je te dis, que depuis l'arrivée du nouveau gouverneur, une nouvelle dépêche au sujet de l'amnistie ayant l'approbation de sieur Charles Metcalfe et de son conseil a été adoptée, et cette dernière dépêche a été envoyée en Angleterre par la malle du 1^{er} de ce mois. On sollicite et l'on insiste sur une amnistie générale sans exception. Ainsi il faut attendre le résultat de ces démarches ; on pourra t'aviser autrement d'après les circonstances. Je considère que M. Roebuck, avec la meilleure intention possible, a fait tort à la cause des exilés. Il est excusable certainement, et le pays lui doit de la reconnaissance pour au moins songer à nous. Je suis convaincu qu'en revenant dans le pays rien ne sera fait contre toi. Et là-dessus je te fais part de ce qui suit (à toi seul, confidentiel). Dans mes communications avec La Fontaine, et j'ai intérêt à en avoir, il m'a écrit :

« Pour revenir à M. Papineau, je ne puis donner d'avis (cela doit s'entendre), mais je ne crois pas qu'il serait molesté s'il revenait en Canada, dans tous les cas, et je l'ai intimé là où il le fallait, que le procureur général actuel enverrait le froc aux orties, plutôt que de se prêter à aucun procédé contre qui que ce soit, à raison de nos malheurs politiques, et qu'il ne souffrirait pas qu'aucun tel procédé fût adopté. C'est ce qui a été bien compris, et c'est ce dont on est convaincu. Je dois ajouter qu'il n'y a aucune intention d'en agir autrement. »

Ainsi, cher ami, il faut encore demeurer éloignés les uns des autres pour quelque temps.

Je reviens au voyage de Mme Papineau et de ses petits enfants. Dans ma lettre ainsi que dans celle à ta sœur, Mme Papineau doit arriver à Saint-Hyacinthe ; tu connais le bon cœur de ta sœur, et tu sais qu'elle recevra ta famille avec plaisir, joie et satisfaction. Mais il est de mon devoir de t'informer des circonstances fâcheuses et malheureuses dans lesquelles a placé ton neveu Dessaulles sa mère et la famille entière. Ta sœur m'écrit de ne point t'en informer, de peur que ces informations ne changent tes projets. Je suis d'avis contraire, il faut te faire connaître les choses afin de recevoir tes directions. Dessaulles, ton neveu, jeune homme aimable, instruit, sage, qui ne possède aucun vice, qui n'est ni ivrogne, ni joueur, ni libertin, depuis son premier voyage en Europe, a pris le maniement des affaires, s'est lancé dans des spéculations folles et extravagantes, qui toutes ont mal réussi, en sorte qu'il a créé des dettes au montant de 8 000 £, toutes dettes exigibles, plusieurs des créanciers ont même obtenu des jugements contre lui, et sa part de seigneurie est sur le point d'être saisie. On attend avec impatience le retour de M. Wakefield, il est attendu d'ici à 15 jours, et si Dessaulles ne peut effectuer l'emprunt pour lequel il a été en Angleterre, l'automne dernier, la propriété sera vendue par le shérif ; et dans un pays où il n'y a point de capitaux, et dans un temps où les seigneuries ne donnent rien, à raison des mauvaises récoltes, juge du prix qu'elle produira : ce sera un jeune homme ruiné ! Par contrecoup, il va ruiner en partie son frère et sa sœur et sa mère, de cette manière les dettes sur la seigneurie entière se montent à près de 9 000 £, la presque totalité à constitut. La part de Dessaulles venant à être vendue au décret, les créanciers, bien contents de retirer leurs capitaux, feront opposition et seront payés ; les créanciers de Dessaulles qui ne le seront pas poursuivront l'autre partie de la seigneurie

pour exiger la moitié des dettes privilégiées, et voilà comme les intérêts de la famille seront affectés par la conduite de ce pauvre jeune Dessaulles.

Mais, diras-tu, comment expliquer cette conduite de Dessaulles ? Je l'explique de cette manière. Dessaulles s'est lié d'une manière extraordinaire avec M. Debartzch ; l'amour pour une des demoiselles est-il pour quelque chose ? Je l'ignore, je m'en suis douté, tu connais Debartzch, homme toujours occupé à la spéculation, mettant un grand prix à ses propriétés. Il a inculqué à Dessaulles que sa propriété, moitié de la seigneurie, valait 30 000 £ et qu'il fallait faire valoir des propriétés de si grandes valeurs. Le jeune homme, petit à petit, a suivi sans doute les idées et projets de son aviseur : ils ont fait ensemble des spéculations qui n'ont point réussi, et le résultat est que Dessaulles a calé 8 000 £. On s'est procuré des agents en payant 10, 12 et 15 par cent, M. Debartzch avec Dessaulles. Mais M. Debartzch a plus de ressources que Dessaulles, il peut plus facilement réparer ses pertes et il est caution pour Dessaulles au montant de 4 500 £. M. Debartzch a-t-il envie d'avoir la propriété de Dessaulles ? Je ne le crois, s'il puit avoir de l'argent, toujours si la propriété se donne à bas prix, hier elle était d'une grande valeur, aujourd'hui c'est peu de chose. Tu peux bien penser que je n'ai point engagé Dessaulles à faire ses spéculations, j'ignorais qu'elles fussent aussi étendues, le jeune homme se cachait de moi à raison de quelques observations que je lui avais faites ; c'est seulement cet hiver, à mon retour de Saint-Charles, que j'ai, à Saint-Hyacinthe à la réquisition de la sœur, que nous avons pu avoir une idée de ses affaires ; ta sœur les ignorait. Il faut prendre des précautions pour sauver ce qui appartient aux mineurs et aux droits de la mère, les intérêts de

cette année ne sont point payés, en un mot la famille est dans un grand embarras.

À des grands maux il faut appliquer des grands remèdes. Je vais conseiller une grande réforme, vendre la maison et aller vivre ailleurs. Le jeune homme par les comptes produits depuis trois années, les dépenses de la maison se sont montées chaque année au-delà de 800 £. Il est impossible que cela continue. J'ignore si mes plans seront goûtés et si l'on sera disposé à les suivre. Ta sœur me paraît décidée à se soumettre à tout pour tâcher de conserver les biens de ses mineurs. Ce n'est pas sa faute si Dessaulles se trouve ruiné, elle est prête à faire tous les sacrifices possibles pour l'aider.

Je crois que Mme Papineau peut toujours arriver à Saint-Hyacinthe, mais il faudra ensuite songer à trouver une maison pour la loger et lui procurer un ménage suffisant ; voudra-t-elle demeurer à Saint-Hyacinthe, ou aller demeurer ailleurs ? Là-dessus il faut faire connaître tes intentions, laisser à Mme Papineau et à tes amis ici une latitude d'agir pour le mieux, suivant les circonstances. J'espère que nous trouverons les moyens de venir au secours de Mme Papineau et de pourvoir à ses besoins jusqu'à ton retour parmi nous, retour qui, j'espère, ne sera pas très éloigné.

Sous peu, je dois aller voir ta sœur, j'attends que l'on puisse le faire avec facilité, le printemps a été si tardif que dans le moment il n'y a point de chemins pour voyager.

Ton oncle Séraphin est sur le point de terminer sa carrière, elle a duré 80 ans et quelques mois ; les dernières nouvelles nous disent qu'il est dans un triste état et que l'on doit

s'attendre à une fin prochaine. Mlle Desrivières⁸⁶ est décédée au commencement d'avril dernier à Terrebonne, chez sa nièce Mme McKenzie. Nous vieillissons tous, souvent on éprouve des indispositions, Cherrier éprouve souvent ses maux ordinaires. On te salue tous. Nos respects à Mme Papineau, en juillet prochain nous pourrons la voir. Je ne l'ai pas vue depuis le 13 novembre 1837 et le soir nous nous sommes dit adieu.

Embrasse les petits enfants, salue bien de ma part ce cher Amédée. Mes saluts à M. Bossange et à M. Fabre.

Adieu, chers amis, espérons que sous peu de mois j'aurai de meilleures nouvelles à t'annoncer au sujet de l'amnistie.

Tout à toi.

L.M. Viger



⁸⁶ Louise Desrivières-Beaubien, originaire d'Oka, fille d'Eustache Trottier-Desrivières-Beaubien, commerçant, et de Marguerite Malhiot, est décédée célibataire à Terrebonne et inhumée dans la nef de l'église, le 1^{er} avril 1843, âgée de 68 ans.

Denis-Benjamin Papineau et Louis-Michel Viger
À Amédée Papineau
BAC, Mic. 15790, p. 3864-3866

Amédée Papineau, écr
Montréal⁸⁷
Politesse de Jos. F. Allard, écr

Kingston, 6 octobre 1843

Cher enfant,

J'ai reçu tes deux lettres, qui m'ont causé un grand intérêt. Il s'agissait de ton père et de ta famille. Je me réjouis de ce que tu m'écris de la part de ta mère. Elle déclare n'avoir jamais tenu ces discours, cela suffit, je l'engage très fort à être sur ses gardes. Quant à te donner le nom des personnes de qui j'ai pu avoir ces informations, la chose est impossible, et laissons ce sujet de côté.

Tu m'écris que ton père a besoin d'argent. J'envoie à M. LeMoine des fonds. Tu iras le trouver. Et je lui donne ordre d'acheter une traite pour envoyer à ton père. Il te la remettra s'il l'achète à Montréal ; mais s'il faut qu'il se la procure à New York, elle sera expédiée de New York à ton père. M. LeMoine te remettra aussi £5,0,0 pour ta pension. Quant à l'enregistrement des contrats, je t'écrirai à ce sujet.

Je n'ai point vu à New York M. Porter, ainsi je n'ai point reçu pour toi ni argent ni papiers. M. Faribault⁸⁸ m'a dit qu'il me

⁸⁷ Amédée ajoute sur la suscription : reçue lundi 9 oct. 1843 ; Kingston, 6 oct. 1843. L.M. Viger.

⁸⁸ Georges-Barthélemi Faribault (1789-1866), avocat, bibliophile, responsable des collections de livres acquises par l'Assemblée des parlementaires québécois. *DBC*.

procurerait les papiers demandés par ton père ; aussitôt reçus, je te les adresserai à Montréal.

Ton oncle.

[D.]B. Papineau

B. Papineau doit écrire soit à toi ou à ton père au sujet des questions contenues dans ta lettre. Demeure tranquille au sujet des enregistrements, je t'écrirai là-dessus. Au sujet de l'amnistie, c'est un sujet sous considération. On est certain que l'administration de la province a fait ce qu'elle devait faire. C'est le bureau colonial, Stanley, qui met des entraves. Espérons et le temps nous sera peut-être favorable.

Adieu, cher enfant, il est minuit, et je t'écris très à la hâte.

Tout à toi.

L.M. Viger



À Amédée Papineau
BAC, Mic. 15790, p. 3887-3888

Amédée Papineau, écr
Montréal⁸⁹
Aux soins de B.H. LeMoine, écr
Montréal

Kingston, 19 octobre 1843

Cher enfant,

Je t'envoie par M. Leprohon les papiers concernant le gouverneur Frontenac que ton père désire avec tant d'ardeur. Je t'envoie également la lettre que M. Faribault m'a écrite à ce sujet ; fais-la parvenir à ton papa. De plus, tu recevras les publications mentionnées dans la lettre de M. Faribault. Tâche de trouver des occasions pour adresser le tout à Papineau. En attendant que tu en trouves, écris-lui que tu as en ta possession les documents demandés.

Nous nous portons tous bien, je suis un peu fatigué. Adieu.

Tout à toi.

L.M. Viger



⁸⁹ Amédée ajoute sur la souscription : reçue lundi 23 oct. 1843 ; M. Ls M. Viger, Kingston, 19 oct. 1843. Avec des manuscrits et pamphlets pour l'amiral [Charles] Baudin et pour papa à Paris.

À Amédée Papineau
BAnQ-VM, P7, S1, D12 ; Mic. 3942

Amédée Papineau, écr
Montréal⁹⁰

Kingston, 1^{er} décembre 1843

Mon cher enfant,

Ayant été malade et indisposé, j'ai différé à répondre à ta première lettre. Sois tranquille sur les enregistrements des papiers de ton père : une mesure est passée en Chambre qui nous accorde du temps, et aujourd'hui j'espère que cette mesure passera au Conseil. L'affaire de McGill m'occupe davantage. Tu me dis que les biens vont être vendus, sans me dire quand. Je pourrais être sur les lieux mêmes lors de la vente, alors j'agis avec connaissance de cause. Si la vente se fait en mon absence, on pourrait passer les lots à près de £100 chaque. Cependant j'aimerais à en donner que £75 à £80. Le lot le long de la rue Saint-Denis n'est point vendu, et n'appartient pas à M. Boyer. On pourrait toujours, en vendant ce lot, se refaire sur la perte des autres.

Dans ta première lettre, tu me demandes à te faire toucher £25, sans daigner me dire pourquoi. Est-ce ainsi que tu dois agir ? Cette demande m'a paru étrange. Dans ta dernière, reçue ce matin, même demande, alléguant que c'est pour payer ta pension. Cela doit encore me surprendre : cette pension devait se payer tous les 15 jours ou au moins tous les mois. Je t'ai

⁹⁰ Amédée écrit sur la suscription : reçue sam. 9 déc. 1843 ; Kingston, 1^{er} déc. M. Ls.M. Viger. Ce dernier y avait noté : « LM Viger, M.P.P. » En effet, Viger a été élu député de Nicolet lors d'une élection partielle, le 15 février 1842.

quitté, en partant, des fonds pour une partie des temps, je t'en ai fait toucher de nouveaux pour cet objet. Juge de ma surprise ! Tu dois me dire franchement que cet argent est pour quelque autre objet, et tu aurais dû et devrais m'en informer. Ta maman m'a dit que tu n'avais pas besoin de hardes d'hiver. Je suppose le contraire ; en un mot, que dois-tu faire de cet argent ? Remarque ma position : si ton père était ici, exigerait-il quelque explication ? Je t'en laisse le juge. Je te remarquerai de plus que je ne dois pas te donner le droit de toucher de l'argent à ta volonté, que cette demande n'est pas le fait d'un homme d'affaires, tu dois songer que je ne puis pas te donner une telle latitude.

Cependant je ne veux pas te laisser souffrir. À mon retour à Montréal, il faudra me communiquer un état de tes dépenses. Ce retour ne sera pas long à raison des circonstances politiques où nous nous trouverons. Je t'autorise à demander à M. LeMoine £25. Aujourd'hui je lui écris de te les avancer, ainsi tu pourras te tirer d'affaires.

Porte-toi bien et en écrivant à ta maman, présente-lui mes respects et ceux de Mme Viger⁹¹.

Ton affectionné oncle.

L.M. Viger

[De la main d'Amédée] Je ne lui avais demandé que \$25, et non £25. Mais comme j'ai besoin de plus maintenant, je demande et reçois de M. LeMoine \$50, ce 9 déc. 1843, dont reçu

⁹¹ Depuis le 10 septembre 1843, Viger est marié en secondes noces avec Aurélie Faribault, de L'Assomption, fille de Joseph-Édouard Faribault, notaire, et de Marie-Anne-Élisabeth Poudret.

à M. LeMoine, outre l'endossement du *check* à la Banque du peuple.



Pour Louis-Joseph Papineau
BAAnQ-VM, P7-36

Montréal, 10 mai 1844

Reçu de M. Yves Tessier⁹², de Montréal, la somme de cinquante-neuf livres, cours actuel, savoir cinquante livres dit cours, pour le terme de paiement échu le 1^{er} du courant, sur des emplacements à lui vendus en ma qualité de procureur de Jos. L. Papineau, écr, absent, par acte passé vers le 11 août 1843 par-devant maître Truteau⁹³ et son confrère, notaires ; et neuf livres, dit cours, pour les intérêts dus le 1^{er} mai courant, pour compléter ledit paiement.

J'ai accepté un billet de Félix Boismenu, dû le 10 juin prochain, payable à l'ordre de M. Yves Tessier, pour la somme de vingt-cinq livres, dit cours, lequel billet payé complétera le susdit paiement.

Un interligne bon.

L.M. Viger
P. de J.L. Papineau⁹⁴



⁹² Yves Tessier (1800-1847), illustrateur, peintre religieux. RPCQ.

⁹³ Vente par L.M. Viger, écr, avocat, au nom et comme procureur de l'Hon^{ble} L.J. Papineau, écr, à sieur Yves Tessier. ZJT, 11 août 1843.

⁹⁴ Procureur de J.L. [Louis-Joseph] Papineau.

À Louis-Joseph Papineau
BAC, Mic. 15790, p. 3961-3966

Monsieur L.J. Papineau
N° 34, rue Rivoli
Paris

Montréal, 11 mai 1844

Mon cher ami,

Madame Papineau m'ayant communiqué ta lettre du 30 mars dernier dans laquelle tu me faisais prier de t'envoyer une somme de 100 £, je m'empresse de me rendre à tes désirs. Ci-inclus est une traite de 150 £ sterling. Cette somme pourra te mettre à même d'acheter des livres et des instruments pour Lactance, et le faire habiller, pour rencontrer les vues de sa mère, qui dit que cela lui coûtera moins à Paris qu'en Canada. Je t'ai déjà écrit, et je te le répète encore, si tu te trouves en besoin d'argent, tu peux toujours tirer sur moi, et sois persuadé que tes lettres de change seront toujours honorées.

La dernière lettre que tu m'as adressée était une lettre de félicitations sur mon mariage. Je t'en remercie, et Mme Viger a été très sensible aux expressions et aux sentiments que tu exprimais à son égard. Elle désire beaucoup faire ta connaissance et se flatte que l'époque n'en est pas trop éloignée.

Mme Papineau avec la charmante petite Azélie sont venues passer sept à huit jours chez nous, à L'Assomption, tout récemment et tu pourras par elle être informé si je pense et parais être heureux. Mes amis et parents m'ont approuvé et quant à moi je me félicite tous les jours du choix que j'ai fait en me mariant.

Par ta dernière lettre, Mme Papineau voit clairement que tu es déterminé à ne pas revenir dans le pays avec ton fils Lactance ; depuis la réception de cette lettre, elle est dans un état déplorable, elle gémit, triste, pleure et se chagrine, déplore sa position et semble voir que si les affaires du pays ne se rétablissent pas, elle sera privée du plaisir de te voir et de vivre avec toi. Elle regrette d'être venue en Canada. Elle dit que tu dois songer à elle et au bonheur de ta famille et que tu dois revenir le plus promptement en Canada, que sa santé est chancelante et que, si cet état de chose continue, elle succombera et ne pourra pas surmonter ses peines, sentiments et inquiétudes.

Voilà, cher ami, un récit fidèle de l'état de ta femme. Je l'ai observée chez moi et dans différentes entrevues chez M. Donegani et chez Cherrier. Tu dois bien penser que j'ai employé tous les moyens possibles pour la consoler, pour la persuader que cette séparation cessera bientôt, et que nous espérons tous te voir bientôt revenir. J'ai toujours dit que tu ne reviendrais pas aussi longtemps que les exilés ne reviendraient pas de leur exil. Cette objection est levée, ils sont pardonnés. Tu devais attendre pour une amnistie générale, les ministres s'y sont refusés. Mais le *Nolle prosequi* fait en chœur en août dernier est, suivant moi, plus avantageux pour toi qu'une amnistie, que le gouverneur eût été approuvé ou censuré, je ne m'en occupe guère, la chose a été faite, je m'en réjouis, et je crois y avoir contribué autant que qui [que] ce soit ; les anciens ministres du pays ont en cela fait un coup de force. Ainsi voilà donc les plus grandes difficultés disparues. Il n'existe dans ce moment aucune chose qui s'oppose à ta rentrée, et ta venue causera la joie, la satisfaction et le contentement à tous tes amis, parents, compatriotes, etc., et même tes ennemis t'admireront. Je vois cependant par ta lettre que tu diffères ton retour, que tu veux voir ce qui se passera

dans le Parlement au sujet du Canada. Tu dois connaître d'avance qu'il ne sera rien fait d'avantageux pour notre pays, que le gouverneur recevra des compliments, comme il en a déjà reçu, et rien de plus. Les ministres ne peuvent qu'approuver leurs créatures ; s'ils agissaient différemment, cela retomberait sur eux-mêmes. C'est dans notre pays qu'il faut agir : la modération, la fermeté et l'unanimité forceront les ministres à adopter des mesures favorables à la colonie. La plus grande objection que je vois dans ta lettre, c'est la position prise par M. D.B. Viger. Nous le connaissons, nous, pour un citoyen honnête, vertueux, ami de son pays, défenseur de ses droits et de ses libertés. Mais, suivant moi, il s'est laissé prendre, on le flatte sans doute, c'est un peu son faible à espérer de la division, par ce moyen une réaction en faveur du gouverneur, et notre bon parent s'est embarqué sans compter ses ressources. Entre nous, à Kingston, dans une conversation tenue avec lui, je lui ai prédit ce qui lui est arrivé depuis, je l'ai prié de ne pas accepter une place au ministère, qu'il avait besoin de repos à son âge ; je lui parlais en ami et les larmes aux yeux. Il m'a répondu qu'il était voué au pays et qu'il saurait succomber par la mort. Il acceptait, j'ai vu dès lors qu'il n'était pas possible de le détourner, le voilà dans la gabare et Dieu sait comme il s'en retirera. Nous n'avons pas encore d'administration formée, et quand en aurons-nous une ! Le gouverneur compromet tous les jours les principes du gouvernement responsable par ses réponses aux adresses présentées. Je dirai pourtant que M. Viger ne veut pas de tories au pouvoir, qu'il ne veut pas une administration composée des différents partis existant dans la province. Comment arranger cela avec les vues du gouverneur ? Je n'en sais rien. M. Viger est mécontent contre Cherrier, ce dernier ayant refusé d'être procureur général, la santé de Cherrier ne lui permettait pas

d'accepter. Il est un peu froid envers moi, connaissant que je ne partage pas ses opinions. Dans ce moment, il est à Kingston ; j'ignore ce qui s'y passe et quels sont les projets. Je ne doute pas que, si tu étais ici, on t'offrirait d'entrer dans l'administration, espérant que ton nom, ta popularité arrangeraient les choses. La leçon donnée au gouverneur le porterait dans le moment, je crois, à consentir à tout, surtout si ses ministres jouissent de la confiance. Dans le principe, mon opinion a été qu'il ne voulait pas de gouvernement responsable, et je lui ai dit, moi, que nous ne voulons pas voir revenir l'ancienne manière de gouverner la province. Il est dans un embarras extrême.

Si tu diffères à revenir, je te prie de ne pas trop différer, ta femme aura de la peine à supporter cette absence. Je te prie de lui écrire avec beaucoup de ménagements.

Les malles sont fermées à 3 heures et les lettres par le dernier *paquet* ne sont pas encore arrivées. Il faut terminer une longue lettre, écrite à la hâte, et que je n'ai pas le temps de toucher.

Adieu. Reçois mes amitiés et accepte les saluts de ma femme. Si tu te décides à venir, je te prie de ne pas t'arrêter dans les États ; les devoirs absolument nécessaires remplis, arrivant à Saint-Jean, je suppose que tu irais de suite à Saint-Hyacinthe pour y rencontrer ta femme. Elle y sera ou à Verchères. Je te prie en grâce d'expédier immédiatement un courrier à mon adresse à L'Assomption, afin que je puisse me transporter auprès de toi. Mon entrevue te sera nécessaire, au moins je le crois.

Adieu. Crois-moi sincèrement ton affectionné ami.

L.M. Viger



À Rosalie Papineau-Dessaulles
BA_nQ-Q, P417/12 ; 5.3

Montréal, 25 juin 1844⁹⁵

Ma chère cousine,

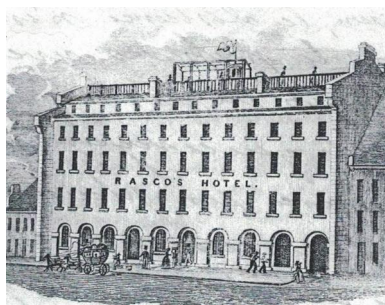
Hier, en nous rendant, Mme Viger et moi, à Montréal dans le vaisseau à vapeur *Le St. Louis*, nous avons fait la rencontre de M. Malhiot⁹⁶, marié à Dlle Bruneau, qui nous a informés que tu étais à Verchères auprès de Mme Papineau. Il nous a ajouté que tu attendais hier au soir Dessaulles, ton fils, sans pouvoir dire quels étaient tes projets ; si près de L'Assomption, te proposais-tu d'y venir ? Je l'ignore. En arrivant ici, j'ai appris que ton fils était descendu à Québec, parti à 6 h, en conséquence de lettres reçues de Québec.

Nous sommes ici jusqu'à vendredi prochain. Comme la voiture te fatigue, ne pourrais-tu pas t'embarquer dans le vaisseau à vapeur qui passera à Verchères jeudi, vers les 3 heures de l'après-midi, venir à Montréal où tu arriveras vers les 8 heures du soir, prendre logis chez Rasco avec nous et, vendredi, nous partirons tous ensemble à 4 h de l'après-midi pour Saint-Sulpice où nos voitures seront rendues pour nous conduire à la maison. La distance n'est pas longue, les chemins sont beaux. Tu passeras avec nous le temps que tu jugeras à propos ; on avisera ensuite aux moyens du retour.

⁹⁵ La lettre contient à l'en-tête une gravure de l'hôtel Rasco à Montréal. La fille de Rosalie Papineau-Dessaulles, Eugénie-Rosalie, a ajouté : « Mr L.M. Viger, cousin germain de ma mère. Madame [Louis] Viger était sœur de mon grand-père [Joseph] Papineau. »

⁹⁶ Rosalie Bruneau, âgée de 28 ans, jeune sœur de Julie ; elle épouse (Verchères, 22 septembre 1830) François-Xavier Malhiot fils (1806-1880), seigneur de Contre-cœur. Le contrat de mariage est signé devant Joseph Papineau la veille.

Il me semble que ce voyage ne te fatiguera pas et nous procurera un plaisir infini, refaire connaissance avec une cousine qui t'a déjà rencontrée un instant et qui attache un grand prix à te mieux connaître et à te recevoir chez elle. Si Mme Papineau désirait t'accompagner, elle doit être persuadée qu'elle nous fera plaisir. Nous pourrons tous ensemble nous entretenir de ce cher Papineau.



Hôtel Rasco
65, rue St. Paul, Montréal

Je te prie de dire à Mme Papineau que j'ai reçu, samedi dernier, une lettre de son mari, une lettre datée du 1^{er} juin courant, en réponse à celle que je lui avais écrite. Il me marque qu'il a reçu la traite que je lui avais envoyée, qu'il se préparait au départ de Lactance, sans me dire quand ce départ aurait lieu ; je suis porté à croire qu'il sera prochain. Quant à lui, il se propose de demeurer encore quelque temps, espérant des lettres de ma part. Et j'espère de là qu'il n'a point une opposition formelle à revenir, et que les choses pourront s'aplanir. Il désire bien que Mme Papineau veuille prendre un peu patience, disant que

l'intérêt de son épouse et de sa famille l'exige, et me donne des raisons que je goûte moi-même pour le moment.

Il faut terminer cette lettre. Viens, tu nous feras plaisir, emmène Mme Papineau, nouveau plaisir, et nous arrangerons votre retour.

Mme Viger, qui a eu lecture de la présente, te présente ainsi qu'à Mme Papineau ses saluts et amitiés, sans oublier ma petite Parisienne⁹⁷, que le papa compare à une charmante pie du Canada. Ce bon papa entretient d'étranges idées sur sa petite et charmante fille. Je sais qu'Ézilda est en promenade avec ma petite-nièce Dessaulles.

Crois-moi, sincèrement, ton affectionné ami et cousin.

L.M. Viger



À Amédée Papineau
BAnQ-VM, P7, S1, D12 ; Mic. 3942

Amédée Papineau, écr
Greffier, etc.
Montréal⁹⁸

L'Assomption, 9 novembre 1844

Mon cher Amédée,

⁹⁷ Le mot désigne ici Azélie Papineau, fille cadette de LJP et de Julie.

⁹⁸ Amédée écrit sur la suscription : reçue 13 nov. 1844 ; L'Assomption, 9 nov. L.M. Viger.

Ta lettre du 4 du courant m'est parvenue mercredi dernier [6 novembre] ; et je profite de la poste d'aujourd'hui pour te répondre. Je regrette infiniment le désagrément qu'a éprouvé ta maman en envoyant demander de l'argent et de n'en pas recevoir. Cela vient d'un malentendu, j'espère que cela n'arrivera plus. Je suppose que ta mère n'en a pas souffert, parce que j'espère que tu lui auras fait les avances nécessaires.

Le 26 d'octobre au matin, j'ai vu ton frère Lactance, ta mère était à Saint-Jacques ou chez moi, elle était attendue ce jour. Je dis à Lactance que si sa mère arrivait, elle serait certaine de me rencontrer chez Rasco à 2 h, devant m'y trouver pour retourner chez moi. Ta mère est venue à midi chez Rasco, elle ne m'y a pas rencontré, et à 2 h je ne l'ai pas vue. Ce même jour, M. LeMoine était à La Prairie pour être proclamé membre ; depuis il est descendu à Québec. Le mauvais temps a interrompu nos communications. Tout cela est la cause du contretemps. Quant à l'emploi de l'argent, je n'ai pas besoin de *scrutiner* les dépenses de Mme Papineau. Personne plus que moi sait que Mme Papineau n'est pas dans le cas de faire de folles dépenses. Présente-lui mes respects et amitiés et crois-moi, sincèrement, ton affectionné oncle.

L.M. Viger

N.B. Tu pourras te présenter à M. LeMoine, et j'espère qu'il te donnera pour ta maman ce qu'elle désirera.

LMV



À Denis-Benjamin Papineau
BAC, Mic. 15790, p. 4090-4091

D.B. Papineau⁹⁹, écr
Commissaire des Terres, &&&
Montréal

L'Assomption, 22 janvier 1845

Cher cousin,

D'après ta lettre du 10 du courant, tu comptes sur moi pour rencontrer le paiement d'une traite ou billet qui vient dû le 23, demain, le tout concernant les affaires de [Louis-]Joseph, ton frère. Tu trouveras entre les mains de M. LeMoine, le caissier de la Banque du peuple, l'argent nécessaire. Je lui écris de te fournir £53,0,0 et quelques chelins, cela veut dire £53 ou 54 livres, cours actuel.

J'ai appris que tu avais été indisposé. Un ministre ne doit jamais l'être, surtout durant la tenue des Chambres. C'est votre faute, M. le ministre : qu'aviez-vous besoin d'aller courir pendant les Fêtes ? Cet incident vous rendra plus sage à l'avenir.

Reçois nos saluts et amitiés, et présente-les à nos parents et amis.

Tout à toi.

L.M. Viger

J'ai hâte de voir []¹⁰⁰ et pour cause.

⁹⁹ Denis-Benjamin Papineau a noté sur la suscription : 22 janvier 1843 ; L.M. Viger, affaires LJP, pour payer le Dr [Robert] Nelson.

¹⁰⁰ Le mot a été caviardé.



À Amédée Papineau
 BAnQ-VM, P7, S1, D12 ; Mic. 3942

Amédée Papineau, écr
 Protonotaire, etc.
 Montréal¹⁰¹

L'Assomption, 18 mai 1845

Mon cher neveu,

À midi, je reçois ta lettre datée d'hier et je m'empresse d'y répondre. Tu diras à ta maman que j'ai trouvé, chez Rasco, dans ma chambre, les effets qu'avait laissés Lactance, que je suis parti de Montréal le 8 du mois. En arrivant à L'Assomption, j'ai appris que la première communion¹⁰² ne devait avoir lieu qu'à la fin du mois, en sorte que j'ai retardé jusqu'au 12 pour envoyer à Saint-Jacques, afin d'envoyer la jeune personne pour faire la robe à la petite. Le 12, Mlle Franchère et la jeune fille ont été à Saint-Jacques, ses effets ont été remis, les mesures prises pour la robe, et elle est prête actuellement. Les Dames ont dit qu'elles feraient faire les souliers à Saint-Jacques et qu'elles devaient écrire à Mme Papineau. La petite se portait bien, et la première communion a lieu le 30 du courant.

Ta maman marque dans sa lettre qu'elle envoie quelque chose avec la lettre. Je n'ai rien reçu ; peut-être que ces objets seront mis au village et que je les y trouverai.

¹⁰¹ Amédée écrit sur la suscription : reçue dim. soir, 18 mai 1845 ; oncle L.M. Viger.

¹⁰² La première communion d'Azélie Papineau au couvent de Saint-Jacques-de-l'Achigan.

Je regrette d'apprendre que ta maman soit indisposée, j'espère que cela n'aura pas de suite, sous les prescriptions du docteur Papineau, et que nous aurons le plaisir de la voir en allant à Saint-Jacques.

Mme Viger présente ses amitiés à Mme Papineau.

Au retour de mon voyage de Montréal, j'ai trouvé chez moi ta lettre du 2 mai¹⁰³, m'informant de la vente des biens de [Anthony] Hamilton pour le 20, et ceux de [Roger] McGill pour le 23. Devant me trouver à Montréal le 19, je n'ai pas écrit, prévoyant avoir le temps de te voir et de prendre les mesures nécessaires. J'espère être à Montréal demain ; en cas d'accident, je t'autorise par ces présentes de faire ce que tu jugeras à propos au sujet de ces ventes. De plus, ton oncle Benjamin est sur les lieux. Ses pouvoirs sont semblables aux miens. Émery connaît notre procuration.

Tu me parles des misères que tu éprouves. Puissent-elles n'être pas plus grandes ! Nous causerons ensemble de ces tracasseries. Adieu. Portez-vous tous bien.

Ton affectionné oncle.

L.M. Viger



¹⁰³ « Je pars demain matin pour New York. J'y vais surtout par affaires. Je reviendrai pour me trouver aux ventes des terrains McGill et Hamilton. Comme le premier nous doit près de 400 £, il ne nous faudra que peu de déboursés pour racheter ses quatre lots. Quant au dernier, comme il nous doit près de 800 £ tant en arrrages que capital, nous rachèterons son lot sans déboursier. Ce dernier se vendra le 20 mai au bureau du shérif ; les quatre premiers le 23 mai, en banqueroute, à l'Hôtel Swords. » Amédée à Louis-Michel Viger, 2 mai 1845, dans Amédée Papineau, *Correspondance 1842-1846* (Éditions de 2010), p. 325.

À Amédée Papineau
BAnQ-VM, P7, S1, D12 ; Mic. 3942

Amédée Papineau, écr
Protonotaire, etc.
Montréal¹⁰⁴

L'Assomption, 10 juin 1847

Mon cher neveu,

D'après ta lettre, je me suis rendu, avec mes voitures, au *steam boat* pour t'y rencontrer, ta dame, monsieur ton père ainsi que la dame de ce dernier, mais je n'y ai rencontré personne. Le voyage avait manqué sans doute, parce que M. Westcott n'était pas arrivé à Montréal. Mon cher Amédée, il faudra reprendre le voyage. Tu es certain que tu me feras toujours plaisir de venir chez moi, et tu dois m'amener ta charmante épouse ainsi que ses parents, tes amis, etc. Mme Viger et moi, nous ferons ce qui dépendra de nous pour vous recevoir.

Je désire beaucoup avoir des nouvelles de ce pauvre Lactance, de ton père et de ta maman. Ces derniers sont-ils de retour des États¹⁰⁵ ? Je te prie de m'écrire un mot le plus tôt possible.

Mme Viger ainsi que moi te prions de présenter mes saluts et amitiés à Mme ton épouse, et crois-moi, sincèrement, ton affectionné oncle.

¹⁰⁴ Amédée écrit sur la suscription : L'Assomption, 10 juin 1847 ; répondue 5 juillet. Oncle L.M. Viger.

¹⁰⁵ Le 10 mai 1847, Louis-Joseph et Julie sont allés à New York dans le but de voir leur fils Lactance, interné à l'asile de Bloomingdale. Ils reviennent avec lui, passent par Saratoga et rentrent à Montréal le 15 juin 1847.

L.M. Viger



À Louis-Hippolyte La Fontaine
AVM, SHM2, S1, P0551-A ; lettre 529

Montréal, 26 octobre 1849

Mon cher Monsieur,

Ci-inclus est un exposé succinct des motifs qui m'ont engagé à donner ma résignation des emplois de conseiller exécutif et de receveur général¹⁰⁶. Je vous prie de vouloir la transmettre à Son Excellence le gouverneur général, avec l'assurance de mon respect le plus profond.

Je saisis cette occasion de vous exprimer le regret que j'éprouve de me séparer de mes honorables collègues, pour qui je conserve la plus haute estime et dont j'ai reçu en toute occasion des témoignages de bienveillance que je n'oublierai jamais et pour lesquels je les prie, ainsi que vous en particulier, de recevoir mes remerciements les plus sincères.

Quoique je ne puisse partager les vues de mes collègues sur la question du siège du gouvernement, je n'en conserve pas moins en eux la confiance la plus entière, et je serai toujours prêt à leur donner mon faible appui tant qu'ils conduiront les affaires du pays d'après les vues et les sentiments qui les ont guidés jusqu'à présent.

¹⁰⁶ Le receveur général ou trésorier s'occupe des fonds publics du gouvernement. LMV était receveur général depuis son élection dans le comté de Terrebonne au printemps de 1848.

S'il m'était arrivé, dans le cours des discussions, d'avoir dit quelque chose qui pût le moins du monde avoir été désagréable à aucun de mes collègues, je les prie d'être persuadés que je n'ai jamais eu la moindre intention de les offenser et leur en fais mes excuses.

Veillez, mon cher Monsieur, leur faire agréer, et accepter vous-même, l'assurance de l'estime toute cordiale avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

L.M. Viger
Hall R.G.



Chronologie de
LOUIS-MICHEL VIGER

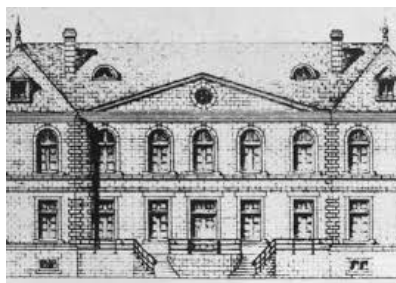


Louis-Michel Viger (1833)
Musée des beaux-arts du Canada

1785. 28 septembre. Rue Bonsecours, à Montréal, naissance, le matin, de L.M. Viger, fils de Louis Viger, artisan et maître de forges, et de Marie-Agnès Papineau. Baptême le même jour à Notre-Dame de Montréal, le père présent ; parrain, André Papineau, oncle de l'enfant ; marraine, Angélique Viger, sœur de l'enfant. Le prêtre conférant le baptême est Charles Écuyer (1758-1820), musicien, vicaire à Notre-Dame de Montréal.

Louis-Michel est le septième d'une famille de neuf enfants. En remontant quatre générations, on trouve l'ancêtre, Désiré Viger, habitant, venu de Rouen, en Normandie, qui épouse à Montréal en 1667 Catherine Moitié, une fille du Roy, de La Rochelle.

1796-1803. L.M. Viger étudie au collège Saint-Raphaël de Montréal, tenu par les Sulpiciens, au sud de l'actuelle place Jacques-Cartier. Il est confrère de Jacques Viger et de Louis-Joseph Papineau, ses cousins. LJP a un an de moins que Viger.



Collège Saint-Raphaël de Montréal, 1773-1803

1800. 22 septembre. À Montréal, Jean Boudreau (1775-1839), navigateur, capitaine de navire, de Deschambault, épouse Marie-Josette Viger (1776-1869), sœur de Louis-Michel.

1802. Viger commence à étudier le droit auprès de son cousin Denis-Benjamin Viger (1774-1861).

1807. 5 juin. L.M. Viger est admis au barreau. Il pratiquera comme avocat à Montréal jusqu'en 1832.

1808. 8 novembre. Donation par Louis Viger et Agnès Papineau à leurs enfants. Louis Viger, maître forgeron, et Agnès Papineau, « se trouvant déjà vieux et hors d'état de se soutenir par leur travail, désirant disposer de ce qu'ils ont de biens »

ont réuni leurs enfants, Louis-Michel Viger, avocat, Jean Boudreau, navigateur, « demeurant ordinairement à Deschambault, et Joseph Viger son épouse », et Benjamin Viger, « maître charpentier résidant à Québec. »

Ils donnent à LMV un emplacement, rue Bonsecours, mesurant 31 pieds de front sur 118 pieds de profondeur, avec une maison en pierre à deux étages, hangar, écurie et autres bâtiments (autrement dit la maison où habitent les père et mère de Louis-Michel Viger). Les parents Viger ont acquis ce terrain le 17 juillet 1764. Ils cèdent aussi à leur fils LMV un terrain clôturé contenant des arbres fruitiers, situé au « faubourg Québec ou Sainte-Marie », ce terrain acquis de la succession de Joseph Papineau, tonnelier, père d'Agnès Papineau et grand-père de Louis-Michel Viger. CP, 8 novembre 1808.

1809. 13 mai. Lors de la vente des biens de Marie Léger/Richelieu, mère d'Angelle Cornud, LMV acquiert trois des quatre volumes des *Soupers de la Cour ou l'art de travailler toutes sortes d'alimens, pour servir les meilleures tables, suivant les quatre saisons*, Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'Or, M. DCC. LV. [1755].

1811. 27 mai. Louis-Michel Viger est présent à Montréal au mariage de Joseph Charlebois, marchand, boulanger, avec Geneviève [Vevette] Cherrier (1779-1832), veuve de François Leguay, notaire. Aussi présents : LJP, Rosalie Papineau et Angelle Cornud.

Geneviève Cherrier est fille de Joseph-Marie Cherrier, cultivateur et marchand, et de Marie-Joseph Gaté/Bellefleur ; et sœur de Côme-Séraphin Cherrier et de Rosalie Cherrier (la Chouayenne).

1812. 2 juin. Décès à Montréal de Louis Viger, forgeron, à 75 ans, père de L.M. Viger. Inhumé le lendemain.

15 septembre. Viger est depuis quelques années enseigne dans la 2^e division de la Ville de Montréal. À partir de septembre, il est lieutenant dans le 5^e bataillon de la milice d'élite du Bas-Canada, qui sera dirigée par le capitaine L.J. Papineau.

24 décembre. Le lieutenant L.M. Viger est transféré dans la 8^e compagnie, celle de Jean-Roch Rolland.

1813. 24 février. Viger est de retour à Montréal avec LJP.

22 mars. « Je vous envoie toutes les gazettes, dont deux qui contiennent des N^{os} de l'*Anti-Jacobin* [*Anti-Jacobin Review*, journal réformiste] appartiennent à L.M. Viger. Il faudra les renvoyer. » (André-Augustin Papineau à Rosalie Papineau, sa sœur, à l'Isle à Roussin, 22 mars 1813).

24 mars. LMV et LJP sont encore de retour à Montréal pour le rassemblement mensuel. L.M. Viger démissionne et ne sera plus « au service de Sa Majesté. »

31 mars. Jacques Viger, capitaine dans le corps des Voltigeurs, demeurant présentement dans la paroisse de Saint-Philippe (de La Prairie) doit à Louis-Michel

Viger, avocat, de Montréal, la somme de 53,13,10 £, cours actuel, argent prêté « en différentes fois l'an dernier » ; argent que Jacques Viger promet de lui remettre à sa première réquisition. Le contrat est passé dans la maison de dame Jacques Viger, épouse du débiteur. CP, 31 mars 1813.

12 avril. Vente d'un emplacement par LMV à Pierre Berlinguette, maître charpentier, de Montréal. Il s'agit d'un terrain acquis en 1808 de ses père et mère. Le prix de vente monte à 4 000 £ de 20 *coppres* ou chelins, ancien cours. CP, 12 avril 1813.

28 juillet. « Viger est arrivé hier à midi de Chambly avec Mlle [Perrine] Viger ; ils étaient partis il y a eu dimanche huit jours. Toute la famille s'y portait bien. Viger vient de partir à 2½ heures pour Saint-Jean et l'Isle-aux-Noix ; il reviendra samedi matin, pour partir dimanche pour Châteauguay, d'où il reviendra à Montréal mardi pour, de Montréal aller, mercredi le 4 d'août, t'attendre au Lac des Deux-Montagnes, où il te prie de te rendre sans faute ; et si tu te rends le premier, fais préparer un petit canot de trois brasses et deux hommes pour monter. S'il se rend avant toi, il le fera préparer. Il ne peut retarder plus longtemps, car voici le temps des ouvrages qui va commencer et il faut, dit-il, qu'il mette fin à ses courses. Si au lac tu apprenais que papa fut passé, vous n'iriez probablement pas en haut, et si Viger n'était pas rendu mercredi au soir ou jeudi à midi le plus tard, il te serait inutile de l'attendre : c'est qu'il n'y pourrait pas aller. » (André-Augustin Papineau à LJP, son frère, 28 juillet 1813).

15 septembre. L.M. Viger est parrain au baptême, à Montréal, de Marie-Adine Bender, fille de François-Xavier Bender, avocat, et d'Angélique Jacob. La marraine est demoiselle Marie Vigneau. Présence de Matilda Holmes, épouse de James Fogo, lieutenant. L'avocat Bender est un ancien collègue de Viger dans l'armée.

1814. L.M. Viger est promu capitaine. Le 2^e bataillon de Montréal est composé maintenant de neuf capitaines, dont L.J. Papineau est le 3^e, suivi de J.R. Rolland (4^e) et L.M. Viger (6^e).

3 novembre. Viger achète de Joseph Roy, marchand, un emplacement avec une maison située rue Saint-Vincent à Montréal. Maison en pierre à deux étages avec une allonge en brique. CP, 3 novembre 1814.

1816. 6 mai. « À louer. Pour une ou plusieurs années et possession donnée immédiatement, une grande maison avec les dépendances située dans la rue St. Vincent près de l'Audience, dernièrement occupée par Mr. Palmer. Pour les conditions, s'adresser à L.M. Viger. » *Le Spectateur canadien*, 6 mai 1816.

1817. 12 février. « Une pétition de Louis-Michel Viger, écuyer, de Montréal, demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière de l'Isle Jésus, a été présentée et renvoyée à un Comité Spécial. » *Le Spectateur canadien*, 24 février 1817. Jacques Viger, qui demandait en même temps une augmentation de salaire, écrit à ce sujet : « M. L.M.V. sollicitait le privilège de bâtir un pont sur la

rivière des Prairies, et moi, je demandais une augmentation de salaire. Nous obtînmes chacun notre demande par 2 Actes de la session de 1817. »

14 avril. *Avis au public*. Les soussignés et autres s'adresseront à la législature, pendant la prochaine session, pour être autorisés à prolonger la rue St. Vincent, depuis la rue St. Paul jusqu'au fleuve. (signé) Js Viger, *Insp. Che.*, M. Gray, Julien Perrault, Veuve Perrault, M. Nowlan, Joseph Perrault, James Millar, John McTavish, L.M. Viger, Veuve Denis Viger, Perine Viger, Robert Armour. » *Le Spectateur canadien*, 3 mai 1817.

7 décembre. Décès à Montréal de Marie-Agnès Papineau, à 68 ans, veuve de Louis Viger et mère de L.M. Viger. Inhumée le 9 décembre.

1818. 3 janvier. LMV est élu tuteur de Léon Gosselin (16 ans), né à L'Assomption, fils des défunts Joseph Gosselin (1774-1805), charpentier, meunier, et de Thérèse Viger (1782-1805), sœur de Louis-Michel. Dès 1805, Louis Viger, père de Louis-Michel, avait été le tuteur de Léon Gosselin (1801-1842), après le décès de ses père et mère.

3 janvier. Inventaire des biens des successions de défunt Louis Viger et de défunte Marie-Agnès Papineau. CP, 3 janvier 1818.

5 janvier. Partage des biens des successions de feu Louis Viger et de feu Marie-Agnès Papineau. CP, 5 janvier 1818.

Le même jour, obligation de Jean Boudreau et son épouse à LMV. CP, 5 janvier 1818.

24 février. « Louis[-Michel] Viger est parti samedi pour Berthier, Saint-Denis, Maska, il avait besoin de prendre l'air. Il a eu jugement dans toutes tes causes. M. [Philippe] Bruneau, ton clerc, n'a pensé qu'à son frère, et ne sait rien des affaires de Papineau vs Papineau, ni de Leblanc. Viger en était chargé, il n'est pas ici. » (JP à LJP, son fils, 24 février 1818).

1820. Il s'occupe d'une élection, dans le comté de Montréal-Est, prenant la parole pour faire élire Hugues Heney (1789-1844), avocat.

1821. 9 avril. François Papineau, arpenteur, meurt à Montréal dans la maison de son neveu Louis-Michel Viger.

1822. LMV s'associe comme avocat à son cousin Côme-Séraphin Cherrier (1798-1885), qui vient d'être admis au barreau.



Côme-Séraphin Cherrier, vers 1825

1823. 27 octobre. Obligation de 100 £ par LMV envers J.J. Lartigue, évêque de Telmesse. PÉD, 27 octobre 1823, minute 774.

1824. Jacques Viger parle de son cousin Louis-Michel comme étant « avec raison » le beau Viger.

11 mai. Engagement d'Eugène-Napoléon Duchesnois (1808-1880), de Varennes, fils d'Étienne Duchesnois et de Josette Massue, pour étudier, pendant cinq ans, le droit auprès de Louis-Michel Viger, avocat, de Montréal. PÉD, 11 mai 1824, minute 895.

N.B. Ce Duchesnois sera médecin et patriote et finira sa vie en Argentine.

19 juillet. L.M. Viger épouse (Saint-Charles de Bellechasse, 19 juillet 1824) Marie-Hermine Turgeon, fille de Louis Turgeon, notaire, seigneur de Beaumont et conseiller législatif, et de Geneviève Turgeon, sa cousine germaine.

L'épouse est nièce de Pierre-Flavien Turgeon, futur archevêque de Québec.

Présence de Denis-Benjamin Viger, député, Jacques Viger, Joseph Planté, Louis Raby, Augustin Amiot, Abraham Turgeon, notaire, frère de Geneviève, Pierre-Benjamin Viger, frère de l'époux, et autres. L'officiant est Jean-Baptiste Perras (1768-1847), curé à Saint-Charles de Bellechasse.

Viger s'installe avec sa femme à Montréal, rue Bonsecours, dans la maison héritée de son père. Il a pour voisin, en face, du côté ouest de la rue, son cousin Louis-Joseph Papineau. Le couple aura quatre enfants, deux garçons et deux filles : Louis-Michel-Joseph (1825) – décédé à 10 ans –, Marie-Hermine-Angélique (1828), Denis-Benjamin (1833) et Marie-Marguerite-Perrine (1834), ces trois derniers décédés en bas âge.

1825. 12 février. Le bureau d'avocat de LMV est situé à Montréal, rue Saint-Vincent. Voir l'article « Vente par licitation » dans *Le Spectateur canadien*, 12 février 1825.

12 mai. « Louis[-Michel] Viger est allé à Québec, ayant appris que son beau-père et son beau-frère étaient sérieusement malades. Il est allé voir ce qui en est avant de laisser descendre sa femme, comme elle se le proposait, de crainte que son voyage, au lieu d'un voyage de plaisir, ne fût qu'une occasion de plus grand trouble chez son père et de danger pour elle-même. » (JP à DBP, son fils, 12 mai 1825).

26 juillet. Geneviève Turgeon, épouse de Louis Turgeon, seigneur de Beaumont, est inhumée à Saint-Charles de Bellechasse le 26 juillet 1825. L'évêque Plessis officie à la cérémonie et, parmi l'assistance, on remarque la présence de plusieurs personnes importantes dont Denis-Benjamin Viger.

1^{er} août. « Louis Viger est revenu de Québec avec son épouse et, peu après leur arrivée, ils ont appris la mort de Mme Turgeon, mère de Mme Louis Viger. Elle avait [été] attequée de jaunisse, mais elle avait eu du mieux, elle est retombée et, en deux jours de temps, elle a fini ses jours. Le frère aîné [Louis Turgeon (1799-1826)] de Mme Louis Viger est bien languissant, on craint qu'il ne puisse en réchapper.

« Denis[-Benjamin] Viger est allé à Québec, il n'est pas encore de retour. Son épouse est assez bien portante et se tient autant qu'elle peut auprès de Mme Louis Viger qui n'attend que le moment d'accoucher. » (JP à DBP, son fils, 1^{er} août 1825).

21 août. Né à Montréal Louis-Michel-Joseph Viger, fils de L.M. Viger, avocat, et d'Hermine Turgeon. Parrain, Joseph Papineau, notaire, oncle du père de l'enfant ; marraine, Marie-Amable Foretier (épouse de D.B. Viger), cousine par alliance de L.M. Viger.

22 août. « Mme Louis Viger est accouchée hier, à neuf heures du matin, d'un garçon bien résolu. Je viens d'en être parrain avec Mme Denis Viger. Il se nomme Louis-Joseph-Michel. La mère et l'enfant sont aussi bien qu'on peut l'espérer. » (JP à DBP, 22 août 1825).

15 novembre. « Louis Viger a écrit de New York à la veille de s'embarquer sur mer pour Charles-Town [Charleston], d'où il compte revenir par terre pour voir le pays et arriver par ici vers le 8 de décembre. Son beau-frère croyait se trouver mieux. Son épouse ici et son fils se portent aussi bien qu'on peut l'espérer. » (JP à DBP, 15 novembre 1825).

1826. 27 avril. À Montréal, mariage de Jean Bélanger, notaire, député de Québec, avec Geneviève-Luce Robitaille, veuve de Jacques-Clément Herse, avocat ; fille d'Ignace Robitaille et d'Angélique Marchand. Présence de Louis-Joseph Papineau, Denis-Benjamin, Jacques et Louis-Michel Viger, etc.

15 juin. « Mme Louis Viger part demain pour aller se promener chez son père qui est venu la chercher. Elle se porte bien, et son fils et son mari. » (JP à DBP, 15 juin 1826).

13 juillet. Louis Turgeon, âgé de 28 ans, fils de Louis Turgeon et de Geneviève Turgeon, est inhumé dans l'église de Saint-Charles de Bellechasse. LMV, son beau-frère, est présent.

1827. 14 février. « Lactance [Papineau] nous égaye quelquefois par ses à-propos. On contait en sa présence que Louis Viger, voulant faire taire son fils qui criait, l'avait grondé et lui avait donné une tape. Là-dessus Lactance a pris feu et a dit : « Si j'avais été là, je lui aurais donné une claque comme il n'en a jamais eu de sa vie ; il n'y aurait pas retourné. » C'est de son oncle Viger qu'il parlait. » (JP à LJP, son fils, 14 février 1827).

24 mai. « Louis Viger assiste en cour ; cependant sa santé n'est pas absolument bien. » (JP à Angelle Cornud, sa bru, 24 mai 1827).

12 décembre. Viger et plusieurs capitaines, dont LJP, est destitué de son grade de capitaine de milice pour avoir participé à des assemblées qui condamnaient le rôle de George Ramsay (comte de Dalhousie), gouverneur, sur la question des subsides.

27 décembre. Quittance d'une somme de 2 000 £ payée par Hubert Turgeon à LMV comme procureur de son épouse. LP, 27 décembre 1827, minute 2627.

1828. 15 juillet. Décès à Saint-Charles de Bellechasse de Hubert Turgeon, âgé de 24 ans, seigneur de Beaumont et frère d'Hermine Turgeon (épouse de Viger). Il laisse un fils, Louis-Pierre-Hubert Turgeon, qui deviendra le pupille de Viger.

28 août. Viger est élu tuteur de Louis-Pierre-Hubert Turgeon, fils mineur du défunt Hubert Turgeon, seigneur de Beaumont, et d'Archange Amiot. Hubert Turgeon est frère d'Hermine Turgeon, épouse de LMV.

29 septembre. Née à Montréal, Marie-Hermine-Angélique Viger, fille de L.M. Viger, avocat, et d'Hermine Turgeon. Parrain, Louis-Joseph Papineau, avocat, cousin de L.M. Viger ; marraine, Marie-Adélaïde Turgeon.

4 décembre. Viger est présent aux funérailles de Jocelyn Waller, parmi les 800 personnes qui accompagnent le convoi, dont Robert Nelson, médecin et député, William Walker, avocat, François Roy, avocat, Dominique Mondelet, avocat, et Daniel Tracey, médecin et journaliste. *La Minerve*, 8 décembre 1828.

1829. 11 janvier. « J'écrivis aussitôt à Louis Viger, qui était alors à Québec pour les affaires de la succession de M. Turgeon, de remettre la même somme à Mme Baby, et que je lui remettrais son argent à son arrivée à Montréal ; mais il m'a dit que lorsqu'il est revenu à Québec, il a oublié l'affaire de Mme Baby. En conséquence, je te prie de payer cette somme à Mme Baby sitôt ton arrivée à Québec. Je t'envoie ci-inclus 10 louis, acompte ; et si tu as charge de retirer à Québec quelque argent pour Mme Bruneau, elle me doit 17 louis 17 shillings et

quelques deniers, que tu pourrais impartir à ce payement. Sinon je te rembourserai sitôt mon retour de Vaudreuil. En te souhaitant un bon voyage et de la patience. Je suis toujours ton père affectionné. » (JP à LJP, 11 janvier 1829).

29 avril. « Tu auras vu par les gazettes que Mme Louis Viger a perdu sa belle-sœur. » (JP à DBP, 29 avril 1829). Décédée samedi dernier [25 avril] au soir, à l'âge de 62 ans, Sœur Turgeon, assistante des Sœurs de l'Hôpital général de cette ville [Montréal]. *La Minerve*, 27 avril 1829.

3 octobre. Décédée à 1 an, à Montréal, Marie-Angélique-Hermine Viger, fille de L.M. Viger et de Marie-Hermine Turgeon.

1830. 5 août. Louis-Michel Viger reçoit, le matin, une commission de major dans le 6^e bataillon du comté et ville de Montréal.

12 août. LMV, en sa qualité de tuteur de Louis-Pierre-Hubert Turgeon, prête à Pierre Amiot, député de Verchères, la somme de 100 £ courant, qu'il remettra dans deux ans. JMM, 12 août 1830, minute 5234.

N.B. Pierre Amiot est grand-père maternel de Louis-Pierre-Hubert Turgeon.

5 octobre. « Tu verras par la gazette que Louis Viger est élu représentant [député] avec M. [Frédéric-Auguste] Quesnel. » (JP à DBP, 5 octobre 1830).

Député de la nouvelle circonscription de Chambly avec Frédéric-Auguste Quesnel ; réélu en 1834. Député jusqu'au 27 mars 1838 (suspension de la constitution). Viger appuie le parti patriote.

1831. Décembre. Louis-Michel-Joseph Viger, fils de LMV, est atteint de la rougeole. (Julie Papineau à LJP, 8 décembre 1831). « Le fils de Louis Viger et son neveu ont eu la rougeole, ils sont bien ; le fils de M. Heney qui était au collège l'a aussi attrapée et l'a essuyée chez Mme Denis Viger. Il est actuellement bien. » (JP à DBP, 26 décembre 1831).

1832. Jacob De Witt et LMV vantent les qualités d'une école mutuelle ouverte à Montréal en 1829, rue Saint-Jacques, par un nommé Joseph Lancaster, pourtant personnage controversé.

10 mars. Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, suffragant, auxiliaire et vicaire général du diocèse de Québec, demeurant en son palais à Saint-Jacques de Montréal, reconnaît avoir reçu de Louis-Michel Viger, député et avocat, de Montréal, la somme de 50 £ courant qu'il lui devait depuis le 27 octobre 1823. JMM, 10 mars 1832, minute 5555.

12 mars. À Québec, LMV signe un bail, comme tuteur de Louis-Pierre-Hubert Turgeon, d'une maison située rue Saint-Pierre, dans la basse-ville de Québec. Bail pour cinq ans à Jean-Baptiste Legault/Deslauriers, aubergiste, et à Jean-Baptiste Picard, marchand. La maison appartient au défunt Hubert Turgeon. Elle est louée pour la somme de 330 £, cours actuel. Le contrat est signé dans la maison de pension de Benjamin LeMoine. CDP, 12 mars 1832, minute 941.

11 mai. LMV achète d'Elizabeth Wallace (1775-1842), veuve de Charles Hunter, marchand de cuivre, de Québec, une maison située rue Saint-Paul à Montréal. WFS, 11 mai 1832.

14 juin. Décédé du choléra ce matin à Montréal vers 1 h, à la résidence de Louis-Michel Viger, écuyer, son frère Pierre-Benjamin Viger (1787-1832), de Québec, maître entrepreneur et constructeur de vaisseaux, âgé de 45 ans et 4 mois. Ses excellentes qualités lui avaient acquis l'estime de tous ceux qui l'ont connu et il est sincèrement regretté. Il était en visite à Montréal, et a été emporté peu d'heures après son arrivée, par la maladie régnante. Ses funérailles ont eu lieu cet après-midi. *La Minerve*, 14 juin 1832, p. 3.

21 juin. Le choléra sévit toujours. « Louis Viger avec sa femme, son fils et son neveu, Mme Denis Viger et Mlle Marie-Anne sont aux Écores [Saint-Vincent-de-Paul] où Viger a loué une maison. La ville est presque déserte : tous ceux qui le peuvent faire se sauvent en campagne. » (JP à DBP, 21 juin 1832).

28 juin. Décédée du choléra à Québec : Marie-Angélique Viger (Sœur Saint-Martin) sœur de L.M. Viger. Mère Saint-Martin (1770-1832) est la plus ancienne religieuse de l'Hôtel-Dieu, à soigner les pauvres. Apothicairer, assistante chirurgienne et artiste en sculpture, broderie et peinture. Son décès est mentionné dans *La Gazette de Québec* du 30 juin 1832 et dans *La Minerve* du 2 juillet 1832.



Marie-Angélique Viger
Mère Saint-Martin

16 juillet. À Chambly, testament olographe de René Boileau, notaire. « Je prie Louis-Michel Viger, écrivain, mon bon ami avocat, résidant à Montréal, de vouloir bien

être mon exécuteur testamentaire et le prie d'accepter, en signe de reconnaissance, ma montre d'or, dont je lui fais don et legs. » BAnQ-VM, Mic. 1984, p. 850. **1834**. 24 juillet. Décédé à 1 an et 3½ mois, à Montréal, Denis-Benjamin Viger, fils de L.M. Viger, avocat, M.P.P., et d'Hermine Turgeon.

« Aujourd'hui, à onze heures du matin, le petit dernier garçon de Louis Viger est décédé. Il y a déjà quelque temps qu'il était malade. On dit qu'il avait de l'eau dans la tête. Ces derniers jours, il paraissait beaucoup souffrir, il n'avait de soulagement que par l'application de la glace sur la tête. » (JP à DBP, 24 juillet 1834).

10 novembre. « L'élection du Comté de Chambly a eu lieu aujourd'hui à Longueuil ; MM. L.M. Viger et Louis Lacoste, notaire, de Boucherville, ont été unanimement élus. Nous ne pouvons que féliciter le Comté de son choix. » *La Minerve*, 10 novembre 1834, p.2.

28 novembre. Née et baptisée à Montréal, Marie-Marguerite-Perrine Viger, fille de L.M. Viger, avocat, M.P.P., et d'Angélique-Hermine Turgeon. Parrain, Tous-saint Truteau ; marraine, Marie-Louise Papineau (épouse de Toussaint Truteau), oncle et tante du père de l'enfant.

1835. 12 février. Viger fonde avec Jacob De Witt la compagnie Viger, De Witt et compagnie, qui deviendra la Banque du peuple, avec un capital initial de 75 000 £.

1^{er} octobre. « Du *Canadien* du 28 septembre. M. D.B. Viger, membre du Conseil législatif, M. Papineau, Orateur de la Chambre d'assemblée, et MM. L.M. Viger et Guillet, M.P.P., étaient passagers dans le bateau à vapeur arrivé hier au soir [à Québec]. M. L.M. Viger est parti immédiatement pour St. Charles. Les autres messieurs ont dû aller aujourd'hui saluer lord Gosford. » *La Minerve*, 1^{er} octobre 1835, p. 3.

17 octobre. « Le petit Louis Viger est mourant. Il y a quinze jours qu'il est malade, c'est sa pauvre jambe qui le conduit au tombeau. Il est jeune et promettait d'être un homme fort. C'est un grand combat que la nature chez lui luttant avec la mort. Il y a trois jours qu'il est sans connaissance, ne prenant rien du tout, et il n'est pas encore mort. Tu ne peux te faire une idée de ce que souffrent ses pauvres parents de le voir tant souffrir et encore sans espoir. » (Julie Papineau à Amédée, son fils, 17 octobre 1835).

17 octobre. Décédé à l'âge de 10 ans et deux mois, à Montréal, Louis-Michel-Joseph Viger, fils de L.M. Viger, avocat, et d'Hermine Turgeon.

19 octobre. Est décédé « Louis-Michel-Joseph Viger, fils unique de Louis-Michel Viger, écr M.P.P., âgé de 10 ans et 2 mois. Ce jeune homme, l'espoir de sa famille, a succombé à une maladie douloureuse qu'il a supportée avec une résignation et une force de caractère que l'on rencontre bien rarement dans un âge aussi tendre. Ses funérailles auront lieu demain à 8½ h ; le convoi partira de la

maison de l'honorable Louis-Joseph Papineau, pour se rendre à l'église paroissiale, et de là au lieu de la sépulture. » *La Minerve*, 19 octobre 1835, p. 3.

23 octobre. « Nous prenons tous part à l'affliction de Louis Viger et encore plus de sa femme dans la perte de leur fils. Tant pis pour toi si tu sais si mal prendre les afflictions de la vie ! De quel droit voudrais-tu être excepté de la règle générale ? » (DBP à LJP, 23 octobre 1835).

31 décembre. Décédée à l'âge de 13 mois, à Montréal, Marie-Marguerite-Perline Viger, unique enfant de L.M. Viger, M.P.P., et d'Angélique-Hermine Turgeon. L'enterrement aura lieu demain mardi [5 janvier 1836] ; le convoi partira de la demeure de l'honorable L.J. Papineau. *La Minerve*, 4 janvier 1836, p. 3.

1836. L.M. Viger et Marie-Hermine Turgeon sont maintenant un couple sans enfant. Mais ils ont depuis longtemps adopté un neveu, Louis-Pierre-Hubert Turgeon, fils d'Hubert Turgeon (frère d'Hermine) et d'Archange Amiot.

2 mars. Les Papineau, surtout Julie, voudraient bien déménager. « Enfin, je te mentionne tout cela au cas que tu oses me dire, à ton arrivée, si je te parlais de cela, que j'aurais dû t'en écrire pendant que tu es sur les lieux et à même de te consulter avec M. Louis Viger, que je regarde comme ton meilleur ami, ayant un jugement sain et ayant à cœur ton bonheur. » (Julie Papineau à LJP, 2 mars 1836).

8 septembre. Louis-Joseph Papineau, Louis-Michel Viger et Denis-Benjamin Papineau sont présents lors de la prise de possession (intronisation) de Jean-Jacques Lartigue comme évêque de Montréal, dans la nouvelle cathédrale de Saint-Jacques le Majeur, rue Saint-Denis. ZJT, 8 septembre 1836. Aussi *La Minerve*, 8 septembre 1836.

1837. 1^{er} février. Au testament de Marguerite Sabaté, de Chambly, veuve de Joseph Besse, Viger est nommé un de ses exécuteurs testamentaires. En récompense, la testatrice le prie « de vouloir bien accepter, pour marque de sa reconnaissance, une bague de la valeur de 30 £, cours actuel. » JP, 1^{er} février 1837, minute 5221.

4 juin. Il est présent à Longueuil à l'assemblée anticoercitive des patriotes, pour le comté de Chambly.

27 juillet. À Montréal, Mgr Pierre-Flavien Turgeon, de Québec, baptise Louis-Joseph-Benjamin Beaubien, né du jour, fils de Pierre Beaubien, médecin, et de Marie-Justine Casgrain. Le parrain est D.B. Viger, représenté par Louis-Michel Viger ; et la marraine est Julie Bruneau, épouse de l'honorable L.J. Papineau.

23 octobre. Viger est parmi les 13 députés de la Chambre d'assemblée présents à la grande assemblée patriote à Saint-Charles-sur-Richelieu ; il prend la parole après L.J. Papineau.

3 novembre. « Après M. Papineau, MM. Viger, Rodier, Girod, Brown et autres ont aussi parlé et ont reçu des applaudissements. » *Le Populaire*, 3 novembre 1837, p. 2.

18 novembre. L.M. Viger est emprisonné à la prison neuve de Montréal (au Pied-du-Courant), avec les patriotes. Il ne sera libéré que le 25 août 1838.



L.M. Viger, avocat, 52 ans
 Incarcéré le 18 Nov. 1837
 BAC, C-018451
 Dessin de J.J. Girouard

25 novembre. « Arrestations. Plusieurs autres arrestations ont eu lieu à Montréal. L.M. Viger, écuyer, a été logé dans la prison de cette ville. L'arrestation de M. Viger, qui est un des directeurs de la Banque du peuple, a fait courir des bruits injurieux à cette banque. On disait que la Banque du peuple avait avancé une forte somme d'argent aux révoltés pour acheter des fusils, munitions, etc., et que l'arrestation de M. Viger était la suite de cette transaction. Nous savons de source certaine que M. Viger n'a été arrêté que par suite de sa présence à l'assemblée des cinq comtés et du discours qu'il y a prononcé. Les directeurs de la Banque du peuple ont donné un démenti formel à l'accusation portée contre leur banque. » *La Gazette de Québec*, 25 novembre 1837.

7 décembre. Viger est transféré de la prison neuve vers la vieille prison de Montréal, voisine du palais de justice d'alors (aujourd'hui place Vauquelin).

26 décembre. Marie-Hermine Turgeon envoie une pétition à la justice, se plaignant de l'arrestation de son mari et de son transfert à la vieille prison. On lui répond que c'est la volonté de sir John Colborne qui a demandé ce déménagement pour les prisonniers accusés de trahison. Hermine Turgeon demande en vain l'habeas corpus et la libération de son époux.

1838. 5 mars. « Demande de mise en jugement. Vendredi dernier [2 mars], James Stuart, écuyer, avocat pour Toussaint Peltier fils, écuyer, avocat ; et W. Walker,

écuyer, avocat pour L.M. Viger, écuyer, M.P.P. et Côme-Séraphin Cherrier, écuyer, M.P.P., ont adressé des applications à la Cour du banc du roi, siégeant en session criminelle, à l'effet d'amener devant elle leurs clients, détenus comme prisonniers politiques, pour l'instruction immédiate de leurs procès. Ces applications ont été renvoyées par la Cour pour être communiquées au procureur général. M. Stuart a prétendu que l'arrestation de son client était illégale ; M. Walker n'a point établi cette prétention pour les siens. M. le procureur général n'a pas encore rendu sa réponse. Cette question est très importante, car elle ramènera sur le tapis celle de la Loi Martiale. » *Le Populaire*, 5 mars 1838, p. 3.

13 juin. « Tu n'auras seulement qu'à m'envoyer un dîner pour quatre personnes et nous dînerons ensemble, papa et toi, M. Girouard et moi. Quand il y en a pour quatre il s'en trouve bien pour cinq ; nous aurons Louis Viger et alors nous dînerons vraiment en famille. Tu n'auras qu'à procurer le potage et le rôti. Pour le liquide nous y pourrions ainsi que pour le pain. Nous l'avons au dedans. » (André-Augustin Papineau, notaire, en prison, à Rosalie Papineau, veuve Dessaulles, sa sœur, 13 juin 1838).

15 août. « L.M. Viger, écuyer : *Le Mercury*, en rapportant un passage du *Saratoga Sentinel*, sur la détention de cet ex-membre de l'ex-parlement, donne à son sujet les explications suivantes : Il n'est pas nécessaire de discuter la détention continuée de M. Viger, en prison : le cours adopté envers lui forme partie d'un plan général, qui a déjà été mis à exécution à l'égard d'autres ; et soit que ce plan soit bon ou mauvais, le gouvernement n'agirait ni avec consistance ni avec justice en traitant M. Viger d'une manière parfaitement différente de celle dans laquelle il a disposé de tous ses compagnons de prison. Conformément au principe adopté par le gouvernement du Bas-Canada, M. Viger doit rester en prison jusqu'à ce qu'il consente à condescendre aux conditions, tout à fait faciles en elles-mêmes et auxquelles des hommes de sentiments et d'honneur aussi élevés que M. Viger n'ont pas pensé déroger de se soumettre. Mais le gouvernement agirait certainement avec bassesse et cruauté s'il cherchait à le réduire à soumission en aggravant la rigueur de son emprisonnement. En cela, nous nions qu'il y ait vérité ou apparence de vérité. Pour tous ceux qui ont vu M. Viger en prison, il y a quelque chose de positivement ridicule dans l'assertion que sa détention soit étroite et rigoureuse. Il occupe une chambre large et aérée et bien construite, avec toutes choses pour sa commodité autour de lui. Il n'y a littéralement rien dans l'apparence de son appartement qui puisse rappeler à personne l'idée que ce soit une prison. Il existe une chambre adjoignante, nous pensons, une salle à manger dont M. Viger a le libre usage. Il a toute facilité pour écrire, une bibliothèque et une excellente petite cuve à vin. On dit que personne de sa famille n'a la permission de le voir ? Il serait plus exact de dire qu'il ne veut permettre à personne de sa famille de le voir... » *Le Populaire*, 15 août 1838, p. 2.

25 août. L.M. Viger est libéré en fournissant un cautionnement. [La liste officielle mentionne une somme de 2 000 £].

28 août. « On verra par notre correspondance de Montréal, que M. L.M. Viger est enfin sorti de prison. M. Viger, se fondant sans doute sur l'expiration de l'ordonnance du Conseil Spécial de sir John Colborne qui suspendait l'*habeas corpus*, a réclamé vendredi, par le ministère de MM. Walker et Boston, ses avocats, sa mise en liberté sans caution : mais le renouvellement de cette ordonnance par celle du Conseil Spécial de lord Durham, que nous avons publiée samedi, a dû le frustrer de son attente, et il a donné le cautionnement requis (de 4 000 £). *La Gazette de Québec*, 28 août 1838.

5 septembre. « Louis Viger est bien portant. Je ne sais s'il se propose de poursuivre pour faux emprisonnement ou autrement. » (JP à LJP à Saratoga Springs, 5 septembre 1838).

12 septembre. « M. L.M. Viger est en cette ville [Québec] ; on assure qu'il y est venu pour obtenir de lord Durham d'avoir son procès. On ajoute que s'il n'obtient ce qu'il demande, son intention est de se rendre en Angleterre, car il veut démontrer qu'il a été la victime d'animosité particulière et que l'accusation dont il avait été l'objet n'avait été faite que pour nuire à la Banque du peuple, dont il fait partie et pour détruire la confiance en cette institution florissante. » *Le Fantasque*, 12 septembre 1838.

21 septembre. « On dit que le shérif St-Ours, de qui Son Excellence n'a pas une haute opinion, pourrait néanmoins informer lord Durham de ce qu'est devenu le *warrant* du 16 novembre en vertu duquel M. Louis Viger a été arrêté, et qui a été *détruit*, puisque c'est lui, M. de St-Ours, qui a été chargé de présenter à M. Viger un *warrant* du 18 novembre. » *La Quotidienne*, 21 septembre 1838, p. 4.

24 septembre. « Je sais qu'un magistrat de cette ville [Montréal] n'a pas eu honte d'altérer un mandat pour *pratiques séditeuses* en un mandat pour *haute trahison*, lorsque je sais que le *warrant* en vertu duquel M. Louis Viger, victime comme moi de vengeances individuelles, a été appréhendé, a été *de propos délibéré*, déchiré et détruit ! » L.H. La Fontaine au journal *Le Temps*, reproduit dans *Le Canadien*, 28 septembre 1838, p. 2.

23 octobre. « Le 18 novembre [1837], un magistrat de Montréal, accompagné d'un nombre d'autres personnes, entra dans la maison de M. L.M. Viger vers 2 heures du soir, pour y faire une visite domiciliaire à la recherche de M. Papineau, puis pour prendre M. Viger qu'ils conduisirent à la prison de Montréal comme prévenu de haute trahison... Pendant que tout cela se passait, on répandait, relativement à la Banque du peuple, les bruits les plus propres à ruiner son crédit. D'ailleurs on assurait que M. Dewitt, dont le nom se trouve en tête de la ferme avec celui de M. Viger, devait être ensuite lui-même jeté en prison. Par-dessus tout, on assurait que cette banque avait prêté des deniers pour subvenir

aux dépenses de l'armement de ceux qu'on voyait s'agiter dans le district. C'était, disait-on, le motif de l'arrestation de M. Viger. Quelle qu'en pût être la source, ces bruits prirent un caractère de gravité véritablement alarmant pour cet établissement. Vers l'époque de l'arrestation de M. Viger, les porteurs de billets de cette banque couraient en foule et remplissaient le bureau, demandant des espèces... » *Le Temps*, 23 octobre 1838, p. 1 ; repris dans *Le Canadien*, 29 octobre 1838, p. 2 ; déjà dans *L'Ami du peuple*, 18 août 1838, et dans *La Gazette de Québec*.

4 novembre. Au cours de la 2^e insurrection, L.M. Viger est emprisonné de nouveau à Montréal, avec les patriotes. Selon la liste officielle, il sera libéré, sans procès, le 13 décembre 1838 par P.É. Leclère.

18 décembre. Sur le rapport de la commission d'enquête nommée par sir John Colborne, un bon nombre de prisonniers ont déjà été mis en liberté, parmi lesquels on nomme MM. L.M. Viger, L.H. La Fontaine, Charles Mondelet, les docteurs Vallée, Perrault et Berthelot, et MM. John Donegani, E.R. Fabre, J.N. Labadie, Barnard, Badeau, Desrivières, Chapin et Durocher. » *La Gazette de Québec*, 18 décembre 1838.

1839. 28 avril. « La pauvre Mme Louis Viger est bien mal d'un rhume qu'on croit qui l'emportera comme le reste de sa famille : les docteurs en désespèrent. » (Rosalie Papineau-Dessaulles à Julie Papineau à Albany (N.Y.), 28 avril 1839).

20 mai. « Mme Louis Viger a reçu ses derniers sacrements la semaine dernière. » (DEP à Lactance Papineau, son cousin, 20 mai 1839).

30 mai. « J'ai reçu des nouvelles de la famille à Montréal ; ils sont en partie bien, excepté Mmes Trudeau et Louis Viger, qui s'en vont tout doucement. » (Julie Papineau à Albany, à LJP à Paris, 30 mai 1839).

6 juin. À midi, Marie-Hermine Turgeon fait son testament. Elle « désire être inhumée dans le cimetière ... à l'endroit ou près de l'endroit où reposent [ses] enfants. » Elle donne à la trésorière de l'école des petites filles de Saint-Jacques, à Montréal, 12 £ et 10 *chelins*, cours actuel. Elle donne aussi à la veuve de Jean-Baptiste Gamelin [Émilie Tavernier-Gamelin] 12 £ et 10 *chelins*, cours actuel, « pour l'aider à soutenir les personnes âgées dont elle prend soin. » Elle donne à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, son oncle, une tabatière d'une valeur de 25 £ cours actuel ; à Mgr Ignace Bourget 100 £ « pour aider et promouvoir l'établissement de Saint-Jacques. » Elle fait un don de 50 £ à Alphonsine Boudreau [née à Berthierville en 1813], nièce de son époux, « et qui demeure avec moi, en reconnaissance des égards qu'elle a eus pour moi et de ses soins affectueux pendant ma maladie. » À sa cousine Giles Raby, épouse d'Augustin Amiot, sa montre en or avec sa chaîne ; et 25 £ à Basilis Durand, sa servante ; 1000 £ à Louis-Pierre-Hubert Turgeon, son neveu, qu'elle a élevé, somme « à être payée seulement après le décès de Louis-Michel Viger, ce dernier étant son légataire universel de tous

ses autres biens ; l'instituant son exécuteur testamentaire. Advenant le 1^{er} octobre 1840, Basilis Durand reconnaît avoir reçu de LMV la somme de 25 £. JBelle, 6 juin 1839, minute 2903.

9 juin. Mort de Marie-Hermine Turgeon, 37 ans, épouse de L.M. Viger, avocat. Inhumée à Montréal le 12 juin.

2 août. « Le pauvre Louis[-Michel Viger] était parti pour les eaux de la Calédonie, essayer s'il en retirera quelque soulagement : l'enflure de ses jambes est considérablement augmentée. Je crois qu'il a aussi le corps enflé, il croit [que c'est] l'hydropisie. Il a éprouvé des pertes dans sa fortune au montant d'environ 2000 £, à ce qu'il m'a dit. Néanmoins, comme il espère devenir mieux, il m'a dit qu'il se chargerait avec plaisir du soin de remplacer Delagrave dans le soin de vos affaires. J'en serai d'autant plus aise que ça fera diversion à sa douleur, la perte de son épouse l'ayant vraiment affecté beaucoup. » (Rosalie Papineau-Dessaulles à Mme Papineau à Paris, 2 août 1839).

3 octobre. Permis donnant droit à L.M. Viger d'aller visiter D.B. Viger, son cousin, à la prison de Montréal. Signé de P.É. Leclère, approuvé par Thomas Leigh Goldie, secrétaire civil.

1840. [20 mai]. « Mais Louis Viger ayant pris la conduite de tes affaires, malgré la peine où l'a laissée la perte de sa femme, dont il n'ouvre la bouche que les larmes aux yeux, et malgré ses enflures et douleurs de jambes, qui ont beaucoup augmenté par son [séjour] dans la prison, il a fait un voyage de Petite-Nation et y a mis toute l'activité que le peu de renseignements qu'il avait de tes affaires lui a permis ; il était parvenu à t'envoyer 1000 piastres au mois de février dernier. Je ne conçois pas quelle raison a pu t'empêcher de recevoir le tout avant avril : c'est pour moi aussi incompréhensible que de voir que tu ne reçois point de lettre. » (Rosalie Papineau-Dessaulles à LJP à Paris, [20 mai] 1840).

1^{er} novembre. Viger quitte sa maison de la rue Bonsecours, place son neveu au collège, et va vivre quelque temps chez non neveu Ulric Boudreau et chez Côte-Séraphin Cherrier.

1841. Avril. Candidat opposé à l'Union, il est défait dans le comté de Chambly qui élit John Yule.

30 avril. « Louis Viger a couru de grands risques à Saint-Jean, où il se présentait comme candidat, ce qui ne les a pas empêchés d'adresser une verte semonce à l'officier-rapporteur et tous les magistrats présents, en se retirant seul au milieu d'une troupe de forcenés, animée par les soutiens de l'administration qui criaient à leurs satellites : « *Kill him, kill him !* », pendant que, seul, il s'ouvrait passage au milieu de ces forcenés. « Non, ont-ils répondu unanimement, il est trop beau et trop brave. » Il avait, aux yeux de ses antagonistes, le double défaut d'être un citoyen dévoué et incorruptible, et l'âme de la Banque du peuple. Tu dois l'aimer

comme un bon cousin pour les peines qu'il se donne pour tes affaires et tâcher d'y rétablir l'ordre. » (Rosalie Papineau-Dessaulles à LJP à Paris, 30 avril 1841).

22 octobre. « M. Louis Viger qui est en pension là [chez Côme-Séraphin Cherrier], a été dernièrement à la Petite-Nation pour s'entendre avec papa sur vos affaires de seigneurie. Il paraît qu'il est dû au-delà de 96 000 francs ou 16 000 piastres. » (DEP à Amédée Papineau, son cousin, 22 octobre 1841).

1842. 15 février. Élu député de Nicolet à une élection partielle. Viger ira siéger à Kingston, Haut-Canada.

30 mai. LMV, procureur de LJP à Paris, loue pour cinq ans la maison Bonsecours des Papineau à Alexander Courtenay, marchand. Prix : 100 £ courant par année. Cependant, à partir de décembre 1843, cette location est transférée par Courtenay à Thomas & William Molson, distillateurs et marchands. JBelle, 30 mai 1842, minute 4907.

7 juin. Le gouverneur nomme LMV juge de paix pour le district de Montréal, avec un très grand nombre de collègues. *Le Canadien*, 15 juin 1842.

8 septembre. À Kingston, le gouverneur Charles Bagot ouvre la 2^e session du 1^{er} Parlement du Canada.

27 septembre. « Je me flatte que tu auras reçu ma lettre datée de Montréal en juillet dernier, je pense, remise à Louis Viger qui me dit te l'avoir expédiée d'Halifax où il allait. » (DBP à Kingston, à LJP à Paris, 27 septembre 1842).

22 novembre. René Boileau (1779-1842), notaire, est inhumé à Chambly « dans la nef de l'église, côté de l'épître (côté droit) », le 22 novembre 1842. Présence de Louis-Michel Viger, Timothée Franchère, Eustache Soupras, etc.

23 novembre. Louis-Michel Viger renonce à l'exécution du testament du notaire René Boileau. DEP, 23 novembre 1842, minute 87.

1843. 4 mai. Bail par LMV à Henry Driscoll, Conseil de la Reine. Viger loue pour un an sa maison de la rue Bonsecours, pour une somme de 80 £. JBelle, 4 mai 1843, minute 5715.

11 août. LMV, procureur de LJP à Paris, vend à Yves Tessier, peintre de tableaux, un terrain appartenant à LJP, mesurant environ 60 x 80 pieds, sur la rue Mignonne [actuellement de Maisonneuve], pour la somme de 200 £.

10 septembre. À 5 h p.m., traité (contrat) de mariage entre l'honorable Ls Michel Viger et dame Marie-Aurélié Faribault. Mariage en communauté de biens, « selon les dispositions de la Coutume de Paris suivie en ce pays. » JB, 10 septembre 1843.

11 septembre. Mariage (L'Assomption, 11 septembre 1843) de L.M. Viger, député, veuf (sans enfants) d'Angélique-Hermine Turgeon, avec Marie-Aurélié Faribault (1798-1880), seigneuresse de L'Assomption et du fief Bayeul, veuve, sans enfants, de Charles Deschailions de St-Ours et fille de Joseph-Édouard Faribault, notaire, et de Marie-Anne-Élisabeth Poudret, sa première épouse.

Présence de D.B. Viger, député, cousin ; Pierre-Michel Turgeon, seigneur de Beaumont, neveu ; Côme-Séraphin Cherrier, Conseil de la Reine ; Joseph-Édouard Faribault, père, notaire, juge de paix ; Timothée Franchère, beau-frère de l'épouse ; Barthélemy Joliette, conseiller législatif, cousin de l'épouse, B.H. Le-Moine, Reine de Tonnancour, cousine de l'épouse, Cordélia Franchère. Officiant, François Labelle, curé à L'Assomption.



Aurélie Faribault

16 septembre. « J'en ai un autre [mariage] à t'annoncer qui te surprendra encore plus : celui de ton cousin Louis Viger avec la belle veuve de St-Ours de L'Assomption : c'est un mariage qui a surpris tout le monde, quoique bien assorti. Ils partent aussitôt pour les États où il va conduire son neveu, le jeune Turgeon, à Georgetown [quartier de Washington, D.C.] et puis, de là, il se rendra à Kingston pour la session. Ensuite, il ira demeurer à L'Assomption : madame le préfère. Il l'a mise à son choix. Ainsi, tu vois que j'ai bien raison quand je dis que les vieux sont pires que les jeunes : il n'était pas pressé de se marier jeune, mais il a eu bien de la peine à demeurer veuf maintenant qu'il approche la soixantaine. Il est vrai qu'il aura de bonnes raisons à débiter qu'il fallait qu'il eût une femme pour le soigner de ses douleurs, de sa goutte, etc. » (Julie Papineau à Saint-Hyacinthe, à LJP à Paris, 16 septembre 1843).

1844. Septembre. Élections : LMV, député de Nicolet, ne se représente pas. Le nouveau gouverneur est alors Metcalfe, et le Parlement a été déménagé de Kingston à Montréal au cours de l'hiver.

Cautionnement pour Denis-Benjamin Papineau par L.M. Viger et John Donegani. DBP s'apprête à devenir ministre... BAnQ-Q, P417/11 ; 4.2.4.

1845. 26 mars. « Si Louis Viger venait à nous manquer, où trouverions-nous des ressources ? Il est malade de sa goutte depuis trois mois et il engraisse d'une manière étonnante. Je crains beaucoup pour lui. » (Julie Papineau à Montréal, à LJP à Paris, 26 mars 1845).



Louis-Michel Viger

1846. 18 février. À Saint-Hyacinthe, mariage d'Alexis-Maurice Laframboise, avocat, fils majeur d'Alexis Laframboise, et de défunte Angélique Côté, de la côte Sainte-Marie à Montréal, et Eugénie-Rosalie Dessaulles, fille majeure de défunt Jean Dessaulles et de Marie-Rosalie Papineau. Présence de LJP, de Toussaint-Victor Papineau, prêtre, et de Louis-Michel Viger ; l'épouse de LMV signe « Aurélie Viger née Faribault », etc.

1847. 18 mai. Procuration de LMV à Augustin Amiot, marchand, de la basse-ville de Québec. Louis-Michel Viger, seigneur de L'Assomption, agissant en sa qualité de tuteur de son neveu Louis-Pierre-Hubert Turgeon, donne procuration à Augustin Amiot, marchand, pour louer jusqu'au 1^{er} mai qui suivra la majorité de Louis-Pierre-Hubert Turgeon, à dame [Marie-Lucie Hudon], veuve de Jean-Baptiste Picard, autrefois aubergiste, la maison de la basse-ville de Québec, située rue Saint-Pierre. EG, 18 mai 1847, minute 114.

7 juin. Bail par Augustin Amiot, procureur de LMV, à Marie-Lucie Hudon, « marchande publique » et veuve de Jean-Baptiste Picard, aubergiste. Amiot loue pour deux ans une maison en pierre à trois étages, située rue Saint-Pierre, à Québec, au prix de 280 £ par année. EG, 7 juin 1847, minute 130.

1848. 14 avril. À une élection partielle, Viger est élu député de Terrebonne avec 1715 voix ; il sera receveur général en 1848-1849.

« Il paraît que l'Honorable Louis Michel Viger a été élu dans le Comté de Terrebonne, nous ne dirons pas simplement par une majorité, mais par la presque unanimité des suffrages du Comté. » *L'Aurore des Canadas*, 14 avril 1848, p. 3.

7 décembre. Henry Ogden Andrews (1808-1884), avocat, de Montréal, vend à LMV une île « connue sous le nom d'île Bourgie », dans la rivière des Prairies, « près du bout d'en bas de l'île de Montréal, dépendant du comté de Leinster et relevant en censive de la seigneurie de Repentigny. » L'île contient 35 arpents en superficie, et est bâtie d'une grange. LRL, 7 décembre 1848, minute 265.

Le même jour, Henry Ogden Andrews vend la seigneurie de Repentigny à L.M. Viger, qui devient le dernier seigneur de Repentigny. La seigneurie, située dans le comté de Leinster, entre le Saint-Laurent et la rivière L'Assomption, bornée au nord-est par la seigneurie de Saint-Sulpice ; « avec tous les bois, eaux, îles et îlets : île Bourdon, île Antoine-Deschamps, île Saint-Laurent, île à la Fabrique, île Lapierre, île Bourgie et autres îlots, à l'exception de l'île à la Bague, dont H.O. Andrews a disposé avant ce contrat. » Prix payé par Viger : 1 450 £ comptant, dont 50 £ en argent et 1 400 £ « en parts et actions dans la Banque du peuple. » LRL, 7 décembre 1848, minute 266.

1849. Viger, qui n'est pas un partisan de l'annexion, signe le manifeste loyaliste : « Protêt contre la séparation du Canada d'avec l'Angleterre et son annexion aux États-Unis. »

Octobre. Après l'incendie du Parlement à Montréal, L.M. Viger, en désaccord avec l'idée de déplacer le gouvernement à Toronto, donne sa démission aux postes de conseiller exécutif et de receveur général.

1850. 31 décembre. Viger rend compte de sa tutelle de Pierre-Hubert Turgeon, maintenant majeur. Il remettra, le 11 mars 1851, 2 472 £ à son pupille.

1851. Décembre. Élu député de Leinster (L'Assomption et Montcalm). Jusqu'à l'été de 1854, Viger siègera à Québec où le Parlement du Canada est rendu depuis l'automne. Elgin est alors gouverneur.

1854. 15 février. Viger vend sa maison de la rue Saint-Paul acquise en 1832 de la veuve Hunter. Il la vend à William Workman, marchand, pour 4 000 £, cours actuel. DEP, 15 février 1854, minute 3270.

15 février. Constitution d'hypothèque par l'honorable Louis-Michel Viger en faveur de dame Marie-Aurélie Faribault, son épouse. Le contrat est passé à Montréal, à l'hôtel Giroux « où se sont trouvés monsieur et madame Viger. » Cet hôtel, tenu par Joseph-Rémi Giroux, était situé rue Saint-Constant [aujourd'hui De Bullion], près de Dorchester. DEP, 15 février 1854, minute 3271.

Juin-août. Élections : Viger ne se représente pas.

1855. 24 février. Bail par LMV à Antoine Serre/St-Jean, hôtelier, de Montréal. B.H. LeMoine, représentant de Viger, loue pour trois ans la maison en pierre à deux étages, située rue Saint-Vincent, bornée à l'arrière par Joseph Roy, d'un côté à Félix Larocque, de l'autre à Serafino Giraldi. Prix du loyer : 150 £ par année. DEP, 24 février 1855, minute 3386.

27 mai. Louis-Michel Viger meurt d'une apoplexie ou d'un accident vasculaire cérébral dans le manoir de St-Ours à L'Assomption.



Manoir St-Ours, L'Assomption

28 mai. « Il ne me reste qu'un instant, s'il n'est pas déjà trop tard, pour vous annoncer la mort subite de mon oncle Louis-Michel Viger à L'Assomption, dimanche, dans la nuit, à une heure du matin environ, d'une attaque soudaine de paralysie dans l'estomac ; samedi soir, ayant ressenti de fortes douleurs, le médecin fut mandé qui donna quelque remède. Le malade se sentit soulagé et presque bien. Il s'endormit jusque vers 11½ heures, qu'il se plaignit de nouveau de violentes douleurs. Et quelques quarts d'heure après il était passé. » (DEP à LJP à la Petite-Nation, 28 mai 1855).

29 mai. « La mort vient d'enlever [...] Louis Michel Viger, ci-devant receveur général de la province et, en cette qualité, ministre de la couronne. Il est décédé dans la nuit de samedi à dimanche, à l'âge de 69 ans, après deux heures d'une maladie que l'on dit être une paralysie du cœur. M. Viger a été l'un des fondateurs de la Banque du peuple, et il en était président quand il est mort. » *Le Pays*, 29 mai 1855.

30 mai. Viger, dernier seigneur de Repentigny, est inhumé sous son banc, dans l'église de La Purification à Repentigny. Présence de Jacques Viger, Côte-Séraphin Cherrier, B.H. LeMoine, Jacob De Witt, Louis-Antoine Dessaulles, H.B. Smith, J.F. Allard, Amable Prévost, Louis-Gustave de Lorimier, Denis-Émery Papineau, notaire, Pierre Davignon...

« Mon ami et parent de cœur et d'enfance, avec qui j'ai été élevé comme frère, Louis Viger, n'ayant aussi qu'un an plus que moi, tombe et je l'apprends pendant que je vous écris. » (LJP à Jean-Joseph Girouard, 30 mai 1855).

12 juin. « M. L.M. Viger possédait une mémoire admirable et vraiment extraordinaire. Rien de ce qu'il avait vu ou lu ne lui échappait. Son jugement était aussi sain que sa mémoire parfaite, et plusieurs de nos citoyens les plus respectables pourraient dire combien ses conseils leur ont été utiles. » *La Minerve*, 12 juin 1855, p. 2.

3 août. Arrangement entre dame Marie-Aurélié Faribault, veuve de l'honorable L.M. Viger, et dame Josephthe Viger, veuve de Jean Boudreau. Présence d'Ulric Boudreau, marchand, de Montréal. DEP, 3 août 1855, minute 3558.

17 octobre. Inventaire de la communauté de Louis-Michel Viger avec dame Marie-Aurélié Faribault. DEP, 17 octobre 1855, minute 3585. L'inventaire contient 95 pages.

28 novembre. Partage entre dame Marie-Aurélié Faribault, veuve de l'H^{ble} Louis-Michel Viger, et dame Josette Viger, veuve Jean Boudreau, de la communauté de feu Ls M. Viger avec sa veuve. DEP, 28 novembre 1855, minute 3588. **1857.** 28 juillet. « *Mausolée...* Pour perpétuer son souvenir au milieu de ceux qui l'ont connu, sa dame ainsi que sa sœur, Mme Boudreau, lui ont fait sculpter deux beaux cénotaphes, dont l'un sera placé à Repentigny, avec l'inscription :

Dédié
à la mémoire de
l'Hon. LOUIS MICHEL VIGER,
Seigneur de Repentigny
Membre de l'Assemblée législative
et du Conseil législatif
de la
Province du Canada
Décédé
au Manoir Seigneurial
de la Seigneurie de L'Assomption
le 31 mai 1855.
dans sa soixante-dixième année.

Requiescat in pace

L'autre, magnifique d'art et de bon goût, sera élevé au cimetière de Montréal. Ces deux monuments se voient aux ateliers de M. [William C.] Hyatt (1821-1871), sculpteur en marbre, rue St. Pierre, près de la rue Craig. » *La Minerve*, 28 juillet 1857, p. 2.

TABLE

Sigles et abréviations	7
INTRODUCTION	9
CORRESPONDANCE	23
CHRONOLOGIE	127

Imprimé au Québec
En décembre 2024